



RAPPORT ANNUEL - 2020

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

Rome, 2021

UNIDROIT

INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVÉ

RAPPORT ANNUEL — 2020

2020 entrera dans l'histoire comme l'année où la pandémie de COVID-19 a frappé le monde entier. Certes, l'humanité a déjà été témoin de cycles presque ininterrompus de guerres, de crises sanitaires ou humanitaires, dans différentes parties du monde, mais l'apparition d'une crise sanitaire aussi soudaine et presque simultanée dans le monde entier, avec une intensité et des effets semblables, est une épreuve probablement jamais connue jusqu'à présent. Au cours des premiers mois de la pandémie, la confusion et la peur se sont répandues, affectant toutes les régions, modifiant les priorités des Gouvernements et limitant fortement les activités, les déplacements, allant jusqu'à compromettre la communication pendant un certain temps. L'irruption de la pandémie a évidemment eu un impact considérable sur les activités d'UNIDROIT. Si, d'un côté, l'Institut n'a jamais fermé ses portes, le travail à distance a également été instauré en parallèle pendant des mois. Au cœur d'une Rome dystopique, aux rues désertes et silencieuses, chaque matin les portes de l'Institut ont été ouvertes et chaque soir refermées. Pour respecter son mandat auprès du public, UNIDROIT, avec ténacité, tout au long de l'année 2020, n'a renoncé à convoquer aucune réunion de ses organes institutionnels (au contraire, deux sessions, et non une seule, du Conseil de Direction ont eu lieu, et trois sessions de la Commission des Finances au lieu de deux). Toutes les réunions internationales formelles prévues ont été organisées, et les groupes de travail des différents projets se sont réunis à distance. Malgré les difficultés engendrées par les circonstances, l'Institut a intensifié ses travaux en recourant à la technologie et a pu ainsi accomplir autant de travail que durant n'importe quelle autre année.

2020 a été l'année où la plus haute fonction d'UNIDROIT a été renouvelée. En effet, le 1^{er} septembre, la Professeure Maria Chiara Malaguti a été nommée Présidente, et l'Institut a soudain connu une véritable vague d'enthousiasme et un bouillonnement d'idées. Le Secrétariat l'a accueillie très chaleureusement. À l'aube de son centenaire, l'avenir de l'Institut se présente sous les meilleurs auspices grâce à son esprit d'initiative et à ses idées audacieuses. L'arrivée de notre Présidente a été le couronnement d'une année qui avait commencé sous de bien tristes auspices pour UNIDROIT. En mars, nous avons appris, avec une profonde tristesse, le décès de M. Walter Rodinò. Il a été Secrétaire Général adjoint, Secrétaire Général *ad interim* et Directeur de la Bibliothèque. Walter, un homme d'une grande amabilité, a accueilli les visiteurs et les invités de l'Institut pendant plus de 40 ans. Sa disparition laisse un immense vide au cœur d'UNIDROIT, à Rome et dans le monde entier. UNIDROIT a occupé une grande partie de sa vie, et sa mémoire sera toujours honorée.

Ces douze mois ont été particulièrement fructueux. Après plusieurs années de travail intense, trois instruments ont été finalisés et adoptés par le Conseil de Direction: le projet final du "Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles", rédigé conjointement avec la participation du FIDA et de la FAO, à la suite d'un processus long et approfondi de consultation publique; le "Guide juridique tripartite sur les instruments juridiques uniformes dans le domaine des contrats commerciaux internationaux (notamment de vente)", rédigé conjointement avec la Conférence de La Haye et la CNUDCI, nos organisations sœurs; et les "Règles modèles européennes de procédure civile ELI-UNIDROIT" rédigées conjointement avec l'Institut de droit européen. Ces trois instruments sont le résultat d'un travail rigoureux et collégial avec des organisations intergouvernementales et internationales, et constituent un exemple de synergie institutionnelle et d'optimisation des ressources publiques.

Des efforts importants et fructueux ont été déployés aux fins de la mise en œuvre et la promotion de nos instruments existants mais ont été, inévitablement, affectés par la situation créée par la pandémie. Le Secrétariat s'est efforcé de prolonger l'élan suscité par la Conférence diplomatique qui a approuvé le Protocole MAC. Bien que, depuis le mois de mars, aucune mission n'ait été autorisée et que les contacts avec les Gouvernements aient été limités, les travaux préparatoires à la mise en œuvre du Protocole se sont poursuivis à un rythme soutenu. La signature du Protocole MAC par les États-Unis, dont le Secrétaire d'État s'est rendu à la Villa Aldobrandini pour l'événement, a représenté un soutien solide au Protocole. Le ralentissement économique causé par

les interdictions de voyager dans le monde entier a entraîné une grave crise du secteur de l'aviation, de nombreuses compagnies aériennes (emprunteurs traditionnels dans le cadre de la Convention du Cap) faisant l'objet de procédures de restructuration. Cette situation a représenté un véritable défi quant à la solidité et à l'efficacité du Protocole aéronautique et du système du Cap en général. Ce défi a été relevé et le test a été une réussite. Bien que les turbulences économiques persistent dans le secteur, la solidité des droits protégés par le Protocole du Cap s'est avérée extraordinaire. C'est une excellente nouvelle s'agissant d'un traité qui a subi une pression à laquelle peu d'autres instruments juridiques internationaux ont été soumis. Il est désormais évident que la Convention du Cap apporte une sécurité juridique supplémentaire aux opérations garanties, ce qui devrait contribuer à la reprise post-pandémique. Le système du Cap est en excellente forme, et nous devrions enregistrer des progrès notables concernant la ratification dans un avenir proche.

Les mesures adoptées par les Gouvernements pour contenir la pandémie ont entraîné de graves atteintes dans l'exécution des contrats commerciaux internationaux et nationaux dans le monde entier. De nombreuses juridictions se sont retrouvées avec des instruments juridiques inadéquats pour gérer une situation qui menaçait potentiellement la stabilité de leur cadre juridique et de leur système judiciaire. Dans ce contexte, les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international sont apparus comme une solution utile, en particulier pour leur traitement souple et novateur de la force majeure et du *hardship*. Le Secrétariat a publié une note comprenant une trousse à outils pour l'utilisation des Principes dans le contexte de la pandémie, qui a suscité une grande attention auprès des universitaires, des législateurs et des organisations internationales de juristes. Cela a permis d'accroître considérablement la sensibilisation aux Principes en prouvant leur utilité. Ici aussi, l'avenir est prometteur.

L'année 2020 a également été marquée par le démarrage et le développement rapide des projets inclus dans le nouveau Programme de travail. Après des travaux préparatoires considérables et une définition plus précise de leur champ d'application, les projets sur les Meilleures pratiques en matière de procédures d'exécution efficaces et sur les Actifs numériques et le droit privé ont démarré avec une rapidité et un intérêt extraordinaires de la part de la communauté juridique internationale. La technologie a facilité les réunions à distance, et les projets ont rapidement progressé grâce à la convocation fréquente de sous-groupes au sein de chaque Groupe de travail. Cette nouvelle méthodologie est sans aucun doute appelée à durer car elle permet de réduire considérablement le coût et le temps d'élaboration des instruments. D'excellents progrès ont également été réalisés dans le projet sur l'élaboration d'une Loi type sur l'affacturage, et un nouveau projet, à mener conjointement avec la CNUDCI, visant à élaborer une Loi type sur les récépissés d'entrepôt a été inclus au Programme de travail par l'Assemblée Générale sur recommandation du Conseil de Direction lors de sa 99^{ème} session. Vous pourrez donc constater que la cohérence et la complémentarité de tous les projets en cours sont la caractéristique du Programme actuel.

D'un point de vue purement institutionnel, l'équilibre budgétaire a été observé et des économies ont été réalisées. L'Institut a utilisé les fonds économisés sur les voyages et les missions pour investir dans les infrastructures et, surtout, dans la technologie, jetant ainsi les bases d'un modèle de travail qui fera probablement partie de notre pratique dans les années à venir. Les temps difficiles peuvent être affrontés, en essayant de préserver ce que l'on a, en espérant que la tempête passe. On peut aussi les considérer comme une occasion de transformer les épreuves en bienfaits et de travailler encore davantage, en déployant toutes les voiles pour que le vent de la tempête nous porte plus loin, plus vite, et nous permette d'aller bien au-delà de ce que nos rêves ont pu imaginer. L'année 2020 nous a apporté une énorme tempête, et je suis extrêmement fier qu'UNIDROIT ait relevé le défi.

PROFESSEUR IGNACIO TIRADO
Secrétaire Général

Sommaire

<i>À la une</i>	1
I. ADMINISTRATION ET ORGANISATION	7
A. ORGANES DIRECTEURS INTERNES	7
1. Présidence	7
2. Conseil de Direction	7
3. Commission des Finances	8
4. Assemblée Générale	8
5. Secrétariat	8
B. CONFÉRENCES DIPLOMATIQUES, COMITÉS D'ÉTUDES ET COMITÉS D'EXPERTS	8
1. Actifs numériques et droit privé	9
2. Loi type sur l'affacturage	9
3. Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces	9
4. Loi type sur les récépissés d'entrepôt	9
5. Contrats d'investissement en terres agricoles	9
6. Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	9
C. RELATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES ET LES AUTRES GOUVERNEMENTS	9
D. COORDINATION ENTRE ORGANISATIONS QUI SE CONSACRENT À L'ÉLABORATION DE RÈGLES DE DROIT PRIVÉ	11
1. La Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH)	11
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)	11
3. UNIDROIT, CNUDCI et HCCH	11
E. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES	12
1. Nations Unies	12
2. ICCROM	13
3. Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC)	13
4. Organisation des États américains (OEA)	13
5. Groupe de la Banque mondiale et le <i>Kozolchyk National Law Center</i> (NatLaw)	14
6. Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	14
7. Association internationale du barreau (IBA)	15
8. Association de droit international (ILA)	15
9. Autres coopérations intergouvernementales et non-gouvernementales	15
F. COOPÉRATION AVEC DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES	15
1. Réunions et conférences	15
2. Accords de coopération	17

II. ACTIVITÉS LÉGISLATIVES	18
A. TRAVAUX EN COURS	18
1. Les garanties portant sur des matériels d'équipement mobiles	18
a. Fonctions de Dépositaire d'UNIDROIT	18
b. Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole ferroviaire de Luxembourg)	19
c. Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole spatial)	20
d. Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole MAC)	20
2. Droit privé et développement agricole	22
a. Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles	22
b. Structure juridique des entreprises agricoles	23
3. Procédure civile transnationale	23
a. Règles modèles européennes de procédure civile ELI-UNIDROIT	23
b. Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces	24
4. Loi type sur les récépissés d'entrepôt	26
5. Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international	27
a. Formulation de Principes en matière de contrats de réassurance	27
b. UNILEX	28
6. Droit international de la vente - Guide juridique "tripartite" CNUDCI-HCCH-UNIDROIT	28
7. Actifs numériques et droit privé	29
8. Loi type sur l'affacturage	31
B. PROMOTION DES INSTRUMENTS ADOPTÉS PAR UNIDROIT	31
1. Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA	32
2. La Convention du Cap et ses Protocoles	33
3. Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international	35
a. Promotion des Principes d'UNIDROIT 2016	35
b. Publication de la Note du Secrétariat d'UNIDROIT sur les Principes d'UNIDROIT et la crise sanitaire du COVID-19	36
4. Protection internationale des biens culturels	37
a. Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et Dispositions modèles UNESCO-UNIDROIT établissant la propriété de l'État sur les biens culturels non découverts	37
b. Le projet académique de la Convention d'UNIDROIT de 1995 (UCAP)	39
c. UNIDROIT et ses partenaires dans le domaine des biens culturels	39
d. Ateliers de formation et de renforcement des capacités	40

III. PROGRAMME DE COOPÉRATION JURIDIQUE ET ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES	41
A. PROGRAMME DE COOPÉRATION JURIDIQUE	41
1. Coopération avec des organisations partenaires	41
2. Programme de stages et de bourses de recherche	41
3. Stagiaires et chercheurs	42
B. LE SITE D'UNIDROIT SUR INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX EN 2020	42
C. BIBLIOTHÈQUES DÉPOSITAIRES DE LA DOCUMENTATION D'UNIDROIT	43
D. BIBLIOTHÈQUE D'UNIDROIT	44
E. PUBLICATIONS	45
F. FONDATION D'UNIDROIT	46
ANNEXE I Liste des documents publiés par le Secrétariat d'UNIDROIT en 2020 sur la mise en œuvre de son Programme de travail	48
ANNEXE II Instruments élaborés par UNIDROIT	52
ANNEXE III Mise en œuvre des instruments basés sur des travaux menés dans le cadre d'UNIDROIT	65
ANNEXE IV Bibliothèques dépositaires de la documentation d'UNIDROIT	69

I. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

A. ORGANES DIRECTEURS INTERNES ¹

1. Présidence



Conformément à l'article 6(2) du Statut organique d'UNIDROIT, le Gouvernement italien a nommé la Professeure Maria Chiara Malaguti Présidente d'UNIDROIT pour une durée de cinq à partir du 1^{er} septembre 2020. La Professeure Malaguti est titulaire de la Chaire de droit international à la Faculté d'Économie de l'Université catholique de Milan. Elle est très appréciée et respectée dans le milieu universitaire et elle possède une grande expérience dans les domaines de l'unification et de l'harmonisation du droit privé international ainsi qu'une vaste expérience au sein des organisations intergouvernementales et des institutions financières internationales.

2. Conseil de Direction

En raison de la crise du COVID-19, le Secrétariat a proposé que la 99^{ème} session du Conseil de Direction ² se tienne dans le cadre de deux réunions. M. Arthur Hartkamp a été nommé premier Vice-Président et M. Alexander Komarov deuxième Vice-Président, conformément au règlement intérieur spécial pour les deux réunions établies au préalable et approuvé à l'unanimité par le Conseil de Direction.

Une première réunion s'est tenue en avril/mai par procédure écrite à distance, et a abordé les questions les plus urgentes concernant le Programme de travail 2020 - 2022, notamment une recommandation visant à inclure l'élaboration d'une Loi type sur les récépissés d'entrepôt en tant que nouveau projet, conjointement avec la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), avec un niveau de priorité élevé, et à relever le niveau de priorité de deux projets (Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces et Actifs numériques et droit privé). Pour davantage d'informations sur la 99^{ème} session (A), voir le [Rapport du Conseil de Direction](#).

La Professeure Maria Chiara Malaguti, Présidente d'UNIDROIT nouvellement nommée, a présidé la deuxième session en format hybride du 23 au 25 septembre 2020.

Le Conseil de Direction a salué le travail accompli par le Secrétariat malgré le contexte difficile dû à la pandémie, et s'est montré satisfait de l'amélioration des résultats obtenus par la Fondation d'UNIDROIT. Lors de l'examen du projet de Budget pour 2021, le Conseil a salué l'impact positif lié aux mesures de réduction des coûts et à une gestion efficace.

¹ Le présent Rapport couvre l'activité d'UNIDROIT du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

² Le Conseil de Direction pour le quinquennat 2019-2023 est composé comme suit: Mme Stefania Bariatti (Italie), M. Hans-Georg Bollweg (Allemagne), Mme Baiba Broka (Lettonie), M. Yusuf Çalişkan (Turquie), M. Alfonso-Luis Calvo Caravaca (Espagne), Mme Eugenia G. Dacoronia (Grèce), Mme Bénédicte Fauvarque-Cosson (France), M. Eesa Allie Fredericks (Afrique du Sud), M. Henry D. Gabriel (États-Unis d'Amérique), M. Arthur S. Hartkamp (Pays-Bas), M. In-Ho Kim (République de Corée), M. Hideki Kanda (Japon), M. Patrick Kilgarriff (Royaume-Uni), M. Alexander S. Komarov (Fédération de Russie), M. Antti T. Leinonen (Finlande), M. Ricardo Lorenzetti (Argentine), M. Niklaus D. Meier (Suisse), M. Attila Menyhárd (Hongrie), M. José Antonio Moreno Rodríguez (Paraguay), Mme Monika Pauknerová (République tchèque), Mme Kathryn Sabo (Canada), M. Jorge Sánchez Cordero (Mexique), M. Luc Schuermans (Belgique), Mme Shi Jingxia (République populaire de Chine), Mme Carmen Tamara Ungureanu (Roumanie).

Le Conseil a également reçu un rapport sur l'état d'avancement des travaux entrepris par le Secrétariat en réponse à la pandémie de COVID-19: la préparation de documents d'orientation sur la façon dont le COVID-19 affecte certains instruments importants d'UNIDROIT et sur la façon dont ils peuvent aider à surmonter les défis découlant de la pandémie et de ses retombées économiques, ainsi que des initiatives de sensibilisation connexes.

Le Conseil de Direction a adopté trois instruments pendant sa 99^{ème} session:

- Les [Règles modèles européennes de procédure civile ELI-UNIDROIT](#)
- Le *Guide juridique tripartite sur les instruments juridiques uniformes dans le domaine des contrats internationaux (notamment de vente) CNUDCI, Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH) et UNIDROIT (en anglais)*; et
- Le [Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles \(en anglais\)](#).

Pour davantage d'informations sur la 99^{ème} session (B), voir le [Rapport du Conseil de Direction](#).

3. Commission des Finances

La Commission des Finances ³ s'est réunie à trois reprises en 2020. La 88^{ème} session de la Commission des Finances était initialement prévue en présentiel, au siège d'UNIDROIT le 19 mars 2020. Cependant, en raison de l'apparition du COVID-19, le Secrétaire Général a décidé d'adopter une procédure écrite à distance afin de garantir l'approbation des documents administratifs en temps voulu. La 89^{ème} session a été une session extraordinaire convoquée par la Présidente le 25 juin 2020 pour discuter de l'impact du COVID-19 sur les activités et les finances d'UNIDROIT, et pour permettre au Secrétariat de fournir à la Commission des Finances une mise à jour sur les mesures adoptées pour affronter la pandémie. La réunion s'est tenue via Zoom, tout comme la 90^{ème} session du 22 octobre 2020. La Commission a formulé des recommandations sur diverses questions financières soumises ensuite à l'examen de l'Assemblée Générale.

4. Assemblée Générale

La 79^{ème} session de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT s'est tenue en vidéoconférence le 17 décembre 2020. Le Professeur Jorge Sánchez Cordero Dávila (Mexique), membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT a été nommé, par acclamation, Président de l'Assemblée Générale 2020-2021. Le Secrétaire Général a présenté les activités et les réalisations de l'Organisation en 2020.

L'Assemblée Générale a approuvé les amendements recommandés au Programme de Travail de l'Organisation pour la période triennale 2020 - 2022.

Lors de la discussion sur les questions financières, l'Assemblée Générale a approuvé les Comptes pour l'exercice financier 2019 ainsi que les ajustements au Budget 2020. L'Assemblée Générale a également adopté le projet de Budget pour 2021. Pour davantage d'informations, voir le [Rapport de la 79^{ème} session de l'Assemblée Générale](#).

5. Secrétariat

Au 31 décembre 2020, le Secrétariat était composé de 20 membres, huit d'entre eux appartenant à la catégorie des Fonctionnaires et douze relevant des Services généraux (administratifs et de secrétariat, Bibliothèque et personnel technique). Le Secrétariat était également assisté par trois consultants.

B. CONFÉRENCES DIPLOMATIQUES, COMITÉS D'ÉTUDES ET COMITÉS D'EXPERTS

Les réunions suivantes ont été organisées par l'Institut en 2020:

³ Composition de la Commission des Finances (2018-2020): Allemagne, Brésil, Canada, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran, Italie, Japon, Mexique, République de Corée, Royaume-Uni, Suisse.

1. Actifs numériques et droit privé

Cinq réunions du Groupe de travail exploratoire ont eu lieu entre juillet et septembre 2020 (9 juillet, 22 juillet, 10 août, 24 août et 2 septembre 2020).

Un Atelier exploratoire a été organisé les 17 et 18 septembre 2020 et la première réunion du Groupe de travail a eu lieu en format hybride les 17 et 19 novembre 2020.

2. Loi type sur l'affacturage

Groupe de travail, première session (à distance, 1^{er} – 3 juillet 2020) et deuxième session (à distance, 14 – 16 décembre 2020).

Groupe informel sur les conflits de lois, première vidéoconférence (4 août 2020) et deuxième vidéoconférence (26 octobre 2020).

3. Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces

Groupe de travail, première session (à distance, 30 novembre – 1^{er} décembre 2020).

4. Loi type sur les récépissés d'entrepôt

Webinaire conjoint UNIDROIT/CNUDCI sur une Loi type sur les récépissés d'entrepôt (à distance, 26 mars 2020).

Groupe de travail, première session (à distance, 2 – 4 décembre 2020).

Première réunion du Groupe de travail d'UNIDROIT sur une Loi type sur les récépissés d'entrepôt (à distance, 22 décembre 2020).

5. Contrats d'investissement en terres agricoles

Réunion du Comité de rédaction pour la finalisation du Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles (format hybride, 2 – 3 mars 2020).

6. Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

Commission préparatoire pour l'établissement du Registre international pour les matériels d'équipement MAC conformément au Protocole MAC, première session (à distance, 21 – 22 mai 2020) et deuxième session (à distance, 10 – 11 décembre 2020)

Commission préparatoire pour l'établissement du Registre international pour les matériels d'équipement MAC conformément au Protocole MAC, Groupe de travail sur le Règlement, première session (à distance, 14 – 15 septembre 2020) et deuxième session (à distance, 24 novembre 2020)

Commission préparatoire pour l'établissement du Registre international pour les matériels d'équipement MAC conformément au Protocole MAC, Groupe de travail sur le Registre, première session (à distance, 4 novembre 2020).

C. RELATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES ET LES AUTRES GOUVERNEMENTS

Au 31 décembre 2020, UNIDROIT comptait 63 États membres: Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Nicaragua, Nigeria, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque,

Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Siège, République de Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Uruguay et Venezuela.

Le Secrétariat continue les consultations auprès de certains États en vue d'une éventuelle adhésion au Statut organique d'UNIDROIT. En raison des limitations imposées par la pandémie de COVID 19, les missions et les visites de fonctionnaires gouvernementaux au siège d'UNIDROIT ont été très inférieures à celles d'une année ordinaire. Les échanges bilatéraux et multilatéraux avec les fonctionnaires gouvernementaux, nombreux tant avec les États membres qu'avec les États non membres, ont eu lieu par vidéoconférence. Exceptionnellement, les réunions en personne suivantes ont eu lieu:

Le 8 janvier 2020, l'Ambassadeur de l'État du Qatar en Italie, Son Excellence M. Abdulaziz Bin Ahmed Al Malki Al Jehani, a déposé auprès d'UNIDROIT l'instrument d'adhésion du Qatar à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Convention du Cap) et à son Protocole y relatif portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques (Protocole aéronautique).



Du 22 au 24 février 2020, le Secrétaire Général d'UNIDROIT, Ignacio Tirado, a participé à plusieurs réunions organisées par le Gouvernement mexicain pour présenter le Programme de travail 2020 - 2022 et l'état d'avancement de plusieurs instruments d'UNIDROIT, tels que la Convention de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et les travaux sur les aspects juridiques des collections d'art privées. Il a également présenté les développements

récents de deux Protocoles à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Convention du Cap) portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques (Protocole aéronautique) et aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction (Protocole MAC). Les responsables mexicains ont exprimé leur intention de poursuivre leur collaboration. De plus amples informations sur ces événements sont disponibles [ici](#).



En juin 2020, UNIDROIT a signé un Protocole d'accord avec le Ministère du commerce de la République populaire de Chine sur le financement de jeunes fonctionnaires par la Chine.

Le 1^{er} octobre 2020, M. Michael R. Pompeo, alors Secrétaire d'État, a signé le Protocole MAC lors d'une cérémonie qui s'est tenue au siège d'UNIDROIT à Rome. M. Pompeo, ainsi que Son Excellence M. l'Ambassadeur Kip Tom de la Mission des États-Unis auprès des agences des Nations Unies à Rome, ont été accueillis par Mme Maria Chiara Malaguti, Présidente d'UNIDROIT, M. Ignacio



Tirado, Secrétaire Général d'UNIDROIT, Mme Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT et par Mme Marina Schneider, Fonctionnaire Principale et Dépositaire des Traités. Lors de la signature du Protocole, le Secrétaire d'État Pompeo a déclaré qu'«un accès plus facile au financement pour des biens économiques essentiels dans le monde comme ce type de biens d'équipement donnera, comme vous l'avez dit, une vraie opportunité aux personnes en difficulté dans le monde entier, alors que le monde sort de cette période difficile sur le plan économique.»

D. COORDINATION ENTRE ORGANISATIONS QUI SE CONSACRENT À L'ÉLABORATION DE RÈGLES DE DROIT PRIVÉ

1. La Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH)

Les 3 et 4 mars 2020, la Secrétaire Générale adjointe, Anna Veneziano, a représenté UNIDROIT au Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence de La Haye de droit international privé.

2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)

Les 6 et 7 juillet 2020, UNIDROIT a participé à la 53^{ème} session de la Commission de la CNUDCI en tant qu'observateur. La Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe, a représenté l'Institut lors de la discussion sur les ajustements et l'adoption du projet de Guide juridique tripartite pour des instruments juridiques uniformes dans le domaine des contrats commerciaux internationaux (notamment sur la vente). Le Professeur Ignacio Tirado, Secrétaire Général, est intervenu le deuxième jour sur des projets communs et sur la coopération d'UNIDROIT et de la CNUDCI, notamment sur les propositions de travaux conjoints sur les récépissés d'entrepôt et sur la taxonomie juridique des actifs numériques.

Le 14 février 2020, UNIDROIT, UNCITRAL et Confcámaras de Colombie ont parrainé un atelier sur [La mise en œuvre des réformes sur les opérations garanties en Amérique latine](#) à Carthagène (Colombie), organisé par l'Universidad de los Andes. La Secrétaire de la CNUDCI, Anna Joubin-Bret, le Secrétaire Général d'UNIDROIT, Ignacio Tirado, et Mahesh Uttamchandani (Gestionnaire de pratique, Groupe de la Banque mondiale) ont ouvert l'atelier au cours duquel la Loi type sur les sûretés mobilières, le Guide pour l'incorporation dans le droit interne et le Guide pratique ainsi que la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, en particulier le Protocole relatif aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction (Protocole MAC de Pretoria) ont été présentés, avec la participation de la Secrétaire Générale adjointe Anna Veneziano, Jae Sung Lee (CNUDCI), John Wilson (GBM) et Néstor Santiago Arévalo Barrero (Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme). La session du matin a été clôturée par une déclaration de la Ministre de la Justice de Colombie, Margarita Lenor Cabello. L'après-midi a été consacrée à des séances en petits groupes, notamment sur l'affacturage (avec la participation de Henry Gabriel, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT) et sur l'agriculture contractuelle et le financement des récépissés d'entrepôt, avec la participation d'Anna Veneziano, Marek Dubovec (NatLaw) et Paula Zuleta (Ministère de l'agriculture de Colombie).



Les 10 et 11 mars 2020, la CNUDCI a accueilli la deuxième session des [Ateliers conjoints](#), organisé conjointement avec UNIDROIT, afin de développer une taxonomie juridique des principales technologies émergentes et de leurs applications (notamment l'intelligence artificielle, les transactions de données, les actifs numériques et la technologie des registres distribués).

Le 26 mars 2020, UNIDROIT et la CNUDCI ont organisé un [webinaire](#) avec un public d'experts plus vaste pour discuter de la proposition de développement d'une Loi type internationale sur les récépissés d'entrepôt.

3. UNIDROIT, CNUDCI et HCCH

La réunion de coordination habituelle entre les Secrétariats de la HCCH, de la CNUDCI et d'UNIDROIT a été organisée par la HCCH et s'est tenue virtuellement le 28 mai 2020, avec la participation des Secrétaires généraux de la HCC et d'UNIDROIT, la Secrétaire de la CNUDCI et des fonctionnaires des trois organisations. On y a discuté, entre autres, des projets conjoints en cours et de nouveaux sujets de coopération future entre les trois organisations "sœurs". La prochaine réunion est prévue pour 2021, organisée par la CNUDCI.

Le 22 septembre 2020, à la veille de la deuxième réunion de la 99^{ème} session du Conseil de Direction, le Secrétariat d'UNIDROIT a organisé une conférence internationale hybride portant sur la contribution de la HCCH, de la CNUDCI et d'UNIDROIT à l'harmonisation du droit de la vente internationale ainsi que sur le Guide juridique tripartite pour des instruments juridiques uniformes dans le domaine des contrats du commerce international (notamment sur la vente), avec la participation, entre autres, de représentants des trois organisations, d'experts qui ont aidé à l'élaboration du Guide et de membres du Conseil de Direction comme intervenants et participants. L'enregistrement vidéo de la conférence est disponible sur la chaîne [YouTube](#) d'UNIDROIT. Pour davantage d'informations voir ci-dessous page [29](#).

Les 12 et 13 novembre 2020, UNIDROIT, avec la HCCH et la CNUDCI, a parrainé une conférence intitulée "International Commercial Litigation: Recent Developments and Future Challenges" organisée par le *Judicial Policy Research Institute* (JPRI) qui s'est tenue à Seoul (Corée). La conférence qui a vu la participation à distance du Secrétaire Général, Ignacio Tirado, et de la Secrétaire Générale adjointe, Anna Veneziano, a abordé un certain nombre de sujets d'actualité, notamment "la modernisation et l'harmonisation des contrats commerciaux internationaux", "les opérations garanties et l'insolvabilité" et "La reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers". L'enregistrement vidéo de la conférence est disponible sur la chaîne [YouTube](#) du JPRI.

E. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

Au cours de la période examinée, l'Institut a été représenté à des réunions organisées par d'autres organisations internationales dont: la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), l'Institut de droit européen (ELI), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation



intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), l'Association internationale du barreau (IBA), la Chambre de commerce internationale (CCI), la Commission de la CCI sur le droit et la pratique du droit commercial international, le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), le Fonds International de développement agricole (FIDA), l'*International Insolvency Institute*, INTERPOL, le Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (CIF OIT), le *Kozolchyk National Law Center*, le *National Law Center for Inter-American Free Trade*, l'Organisation des États américains (OEA), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Union Internationale des Avocats (UIA), la Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Groupe de la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

Suivent quelques exemples représentatifs de la coopération entre le Secrétariat et les organisations internationales:

1. Nations Unies

Dans une [lettre](#) adressée au Secrétaire Général des Nations Unies, António Guterres, la Présidente, Maria Chiara Malaguti, et le Secrétaire Général, Ignacio Tirado, ont réaffirmé l'engagement d'UNIDROIT envers les valeurs fondamentales du multilatéralisme à l'occasion du 75^{ème} anniversaire des Nations Unies.



2. ICCROM



La Présidente a également adressé ses félicitations à l’ICCROM à l’occasion du 60^{ème} anniversaire de l’adhésion de l’Italie à l’ICCROM, formellement établie par la ratification de l’Accord de siège. En se joignant aux autres autorités dans son message de félicitations, la Professeure Malaguti a rappelé la collaboration de longue date entre les deux institutions formalisée par un Protocole

d’accord en 2015. Elle a réaffirmé l’intention d’UNIDROIT de maintenir et de renforcer cette collaboration à l’avenir.

3. Coopération économique pour l’Asie-Pacifique (APEC)

L’APEC est un forum précieux qui permet à UNIDROIT d’avoir des contacts économiques avec les 21 membres de l’APEC dans la région Asie-Pacifique. UNIDROIT bénéficie du statut d’observateur officiel auprès du Comité économique de l’APEC depuis 2016. En 2020, UNIDROIT a poursuivi son engagement auprès du forum de l’APEC et a obtenu le statut officiel d’invité auprès du Comité économique de l’APEC pour la période 2020 - 2022.

UNIDROIT a participé à plusieurs réunions liées à l’APEC du 15 au 17 février 2020, à Putrajaya en Malaisie. Le 15 février, William Brydie-Watson, Fonctionnaire principal, a fait une présentation sur les “instruments d’UNIDROIT qui soutiennent l’accès au crédit” lors d’un Atelier pour les économies membres de l’APEC intitulé *World Bank’s Ease of Doing Business Index*. La présentation a porté sur la façon dont la Convention du Cap et ses Protocoles (y compris le Protocole MAC récemment adopté) pourraient faciliter l’accès au crédit dans la région Asie-Pacifique.



4. Organisation des États américains (OEA)

Le lundi 13 juillet 2020, la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe, a participé à un webinaire organisé par l’Organisation des États américains (OEA) sur les mécanismes d’amélioration de l’accès au crédit dans le cadre d’une économie post-Covid-19. Parmi les intervenants on comptait Valeria Piñeiro (Économiste, Division des marchés, du commerce et des institutions, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington, D.C.), Jeannette Tramhel (Juriste principale, Département du droit international, Secrétariat aux affaires juridiques, OEA) et Marek Dubovec (Directeur exécutif, Kozolchyk National Law Center (NatLaw), Tucson, Arizona). Dante Negro (Directeur, Département du droit international, Secrétariat aux affaires juridiques, OEA), modérateur de la session, a prononcé le discours de clôture. Le webinaire a abordé divers sujets d’intérêt commun, notamment le Protocole MAC à la Convention du Cap, les Récépissés d’entrepôt et l’impact du Guide juridique UNIDROIT/FAO/FIDA sur l’agriculture contractuelle sur l’accès au crédit. Pour davantage d’informations, voir la vidéo du webinaire.

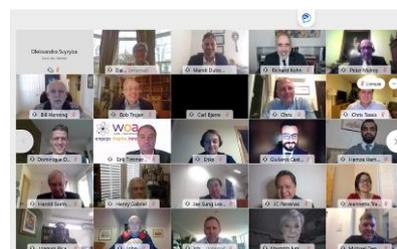


5. Groupe de la Banque mondiale et le Kozolchyk National Law Center (NatLaw)



Le 30 avril, Ignacio Tirado, Secrétaire Général, a été invité à participer à un forum en ligne intitulé “Vers une coordination de la mise en œuvre de normes internationales concernant les opérations garanties”, organisé conjointement par le Kozolchyk National Law Center (NatLaw) et le Groupe de la Banque mondiale. Après une introduction par les organisateurs du forum, Mme Elaine MacEachern (Sr. Credit Infrastructure Specialist, Groupe de la Banque mondiale) et M. Marek Dubovec (Directeur exécutif, NatLaw), le Professeur Tirado et la Secrétaire de la CNUDCI, Mme Anna Joubin-Bret, ont tous deux exposé leurs points de vue en tant que responsables des organismes internationaux de normalisation, suivi d’un programme très riche consacré aux efforts de modernisation des cadres des opérations garanties par la mise en œuvre effective de normes internationales, avec la participation d’intervenants d’organismes gouvernementaux et intergouvernementaux, ainsi que du secteur privé et du monde universitaire.

Le 8 décembre 2020, UNIDROIT a participé à un Forum virtuel international organisé par le Groupe de la Banque mondiale et le Kozolchyk National Law Center intitulé “Toward a Coordinated Implementation of International Standards on Receivables Finance”. Le Forum, ouvert par le Secrétaire Général d’UNIDROIT, le Professeur Ignacio Tirado, a rassemblé des organismes de normalisation internationaux, dont la CNUDCI, des représentants de gouvernements, des universitaires, des organisations internationales de développement et les plus grandes associations mondiales d’acteurs présents dans le domaine de l’affacturation et de prêteurs sur actifs. On a souligné l’importance de réunir les parties prenantes pour assurer la coordination du développement,



participé au Forum.

de la promotion et de la mise en œuvre des normes internationales, en particulier la Convention des Nations unies sur la cession de créances dans le commerce international de 2001 et le projet d’UNIDROIT visant à élaborer une [Loi type sur l’affacturation](#). Les associations industrielles mondiales se sont engagées à travailler conjointement à l’élaboration d’une loi type moderne sur l’affacturation et à la mise en œuvre des normes existantes de la CNUDCI sur les opérations garanties. M. Hamza Hameed (Consultant, UNIDROIT) a également

6. Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

Le 14 octobre 2020, le Secrétaire Général, Ignacio Tirado, a participé à un webinaire organisé par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) sur le coût des éventuelles occasions manquées de mettre en œuvre des réformes durant la crise du Covid-19. Alors que la pandémie du COVID-19 continue de déclencher de graves répercussions économiques tant sur les marchés développés que sur les marchés émergents, le groupe d’experts a été invité à discuter des implications de la pandémie sur les changements démographiques et économiques, des effets d’une vague potentielle d’insolvabilité et des conséquences sur les acteurs économiques les plus vulnérables, afin de fournir des arguments sur les raisons pour lesquelles les législateurs devraient saisir l’occasion d’introduire des réformes. Le Secrétaire Général a souligné comment, grâce à une volonté politique accrue, cette situation peut être transformée en une occasion d’entreprendre une modernisation approfondie des cadres juridiques existants, qui doit être entreprise parallèlement à



des investissements à la fois dans le renforcement des capacités et dans l'amélioration de l'infrastructure juridique, notamment par des mises à niveau informatiques.

7. Association internationale du barreau (IBA)



Le 14 juillet 2020, Priscila Pereira de Andrade (Fonctionnaire, UNIDROIT) a représenté UNIDROIT lors d'un webinaire intitulé "COVID-19: l'impact du confinement sur le commerce international agricole" organisé par le Comité du droit agricole de l'IBA et l'Association du Barreau ukrainien, avec le soutien du Forum régional européen de l'IBA, du Comité du commerce international et de la distribution de l'IBA et du Comité du droit commercial

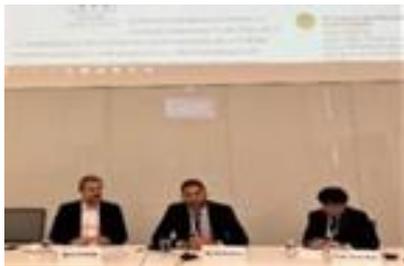
international et douanier de l'IBA. Le webinaire a donné un aperçu, entre autres, des nouveaux défis auxquels sont confrontées les entreprises agricoles et la réglementation internationale du commerce.

Le 3 septembre 2020, le Professeur Ignacio Tirado, Secrétaire Général d'UNIDROIT, est intervenu lors d'un [webinaire](#) sur le "COVID-19 et les solutions proposées par les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international" organisé par le Comité d'arbitrage de l'IBA, le Forum régional européen de l'IBA, le Comité du commerce international et de la distribution de l'IBA, le Comité du contentieux de l'IBA, avec le soutien du Comité du droit des sociétés et des fusions et acquisitions de l'IBA.

8. Association de droit international (ILA)

Le 23 octobre 2020, la Secrétaire Générale adjointe, Anna Veneziano, a participé au Week-end annuel de droit international (ILW), parrainé par la branche américaine de l'ILA. Elle a présenté les contributions passées et les projets futurs d'UNIDROIT dans le cadre d'une session de questions-réponses intitulée "Le défi de la globalisation du droit privé international", conjointement modérée par les Professeurs Louise Ellen Teitz et Ronald Brand.

9. Autres coopérations intergouvernementales et non-gouvernementales



Les 12 et 13 février 2020, UNIDROIT a participé à la troisième Conférence "[International Coordination of Secured Transaction Law Reforms: Advancing Reforms Globally and in Latin America Through Enhanced Coordination](#)" à Carthagène (Colombie). Organisée par NatLaw, l'International Insolvency Institute, l'Universidad de los Andes, et l'Universidad Externado de Colombia, la Conférence a réuni des représentants de la CNUDCI, d'UNIDROIT, de l'OEA, de la BERD, de la Banque mondiale, de l'IFC, de NatLaw ainsi que

d'éminents universitaires pour faire progresser les discussions des deux conférences précédentes (9 - 10 février 2017 à la Faculté de droit de l'Université de Pennsylvanie, et 16 - 17 octobre à l'Université Carlos III de Madrid).

F. COOPÉRATION AVEC DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES

1. Réunions et conférences

Plusieurs membres du Secrétariat ont participé à de nombreuses réunions et conférences dans des institutions universitaires, à titre d'exemple:

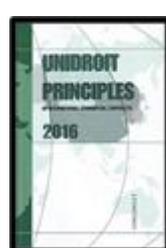
Le 31 janvier 2020, le Secrétaire Général et la Secrétaire Générale adjointe ont participé à la réunion du Conseil consultatif international du **Queen Mary – UNIDROIT Institute of Transnational Commercial Law**.



La 10^{ème} édition du *Master of Laws in International Trade Law*, un programme de troisième cycle organisé conjointement par **le Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (CIF-OIT)**, l'Université de Turin et le Centre universitaire d'études européennes (IUSE) en collaboration avec la Turin School of Development, s'est tenue à partir du 3 février 2020. UNIDROIT a participé activement aux éditions précédentes et est officiellement devenu une

organisation partenaire du Programme en 2019, rejoignant ainsi son partenaire historique, la CNUDCI. UNIDROIT est maintenant représenté au sein du Comité scientifique par la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe.

Le 24 février 2020, le Secrétaire Général, Ignacio Tirado, a fait une présentation intitulée "*Repensando en Derecho Transnacional*" lors d'une conférence organisée par le Département de droit de **l'Institut technologique autonome du Mexique**.



Les 11 et 12 mars 2020, Mme Philine Wehling, Fonctionnaire d'UNIDROIT, a tenu une vidéoconférence intitulée "*International Sources of Contract Law: The UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts*" devant un parterre de 23 étudiants de troisième cycle du **Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (CIF-OIT)** à Turin. Cette présentation faisait partie de la 10^{ème} édition du *Master of Laws in International Trade Law*.

Le 23 avril 2020, Mme Priscila Pereira de Andrade, Fonctionnaire d'UNIDROIT, a fait une présentation en vidéoconférence sur les travaux et les instruments d'UNIDROIT dans le domaine du droit privé et du développement agricole à des étudiants de la Faculté de droit de **l'Université de Washington (UW)**. La conférence s'inscrivait dans le cadre du "*Global Development Law & Policy Workshop*", organisé par la Professeure Randi Hedin, au sein du "*Law of Sustainable Development Graduate Program*".



Les [actes](#) du séminaire organisé en mai 2019 par le Professeur Alfonso Calvo Caravaca, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, à **l'Universidad Carlos III de Madrid** portant sur "UNIDROIT et la codification du droit international privé", ont été publiés en avril 2020. Pour marquer l'occasion, des présentations ont été faites par des experts espagnols et par des fonctionnaires du Secrétariat d'UNIDROIT sur le rôle d'UNIDROIT dans l'unification du droit international privé et la *lex mercatoria*, les Principes d'UNIDROIT, la Convention du Cap et ses Protocoles et les travaux d'UNIDROIT sur l'agriculture contractuelle et les contrats d'investissement en terres agricoles.

Le 27 mai 2020, le Secrétaire Général et la Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT ont été invités à un webinar dans le cadre de la 8^{ème} édition du Master en droit des affaires et des sociétés de la **LUISS School of Law**. Le Professeur Ignacio Tirado a fait une présentation introductive sur UNIDROIT et ses méthodes et la Professeure Anna Veneziano a exposé les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international.



Le 25 septembre 2020, **l'Université Roma Tre** et UNIDROIT ont parrainé la 7^{ème} édition de la Conférence annuelle sur l'arbitrage international dans le cadre du programme de *l'International Commercial and Investment Arbitration Theory and Practice Certificate*, organisée conjointement par Roma Tre, l'Association italienne pour l'arbitrage, la Cour internationale d'arbitrage et la Chambre d'arbitrage de Milan. Ouverte par la Présidente d'UNIDROIT, la Professeure Maria Chiara Malaguti et par le Professeur Andrea Zollini, Faculté de droit de l'Université Roma Tre, la présentation

intitulée "Flying Solo: From Arthur Andersen, to Codes of Conduct, to COVID-19 Virtual Hearings" a été faite par Lucy Reed, Présidente, Conseil de Direction de l'ICCA.

Le 11 novembre 2020, Carlo Di Nicola, Fonctionnaire principal, a fait une présentation via webinaire aux étudiants du **Centre de droit commercial de la Faculté de droit de l'Université de Nottingham**. Il a donné un aperçu de l'histoire de l'Institut, de ses États membres et de ses méthodes de travail, ainsi que d'un certain nombre de ses instruments dans le domaine du droit commercial international, notamment les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international.



2. **Accords de coopération**

En 2020, UNIDROIT a signé deux accords de coopération visant à étendre et à renforcer la coopération et la collaboration avec des institutions académiques avec l'inclusion des instruments et des projets d'UNIDROIT dans leurs programmes académiques, par l'organisation de séminaires, d'ateliers, de cours ou d'événements qui se tiendront à l'Université même, à UNIDROIT ou en ligne, et par la promotion du Programme de recherche et de stages d'UNIDROIT.

Un accord a été signé avec l'**Université de droit et de sciences politiques de Shanghai (SHUPL)** le 24 juillet 2020 et un autre avec la faculté de droit de l'**Université de Hong Kong (HKU Law)** le 2 novembre 2020.

II. ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

A. TRAVAUX EN COURS

1. Les garanties portant sur des matériels d'équipement mobiles

a. Fonctions de Dépositaire d'UNIDROIT

- *Convention du Cap et Protocole aéronautique*

UNIDROIT a été désigné Dépositaire de la [Convention du Cap](#) en vertu de l'article 62(1) de la Convention et du [Protocole aéronautique](#) en vertu de l'article XXXVII(1) de ce dernier, qui sont entrés en vigueur le 1^{er} mars 2006. Au 31 décembre 2020, la Convention comptait 82 États contractants et une organisation régionale d'intégration économique contractante, et le Protocole aéronautique 79 États contractants et une organisation régionale d'intégration économique contractante.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020, l'État du Qatar, l'Islande et la Zambie ont déposé leur instrument d'adhésion à la Convention et au Protocole aéronautique.

L'Ambassadeur de l'État du Qatar en Italie, S.E. Monsieur Abdulaziz Bin Ahmed Al Malki Al Jehani, a déposé, le 8 janvier 2020, auprès du Secrétaire Général d'UNIDROIT, le Professeur Ignacio Tirado, l'instrument d'adhésion du Qatar à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et au Protocole y relatif portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques. La Convention et le Protocole aéronautique sont entrés en vigueur pour l'État du Qatar le 1^{er} mai 2020.

- *Protocole ferroviaire de Luxembourg*

UNIDROIT a été désigné comme Dépositaire du [Protocole ferroviaire de Luxembourg](#) (en vertu de l'article XXXIV(1)). Le Protocole ferroviaire de Luxembourg, adopté le 23 février 2007 lors de la Conférence diplomatique tenue au Luxembourg, compte six États signataires (Allemagne, France, Italie, Mozambique, Royaume-Uni et Suisse), trois États contractants (Gabon, Luxembourg et Suède) et une organisation internationale d'intégration économique (Union européenne). Le Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

- *Protocole spatial*

UNIDROIT a été désigné comme Dépositaire du [Protocole spatial](#) (en vertu de l'article XLVIII(1)). Le Protocole spatial, adopté le 9 mars 2012 lors de la Conférence diplomatique tenue à Berlin (Allemagne), compte quatre États signataires (Allemagne, Arabie Saoudite, Burkina Faso et Zimbabwe). Le Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

- *Protocole MAC*

UNIDROIT a été désigné comme Dépositaire du [Protocole MAC](#) (en vertu de l'article XXXVII(1)). Le Protocole MAC, adopté le 22 novembre 2019 lors de la Conférence diplomatique tenue à Pretoria (Afrique du Sud), compte cinq États signataires (Congo, Gambie, Nigéria, Paraguay et États Unis). Le Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

Le 1^{er} octobre 2020, le Secrétaire d'État Michael R. Pompeo a signé le Protocole MAC lors d'une cérémonie qui s'est tenue au siège d'UNIDROIT à Rome. M. Pompeo était accompagné de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Kip Tom de la Mission des États-Unis auprès des agences des Nations Unies à Rome, et a été accueilli par Mme Maria Chiara Malaguti, Présidente d'UNIDROIT, M. Ignacio Tirado, Secrétaire Général d'UNIDROIT, Mme Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe et Mme Marina Schneider, Fonctionnaire Principale et Dépositaire des Traités.

b. Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole ferroviaire de Luxembourg)

- *Groupe d'experts sur l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire*

Lors de sa quatre-vingt-deuxième session, tenue du 25 au 28 février 2020, le Comité des transports intérieurs de la CEE-ONU, sur recommandation de son Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2), a approuvé la création d'un Groupe d'experts sur le système d'identification unique des véhicules ferroviaires créé par le Protocole ferroviaire de Luxembourg (URVIS), appelé "Groupe d'experts sur l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire" (GE_PIRRS), ainsi que son mandat. Comme le Protocole ferroviaire de Luxembourg ne détermine pas la manière dont le numéro URVIS peut être fixé de façon permanente sur le matériel roulant, le Groupe d'experts a été chargé de fournir des recommandations pour résoudre ce défi, en conformité avec les pratiques actuelles de l'industrie et en anticipant les avancées technologiques et autres dans le futur. UNIDROIT a été invité à se joindre à l'OTIF et au GTF pour participer au Groupe d'experts.

Le Groupe d'experts s'est réuni deux fois en 2020: du 2 au 4 septembre, avec la participation du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale adjointe (<https://unece.org/1st-session-45>), et les 14 et 15 décembre, avec la participation de la Secrétaire Générale adjointe ([deuxième réunion](#)).

- *Activités du Groupe de travail sur la ratification et du Groupe de travail ferroviaire*

Au cours de l'année 2020, le Secrétariat a poursuivi sa coopération active avec l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), les Co-présidents de la Commission préparatoire et le Groupe de travail ferroviaire dans les travaux préparatoires à la mise en place de l'Autorité de surveillance pour l'établissement du Registre international et dans l'organisation d'activités de promotion. Le Secrétariat a également continué de coopérer avec d'autres organisations mondiales et régionales afin de maximiser les efforts de diffusion de l'information sur les avantages de la mise en œuvre du Protocole.

- *Présentations, séminaires et conférences*

Le 6 février 2020, le Secrétaire Général, Ignacio Tirado, a fait une présentation sur le Protocole ferroviaire de Luxembourg au Groupe de travail "Transports terrestres" du Conseil de l'Union européenne à Bruxelles sous la présidence croate, à l'invitation de la DG MOVE de la Commission européenne.

Un atelier traitant de la mise en œuvre de la réforme des opérations garanties, avec notamment une discussion sur le Protocole ferroviaire de Luxembourg, a été organisé à Lagos (Nigéria) par l'Université Aston et en coopération avec le Groupe de travail ferroviaire, le 10 mars 2020. Le Secrétaire Général, le Professeur Tirado, et M. Howard Rosen (Président du Groupe de travail ferroviaire), qui n'ont pas pu se rendre à Lagos en raison de la pandémie de COVID-19, y ont participé à distance, ainsi que M. Soteri Gatera (UNECA).



- *Documents sur les avantages économiques du Protocole ferroviaire de Luxembourg et son impact sur la croissance durable*

Un certain nombre de documents portant sur l'impact économique et environnemental du Protocole ferroviaire ont été publiés en 2020 par le Groupe de travail ferroviaire ou préparés pour celui-ci:

OXERA, "Le Protocole ferroviaire de Luxembourg à la Convention du Cap - impact positif sur le coût de financement du matériel roulant au Royaume-Uni (Une mise à jour spécifique au Royaume-Uni de l'étude Oxera de 2018)", ([en anglais seulement](#))

OXERA, "[Le Protocole ferroviaire de Luxembourg à la Convention du Cap - impact positif sur le coût de financement du matériel roulant en Afrique](#)":

Groupe de travail ferroviaire, "Comment le Protocole ferroviaire de Luxembourg à la Convention du Cap contribuera à la lutte contre le changement climatique planétaire" ([en anglais seulement](#)).

c. Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole spatial)

- *Présentations, séminaires et conférences*

Le 30 avril 2020, Hamza Hameed (Consultant, UNIDROIT) a fait une présentation par vidéoconférence sur le Protocole spatial aux étudiants du programme de Master avancé en droit aérien et spatial de l'Université de Leyde. Elle a porté sur la pertinence du financement sur actif dans le secteur spatial, puis sur les dispositions du Protocole spatial qui facilitent ce mécanisme.



Du 12 au 14 octobre 2020, une présentation virtuelle sur "Le financement sur actif pour le secteur spatial", portant sur le Protocole spatial, a été faite lors du 71^{ème} Congrès international d'astronautique 2020 dans le cadre du 33^{ème} Symposium de l'IAA sur la politique, les réglementations et l'économie de l'espace. Elle a été faite conjointement par la Professeure Anna Veneziano (Secrétaire Générale adjointe), M. Hamza Hameed (Consultant, UNIDROIT), M. Oliver Heinrich (Associé, BHO Legal) et par M. Erik Pellander (Chercheur associé, BHO Legal).

d. Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole MAC)

- *Commission préparatoire (Protocole MAC)*

Conformément à la [Résolution 1](#) de la Conférence diplomatique pour l'adoption du Protocole MAC (Pretoria, 11 – 22 novembre 2019), une Commission préparatoire a été établie pour agir en tant qu'Autorité provisoire de surveillance en attendant l'entrée en vigueur du Protocole.

La **Commission préparatoire**, sous la direction du Conseil de Direction et de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT, a trois tâches fondamentales: i) sélectionner un Conservateur pour mettre en œuvre le Registre international du Protocole MAC, ii) œuvrer à l'établissement d'une Autorité de surveillance, et iii) préparer la première édition du Règlement du Registre international. Habituellement, la Commission préparatoire joue également un rôle important en encourageant les États à signer, ratifier et appliquer le Protocole.



- *Réunions de la Commission préparatoire MAC et du Groupe de travail*

En 2020, la Commission préparatoire s'est réunie à distance à deux reprises. La première session de la Commission préparatoire MAC s'est tenue les 21 et 22 mai 2020. Elle a réuni 38 participants de huit États membres de la Commission. Ont également participé en qualité d'observateur, un État, une organisation d'intégration économique régionale et trois organisations ainsi que des observateurs *ex officio* de la Conférence diplomatique. Le rapport de cette session est disponible [ici](#).

Pour s'acquitter de son mandat, la Commission préparatoire a établi, lors de sa première session, deux Groupes de travail, l'un chargé d'élaborer un projet de Règlement pour le Registre international (le Groupe de travail sur le Règlement qui s'est réuni à deux reprises) et l'autre chargé de rédiger un appel d'offres pour la sélection d'un Conservateur (le Groupe de travail sur le Conservateur qui s'est réuni une fois en 2020).

La deuxième session de la Commission préparatoire MAC s'est tenue les 10 et 11 décembre 2020. Elle a réuni 33 participants de neuf États membres de la Commission. Ont également participé en

qualité d'observateur, deux États, deux organisations ainsi que des observateurs *ex officio* de la Conférence diplomatique. Le rapport de cette session est disponible [ici](#).

- *Présentations, séminaires et conférences*

Malgré les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, UNIDROIT a continué ses activités de promotion du Protocole MAC dans divers forums internationaux, nationaux et régionaux en 2020:

Le 13 février 2020, dans le cadre d'un atelier sur la mise en œuvre des réformes en matière d'opérations garanties en Amérique latine organisé par la CNUDCI et UNIDROIT et coparrainé avec la Confcámaras de Colombia à Cartagena (Colombie), accueilli par l'Universidad de los Andes (voir ci-dessus page [15](#)), le Protocole MAC de Pretoria a été présenté avec la participation de la Secrétaire Générale adjointe Anna Veneziano, Jae Sung Lee (CNUDCI), John Wilson (GBM) et Néstor Santiago Arévalo Barrero (Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme).

Le 14 février 2020, à Carthagène (Colombie), UNIDROIT, la CNUDCI et la Confcámaras de Colombia ont parrainé un atelier sur la mise en œuvre des réformes en matière d'opérations garanties en Amérique latine, accueilli par l'Universidad de los Andes. Des experts du monde universitaire, de la pratique privée, du Gouvernement et des organisations internationales y sont intervenus. Cette conférence a fait l'objet d'une présentation sur le Protocole MAC.

Le 30 avril 2020, le Protocole MAC a été examiné dans le cadre d'un forum en ligne intitulé "Toward Coordinated Implementation of International Standards for Secured Transactions" organisé conjointement par NatLaw et le Groupe de la Banque mondiale.

Dans le cadre du webinaire organisé par l'Organisation des États américains (OEA), le 13 juillet 2020, portant sur les mécanismes d'amélioration de l'accès au crédit dans une économie post-COVID, la Secrétaire Générale adjointe a abordé, entre autres, les avantages potentiels du Protocole MAC à la Convention du Cap concernant l'accès au crédit. Pour de plus amples informations sur le webinaire, voir ci-dessus page [13](#).

Le 3 décembre 2020, UNIDROIT a participé à un Forum virtuel organisé par le Kozolchik National Law Center sur l'importance et les opportunités offertes par le Protocole sur les matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention du Cap en Amérique latine. Des présentations sur le potentiel du Protocole MAC pour les États d'Amérique latine ont été faites par le Professeur Ignacio Tirado (Secrétaire Général d'UNIDROIT), par Rafael Castillo-Tiriana (Directeur général, Latin America and Emerging Markets de Alta Group), par Teresa Rodríguez de las Heras Ballell (Professeur de droit commercial, Université Carlos III de Madrid) et par Carlos Sierra (Associé, Sierra Abogados).



Le 17 décembre 2020, UNIDROIT, en partenariat avec la Mission américaine auprès des Agences des Nations Unies à Rome, a organisé une réunion sur "La portée mondiale de la Convention du Cap: Potentiel pour les secteurs minier, agricole et de la construction (MAC)". Cette réunion officielle s'est déroulée parallèlement à la 79^{ème} session de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT qui s'était tenue auparavant au cours de la même journée. L'événement a rassemblé plus de 90 experts juridiques, représentants de gouvernements et parties prenantes du secteur industriel pour discuter du potentiel de la Convention du Cap et de son Protocole MAC pour les secteurs minier, agricole et de construction, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Le discours



d'ouverture a été prononcé par le Professeur Ignacio Tirado, Secrétaire Général d'UNIDROIT, suivi d'une table ronde présidée par la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT. Sont intervenus Mme Sandea De Wet (Conseillère juridique principale, Département des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud et Présidente de la Conférence diplomatique pour l'adoption du Protocole portant sur les questions spécifiques

aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles), M. Daryl Bouwkamp (Directeur principal du développement commercial international et des affaires gouvernementales chez Vermeer Corporation, et membre du Groupe de travail MAC), et le Professeur Henry Gabriel (Professeur de droit, Université d'Elon et membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT). Un court échange de questions-réponses a suivi puis S.E. Monsieur Kip Tom, Ambassadeur des États-Unis auprès des Agences des Nations Unies à Rome, a prononcé le discours de clôture.

2. Droit privé et développement agricole

a. Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles

- *Approbation du Guide CITA*

En septembre 2020, le Conseil de Direction a approuvé le projet final du Guide CITA, sous réserve d'éventuels ajustements mineurs durant le processus conduisant à son approbation par les organisations partenaires (FAO et FIDA).

Le Guide CITA comprend sept chapitres et sera à l'usage des conseils juridiques traitant de baux en terres agricoles (par exemple, contrats d'investissement, concessions, baux) afin d'aider à la préparation, à la négociation et à la mise en œuvre de contrats d'investissement en terres agricoles de façon conforme aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, aux Directives volontaires (VGGT), aux Principes "RAI" du CSA et aux autres instruments internationaux.

Le Guide, qui bénéficie du succès du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA et des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international, n'entend pas encourager les acquisitions de terres à grande échelle, mais prend acte que les baux de terres agricoles continuent d'intervenir, et que ces opérations posent de nombreux défis. Ainsi, le Guide tentera de répondre à la demande croissante d'investissements agricoles responsables, tout en sensibilisant aux modèles d'investissement alternatifs et en contribuant à assurer que les droits des parties prenantes, y compris ceux des détenteurs légitimes de droits fonciers, sont à la fois protégés et respectés.

- *Groupe de travail*

Un Groupe de travail chargé de préparer un Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles a été établi en 2016. Le Groupe de travail, présidé par M. José Antonio Moreno Rodríguez, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, était composé d'experts en droit des contrats et en droit international des investissements, de représentants de la FAO et du FIDA en tant qu'organisations partenaires, et comprenait des observateurs d'autres organisations multilatérales ainsi que des représentants des producteurs agricoles et de l'agro-industrie. Le Groupe de travail a tenu au total deux réunions informelles en 2016 et 2017, et quatre réunions formelles en 2017 et 2018.

- *Consultations*

En vue de la préparation du projet final, des événements de consultation ont eu lieu à Pékin, São Paulo, Nairobi, suivies de consultations en ligne (voir le Rapport annuel 2019, pp. 21-22). Les rapports des consultations tenues tout au long de l'année 2019 présentant l'ensemble des commentaires et recommandations reçus lors de la consultation en ligne et des consultations régionales ont été soumis aux membres du Groupe de travail en février 2020.

- *Réunion du Comité de rédaction*

Le Secrétariat d'UNIDROIT a organisé, en coordination avec la FAO et le FIDA, une réunion du Comité de rédaction les 2 et 3 mars 2020. Le Secrétariat a donné un bref aperçu des résultats des consultations et a fait le point sur les prochaines étapes de finalisation du Guide CITA. Les membres du Comité de rédaction, notamment les experts du Groupe de travail CITA, ont examiné chaque commentaire et recommandation, chapitre par chapitre et ont décidé comment les différents

chapitres de l'ALIC Zero Draft devraient être adaptés en conséquence. Un certain nombre de questions ont été discutées, notamment a) la terminologie; b) la formulation des orientations; c) le niveau d'approfondissement approprié; d) les références à d'autres instruments et sources; et e) les révisions de nature rédactionnelle dans un souci de clarté et de facilité d'utilisation. Le Secrétariat a ensuite révisé l'ALIC Zero Draft afin de tenir compte des décisions prises par le Comité de rédaction sur la base des commentaires reçus tout au long du processus de consultation.

b. Structure juridique des entreprises agricoles

Dans le cadre de la collaboration actuelle d'UNIDROIT avec la FAO et le FIDA, le projet concernant la "structure juridique des entreprises agricoles" a été retenu par le Conseil de Direction lors de sa 98^{ème} session pour être développé dans le cadre du Programme de travail 2020-2022. En 2020, le Secrétariat a effectué une évaluation et une étude de faisabilité sur la structure juridique pour les investissements dans les activités agricoles afin de déterminer si une contribution d'UNIDROIT dans ce domaine peut s'avérer utile. L'étude de faisabilité a montré que le projet pourrait, provisoirement, travailler sur les aspects contractuels et commerciaux des différents modèles d'entreprise envisagés dans les documents d'orientation de la FAO et du FIDA, en abordant les questions visant à améliorer l'accès au marché, à augmenter la solidité des entreprises agricoles, à faciliter l'accès aux ressources essentielles et aux assurances ainsi qu'à couvrir les pratiques commerciales déloyales.

Lors de sa 99^{ème} session, le Conseil de Direction a pris note de l'étude de faisabilité et a autorisé le Secrétariat à mener des recherches supplémentaires et des consultations préliminaires en vue d'organiser un colloque en 2021 et de constituer ensuite un groupe restreint d'experts pour définir la portée, le contenu et la forme potentiels de cet instrument.

3. Procédure civile transnationale

a. Règles modèles européennes de procédure civile ELI-UNIDROIT

- *Approbation des Règles modèles européennes de procédure civile ELI-UNIDROIT*



Les "Règles modèles européennes de procédure civile ELI-UNIDROIT" ont été approuvées au second semestre 2020 par les deux Organisations comme étant le résultat finalisé du projet, avec la participation de plus de 50 experts provenant de différents systèmes juridiques européens, d'organisations en qualité d'observateur et de conseillers. L'instrument finalisé est composé

de Règles modèles et de commentaires et est précédé d'un Préambule qui donne un aperçu de l'historique et du développement du projet ainsi que de son objectif et de sa méthodologie et ses principes sous-jacents. Les Règles modèles, divisées en douze chapitres couvrant tous les aspects de la procédure civile, visent à offrir des orientations détaillées pour le développement futur des systèmes juridiques dans ce secteur en Europe et au-delà.

Au regard des développements au cours de l'année 2020, conformément à la pratique de l'ELI, le projet des Dispositions et Commentaires en anglais préparé au cours de l'année 2019 par le Groupe de rédaction finale a été soumis en janvier 2020 à l'examen de deux experts de l'ELI afin d'obtenir leurs commentaires. UNIDROIT et l'ELI ont simultanément fait circuler le projet auprès du Sénat, du Comité consultatif, du Comité consultatif des membres de l'ELI, ainsi qu'aux membres du Conseil de Direction d'UNIDROIT.

La version révisée en anglais des Dispositions et des Commentaires résultant des commentaires parvenus, a été soumise au Comité exécutif de l'ELI le 3 juin 2020 pour son approbation, accompagnée de la version française des Dispositions, ainsi que d'un document séparé contenant des réponses claires aux questions soulevées par les experts de l'ELI et d'autres commentateurs.

Le projet révisé des Règles européennes de procédure civile ELI-UNIDROIT a été approuvé par le Conseil de l'ELI le 15 juillet 2020 et, conformément aux Règles de procédure de l'ELI, également par les membres de l'ELI par vote électronique le 5 août 2020.

Enfin, les Règles européennes de procédure civile ELI-UNIDROIT ont été soumises au Conseil de Direction d'UNIDROIT, lors de la deuxième réunion de sa 99^{ème} session, du 23 au 25 septembre 2020, qui les a formellement approuvées et en a autorisé à la publication.

- *Versions linguistiques et publication*

Le Secrétariat d'UNIDROIT a assuré la traduction des commentaires de la version française des Règles modèles européennes. En ce qui concerne les autres versions linguistiques, l'ELI et UNIDROIT ont convenu d'une procédure d'approbation conjointe des traductions des Règles modèles.

L'ELI et UNIDROIT ont également signé un Protocole d'accord concernant la publication des Règles, par lequel l'ELI s'est engagé à assurer la publication en libre accès par Oxford University Press en 2021.

- *Présentations, séminaires et conférences*

Les Règles ELI-UNIDROIT ont été illustrées lors de nombreuses conférences, présentations et autres événements de promotion, on peut citer, à titre d'exemple :

Le 30 mars 2020, le projet ELI-UNIDROIT sur les Règles européennes de procédure civile a été présenté à la IE Law School (Madrid). La présentation s'inscrivait dans le cadre du Programme Jean Monnet, sous la direction du Professeur Marco de Benito. La conférence a été animée par la Professeure Anna Veneziano (Secrétaire Générale adjointe, UNIDROIT) et le Professeur Fernando Gascón Inchausti (Universidad Complutense, Madrid et Co-rapporteur au sein du projet ELI-UNIDROIT), avec la participation active à distance d'étudiants inscrits de diverses juridictions.



Le 10 septembre 2020, les Règles ELI-UNIDROIT ont été présentées lors d'un webinaire organisé par l'ELI dans le cadre de sa 9^{ème} Conférence annuelle virtuelle. Le programme comprenait une introduction par les Co-présidentes Diana Wallis et la Secrétaire Générale adjointe Anna Veneziano, et des présentations par Paul Oberhammer, Rolf Stürner et John Sorabji, suivies par Marco De Benito un intervenant externe.

Les Règles ont également été présentées le 25 septembre 2020, lors d'un Atelier international en webinaire en format hybride en clôture de la 99^{ème} session du Conseil de Direction d'UNIDROIT. L'Atelier a été ouvert par la Présidente Maria Chiara Malaguti, le Secrétaire Général Ignacio Tirado et la Présidente de l'ELI Christiane Wendehorst. Il comprenait trois sessions respectivement sur: l'historique du projet avec une présentation des Règles, le règlement des litiges et la gestion des cas, et les Règles comme modèle pour les législateurs supranationaux et nationaux.



b. Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces

- *Développement du projet*

Le projet sur les Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces (MPRE) a été inclus dans le Programme de travail 2020-2022 par l'Assemblée Générale ([A.G. \(78\) 12](#), paras. 41 et 51, et [A.G. \(78\) 3](#)), confirmant la recommandation du Conseil de Direction ([C.D. \(98\) 17](#), para. 245) sur proposition de la Banque mondiale, comme une continuation et en même temps un ajustement du champ d'application du projet sur les "Principes de procédures effectives d'exécution". Bien qu'il y ait eu un accord substantiel sur l'importance du sujet et sur l'impact juridique, social et économique des travaux à mener, il a été demandé au Secrétariat de préciser la portée du projet lors de la 99^{ème} session du Conseil de Direction en 2020.

Lors de la première réunion de la 99^{ème} session du Conseil de Direction tenue à distance en avril/mai 2020, les membres du Conseil ont formulé des commentaires sur le document révisé du Secrétariat

([C.D. \(99\) A.3](#)) et ont autorisé la création d'un Groupe de travail exploratoire pour recueillir des commentaires d'experts sur les questions soulevées ([C.D. \(99\) A.8](#), paras. 43 et 44).

En réponse à ce mandat, le Secrétariat d'UNIDROIT a élaboré un document de consultation (en anglais seulement) contenant une série de questions basées sur les commentaires reçus pendant la session du Conseil. Le document a été conçu pour mieux définir les orientations les plus appropriées pour le futur Groupe de travail afin de déterminer le type d'instrument envisagé et la portée du projet. Il a servi de base à une première série de consultations en ligne avec des experts et des organisations internationales sélectionnés. Le Secrétariat a reçu des réponses et des commentaires de plusieurs experts en matière de droit de la procédure civile, d'opérations garanties, d'insolvabilité, de droit des contrats et de technologie appliquée au droit, ainsi que d'un certain nombre d'organisations intergouvernementales et internationales.



En outre, le 21 septembre 2020, le Secrétariat a organisé un Atelier de consultation interne avec la participation d'experts, d'organisations pertinentes et de membres du Conseil de Direction, sur les questions relatives à la portée du futur instrument et sur l'impact et la pertinence des développements technologiques sur l'exécution. L'Atelier ouvert par le Professeur Ignacio Tirado, Secrétaire Général d'UNIDROIT, et Mme Nina Pavlova Mocheva

(*Senior Financial Sector Specialist, Finance, Competitiveness & Innovation Global Practice*, Groupe de la Banque mondiale), comprenant une session sur les questions relatives à la portée de l'instrument, présidée par Mme Kathryn Sabo, membre du Conseil de Direction, et une autre sur l'impact des nouvelles technologies sur l'exécution.

Lors de la deuxième réunion de septembre de sa 99^{ème} session, le Conseil de Direction a examiné le document révisé du Secrétariat comprenant le résultat des consultations ([CD \(99\) B.3](#)) et a approuvé les directives fournies par le Secrétariat concernant la portée proposée du projet, a confirmé le statut de haute priorité attribué au projet et a autorisé la création d'un Groupe de travail.



- *Groupe de travail*

La première réunion du Groupe de travail MPRE, présidé par Kathryn Sabo, membre du Conseil de Direction, s'est tenue à Rome et sur Zoom du 30 novembre au 2 décembre 2020. Le Groupe de travail s'est concentré, pour l'essentiel, sur la détermination plus précise de la portée du projet, sur les questions relatives à la méthodologie et à l'organisation, et a discuté de l'incidence de la technologie sur l'exécution.

Pour davantage d'informations, voir les documents ([Study LXXVIB – W.G.1 – Doc. 1 rev.](#); [Study LXXVIB – W.G.1 – Doc. 2](#)) ainsi que le Rapport ([Report](#)) (disponibles en anglais seulement) de la première session du Groupe de travail.

- *Présentations, séminaires et conférences*

Le 12 novembre 2020, les travaux d'UNIDROIT portant sur la procédure civile transnationale, notamment le projet sur les Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces, ont été présentés dans le cadre de la conférence conjointement parrainée par UNIDROIT, la HCCH et la CNUDCI, intitulée "International Commercial Litigation: Recent Developments and Future Challenges", et organisée par le *Judicial Policy Research Institute* (JPRI) et tenue à Séoul, Corée (voir ci-dessus page [12](#)). En particulier, la Secrétaire Générale adjointe, la Professeure Anna Veneziano, a participé à une session modérée par le Professeur Hwang Hyun Suk, sur "La reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers", avec le Juge David Goddard (Cour d'appel de Nouvelle-Zélande) et le Juge Président Jiyong Jang. La session a été suivie d'une discussion avec la participation du Professeur Gyooho Lee et du Juge Yoon Jong Kim.

4. *Loi type sur les récépissés d'entrepôt*

- *Développement du projet*

La proposition d'élaborer un instrument conjoint a pour origine une invitation du Secrétariat de la CNUDCI à prendre en considération un travail conjoint sur les récépissés d'entrepôt, conformément à une résolution de la 52^{ème} session de la Commission en juillet 2019. L'invitation de la CNUDCI s'inscrivait dans le cadre des relations de longue date entre les deux institutions, de leur expertise sur des sujets relatifs aux récépissés d'entrepôt et de la pertinence du projet dans le cadre de leur programme de travail actuel.

Les récépissés d'entrepôt sont des titres de propriété sur des produits agricoles stockés dans un entrepôt. Le détenteur du titre peut exercer un droit de propriété sur les produits agricoles et est donc en mesure d'accéder à un financement, soit en transférant les produits agricoles sans qu'ils sortent de l'entrepôt, soit en créant une garantie sur le titre. Il s'agit d'un instrument très important d'un point de vue pratique, car il améliore considérablement les possibilités d'accès au financement, notamment pour les petites entreprises du secteur agricole.

La Loi type consisterait en un ensemble de dispositions couvrant les aspects de droit privé d'un système de récépissés d'entrepôt. Il est important de noter que la Loi type envisagera l'émission et le transfert de récépissés d'entrepôt électroniques, notamment par l'utilisation de plates-formes électroniques, de systèmes de technologie des registres distribués et d'autres mécanismes technologiques. Il est prévu que la Loi type soit un instrument autonome pour adoption par les États qui cherchent à réformer leur législation nationale. Comme tous les instruments de la CNUDCI et d'UNIDROIT, la Loi type sera compatible avec les systèmes de droit civil et de *common law*.

Lors de la première réunion de la 99^{ème} session du Conseil de Direction en avril/mai 2020, le Secrétariat a proposé d'inclure le projet conjoint de rédaction d'une Loi type sur les récépissés d'entrepôt comme nouveau projet ayant une priorité élevée dans le Programme de travail 2020-2022. Le Conseil de Direction a approuvé à l'unanimité le projet avec un niveau de priorité élevé au sein du Programme de travail 2020-2022 ([C.D. \(99\) A.8](#)), suivi par la Commission de la CNUDCI lors de sa 53^{ème} session en septembre 2020 ([UN Doc. A/75/17](#)), et par l'Assemblée Générale d'UNIDROIT lors de sa 79^{ème} session en décembre 2020 ([A.G. \(79\) 10](#)).

- *Groupe de travail*

Après l'approbation du projet, un Groupe de travail a été créé. Il est composé de dix experts issus de différents systèmes juridiques et régions géographiques, ainsi que de six organisations internationales et de onze acteurs des secteurs public et privé participant au projet en tant qu'observateurs⁴. Le Groupe de travail est présidé par la Professeure Eugenia Dacoronia, membre du Conseil de Direction.

Le Groupe de travail a tenu sa première session du 2 au 4 décembre 2020 dans un format hybride. Les discussions du Groupe ont suivi un document de réflexion préparé par le Secrétariat, en collaboration avec plusieurs membres du Groupe de travail, contenant les éléments clés suivants qui devraient être couverts: définitions; statut juridique et format des récépissés d'entrepôt; détails et forme des récépissés; transfert des récépissés d'entrepôt et leur enregistrement; exécution et priorité des sûretés et des privilèges; et droits et obligations de l'exploitant d'entrepôt. En outre, le document de réflexion donnait un bref aperçu des instruments internationaux pertinents que le Groupe de travail devrait prendre en considération pour l'élaboration de la Loi type.

Suite à cette première session, le Secrétariat a mis en place un Comité de rédaction qui a préparé deux éventuels projets de chapitres pour la future Loi type: le Chapitre II "Délivrance d'un récépissé d'entrepôt", comprenant également des projets de dispositions sur les exigences de forme et de contenu d'un récépissé d'entrepôt; et le Chapitre IV "Transfert des récépissés d'entrepôt. Détenteurs protégés et autres cessionnaires. Garanties. Dispositions diverses concernant le transfert". Un sous-groupe informel a été créé pour traiter de certains aspects technologiques. Il a recueilli des

⁴ La liste des membres du Groupe de travail et des observateurs est disponible sur <https://www.unidroit.org/fr/current-studies-fr/loi-type-sur-les-recepissés-d-entrepot>.

informations sur le transfert des récépissés d'entrepôt électroniques et, plus largement, sur les approches législatives possibles pour traiter les récépissés sur papier et électroniques dans les dispositions de la Loi type. Les deux projets de chapitres suggérés et les informations spécifiques à la technologie devraient être présentés au Groupe de travail lors de sa deuxième session tenue du 10 au 12 mars 2021.

- *Présentations, séminaires et conférences*



Le 26 mars 2020, UNIDROIT et la CNUDCI ont organisé conjointement un [webinaire sur le Projet sur une Loi type sur les récépissés d'entrepôt](#) pour discuter de la proposition d'un travail législatif conjoint sur les récépissés d'entrepôt, avec un accent particulier sur l'éventuelle rédaction d'un Loi type. Le webinaire a recueilli les contributions d'un groupe multidisciplinaire d'experts sélectionnés dans différentes régions géographiques, représentant le monde universitaire, les parties prenantes, les acteurs institutionnels et les Organisations internationales actives dans ce domaine. Les [conclusions et recommandations du webinaire](#) ont confirmé l'opportunité et les avantages potentiels d'une Loi type qui serait approuvée au niveau international.

5. Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international

a. Formulation de Principes en matière de contrats de réassurance

- *Développement du projet*

La poursuite du projet sur les Principes en matière de contrats de réassurance (PRICL), qui établit un lien entre les contrats de réassurance et les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international, a été approuvée par l'Assemblée Générale d'UNIDROIT en 2019 au sein du Programme de travail 2020-2022, sur la recommandation du Conseil de Direction d'accepter la proposition du Groupe de travail PRICL pour une extension de la matière couverte par le projet. La deuxième partie du projet comprendra les sujets suivants: "Couverture adossée"; "Clauses de responsabilité extra contractuelle"; "Échéance de contrat et recapture", et "Délais de prescription". La participation continue d'UNIDROIT a été envisagée en raison des liens étroits entre ces sujets et les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international.

Bien que les réunions plénières de 2020 du Groupe de travail sur les PRICL aient été suspendues en raison de la pandémie de COVID-19, les membres du Groupe de travail ont poursuivi leurs travaux, avec notamment la publication de traductions privées du PRICL 2019 en espagnol, en japonais, en polonais et en turc. Ces traductions peuvent être consultées sur <https://www.ius.uzh.ch/de/research/projects/pricl/Private-Translations.html>

- *Présentations, séminaires et conférences*



Le 17 septembre 2020, l'Association Internationale de Droit des Assurances (AIDA) Europe, en coopération avec le Groupe de travail sur les PRICL, le Groupe de travail sur la réassurance de l'AIDA et le Groupe de travail sur règlement des différends de l'AIDA, ont organisé une séance d'arbitrage "fictif" sur l'application

des PRICL dans un environnement réel avec des arguments présentés par les parties devant un arbitre unique et avec un avis juridique pour l'affaire rendu par un avocat général. Pour plus d'informations, voir https://aidainsurance.org/meetings/pricl-mock-arbitration_2020-09-17.

Le 9 octobre 2020, le Secrétaire Général, Ignacio Tirado, a fait un discours de clôture lors du II^{ème} Congrès international sur le droit de l'assurance, organisé conjointement par ICADE Business School, la Faculté d'économie et de gestion des affaires de l'Université Pontificale Comillas et le cabinet Uria-Menendez



(Madrid, Espagne). Le Professeur Tirado a fait une présentation sur la Redéfinition des contrats de réassurance où il a exposé le projet PRICL.

- *Publications*

Les présentations de la réunion qui s'est tenue le 10 mai 2019 lors d'un événement de clôture de la 98^{ème} session du Conseil de Direction d'UNIDROIT ont été publiées en mars 2020 dans la *Revue de droit uniforme*, [volume 25](#).

b. UNILEX

La base de données UNILEX, dont le Professeur émérite, Université Roma I, Michael Joachim Bonell, est le rédacteur-en-chef, est accessible gratuitement et directement sur www.UNILEX.info ainsi que sur le site Internet d'UNIDROIT. Elle contient deux sections, l'une sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (Co-rédactrice en chef: Eleonora Finazzi-Agró) et l'autre sur la Convention des Nations unies de 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM)(Co-rédactrice en chef: Roberta Peleggi). Elles contiennent des décisions et des bibliographies analysées et classées ainsi que les textes des instruments. Les décisions recueillies sont accessibles non seulement par date, tribunal et article(s) de l'instrument auquel il est fait expressément référence, mais aussi par "questions" énumérées sous chaque article dans un ordre systématique, ce qui permet de savoir immédiatement si et, le cas échéant, comment une question particulière concernant l'application de la disposition a déjà été tranchée par un tribunal ou une cour arbitrale. Dans la section sur les Principes d'UNIDROIT, les décisions sont classées en fonction, respectivement, du type de contrat auquel elles se rapportent, de la nationalité des parties impliquées, ainsi que des cas où les Principes d'UNIDROIT ont été utilisés pour interpréter une loi nationale ou internationale particulière.

Les deux sections sont régulièrement mises à jour et, au 31 décembre 2020, la section sur les Principes d'UNIDROIT comptait 524 décisions (315 par les tribunaux nationaux de 35 pays plus la Cour de justice des Communautés européennes, la Cour économique de la Communauté des États indépendants (CEI), le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), le Tribunal arbitral irano-américain et la Commission d'indemnisation des Nations Unies, et 209 sentences arbitrales rendues par des tribunaux d'arbitrage internationaux); la section sur la CVIM contenait 956 décisions rendues par des tribunaux nationaux de 40 pays et 88 décisions arbitrales.

6. Droit international de la vente - Guide juridique "tripartite" CNUDCI-HCCH-UNIDROIT

- *Approbation du Guide juridique "tripartite" CNUDCI-HCCH-UNIDROIT*

L'année 2020 a vu la finalisation et l'approbation par les trois organisations parrainantes du Guide juridique "tripartite" CNUDCI-HCCH-UNIDROIT sur les instruments uniformes dans le domaine des contrats commerciaux internationaux (notamment de vente). Le Guide est le résultat d'un projet initié par la CNUDCI et soutenu par les Secrétariats des trois organisations "sœurs", avec la participation d'un Groupe d'experts internationaux composé des Professeurs Neil B. Cohen, Lauro Gama Jr, Hiroo Sono, Pilar Perales Viscasillas, et Stefan Vogenauer.

À la suite d'un cycle de consultations sur une première version complète du Guide effectué fin 2019, le projet de Guide tripartite a été à nouveau soumis aux membres de la HCCH pour être examiné lors de son Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP) du 3 au 6 mars 2020. Le CAGP a approuvé les trois premiers chapitres du Guide et a invité le Bureau Permanent à poursuivre sa coopération avec la CNUDCI et UNIDROIT en vue de la finalisation, de la publication et de la promotion du Guide. (voir <https://assets.hcch.net/docs/ec9ea5eb-9055-4bb5-bf5e-c5c41d49cc9e.pdf>).

En même temps, le Secrétariat d'UNIDROIT a transmis le projet aux membres de son Conseil de Direction et a reçu des commentaires de la part de certains d'entre eux ainsi que de l'Organisation des États américains, qui ont été intégrés dans le projet.

Le Guide juridique tripartite a été approuvé à l’unanimité lors de la première réunion de la 99^{ème} session du Conseil de Direction d’UNIDROIT sous réserve de modifications mineures qui résulteraient de la discussion du texte lors de la session de la Commission de la CNUDCI en 2020 (voir UNIDROIT [C.D. \(99\) A.8, para. 38](#)).

Lors de sa 53^{ème} session, qui s’est tenue virtuellement en juillet 2020, la Commission de la CNUDCI a examiné le projet de Guide tripartite ainsi que les modifications proposées, telles que détaillées dans son document [A/CN.9 /1030](#), et résultant de: a) l’examen des commentaires reçus par le Secrétariat de la CNUDCI avant la session (notamment par le Conseil consultatif de la CVIM); b) l’insertion d’une référence à la Convention de la HCCH du 2 juillet 2019 sur la Reconnaissance et l’exécution des jugements étrangers en matière civile ou commerciale; c) l’insertion d’une référence aux clauses de force majeure et de hardship de la CCI 2020; d) l’insertion de la contribution de l’OHADA sur l’Acte uniforme OHADA portant sur le droit commercial général; e) des corrections formelles. Toutes les modifications proposées ont été acceptées par les trois Secrétariats. Reconnaissant l’utilité d’un tel instrument d’orientation et l’importance de la coopération et de la coordination entre la HCCH, la CNUDCI et UNIDROIT, la Commission de la CNUDCI a autorisé le Secrétariat à publier le Guide avec les modifications proposées et en recommandant l’ajout d’un résumé analytique.

Le Guide tripartite révisé a été présenté lors de la deuxième réunion de la 99^{ème} session du Conseil de Direction (B) qui a pris note de l’approbation de la CNUDCI et a autorisé la publication du Guide.

Suite à l’approbation du Guide, la CNUDCI a décidé de rédiger un texte consolidé en anglais et des traductions dans toutes les autres langues officielles des Nations Unies.

- *Présentations, séminaires et conférences*

Le 22 septembre 2020, à la veille de la deuxième réunion de la 99^{ème} session du Conseil de Direction, le Secrétariat d’UNIDROIT a organisé une [conférence internationale hybride](#) portant sur la contribution de la HCCH, de la CNUDCI et d’UNIDROIT à l’harmonisation du droit de la vente internationale, ainsi que sur le Guide juridique tripartite pour des instruments juridiques uniformes dans le domaine des contrats du commerce international (notamment de vente).



Les discours d’ouverture ont été tenus par la Présidente et le Secrétaire Général d’UNIDROIT, par le Secrétaire général de la HCCH et par le Secrétaire de la CNUDCI, suivis de trois sessions, présidées respectivement par Mme Ning Zhao, Collaboratrice juridique senior, HCCH, par le Professeur Henry Gabriel, membre du Conseil de Direction d’UNIDROIT et par le Professeur Ignacio Tirado, Secrétaire Général d’UNIDROIT, avec la participation d’experts ayant contribué à la rédaction du Guide (Professeurs Neil B. Cohen, Lauro Gama Jr., Hiroo Sono, Pilar Perales Viscasillas, Stefan Vogenauer), et d’autres experts (Professeur Michael Joachim Bonell, José Angelo Estrella Faria, Fonctionnaire juridique principal, CNUDCI, et les Professeures Bénédicte Fauvarque-Cosson et Jinxia Shi, membres du Conseil de Direction). L’événement s’est conclu par une discussion avec les membres du Conseil de Direction d’UNIDROIT et les quelque 60 participants pouvant intervenir en direct à une session de questions-réponses très intéressantes.

L’enregistrement vidéo de la conférence est disponible sur la chaîne YouTube d’UNIDROIT: [Playlist](#).

7. Actifs numériques et droit privé

- *Développement du projet*

L’Assemblée Générale, lors de sa 78^{ème} session, a approuvé l’inclusion du projet dans le Programme de travail 2020-2022 comme recommandé par le Conseil de Direction ([A.G. \(78\) 12](#), paras. 43 et 51, et [A.G. \(78\) 3](#) paras. 69-71). L’Assemblée Générale a demandé au Secrétariat de déterminer plus précisément la portée du projet et de le présenter pour un nouvel examen à la prochaine session du Conseil de Direction. Pour exécuter le mandat reçu de l’Assemblée Générale, un deuxième atelier conjoint UNIDROIT et CNUDCI a été organisé au Secrétariat de la CNUDCI à Vienne les 10 et 11 mars

2020 dans le but de développer “une taxonomie juridique des principales technologies émergentes et de leurs applications”.

Sur la base des discussions qui ont eu lieu lors des premier et deuxième ateliers (respectivement, Rome, 6-7 mai 2019 et Vienne, 10-11 mars 2020), un document a été soumis au Conseil de Direction lors de la première réunion de la 99^{ème} session ([C.D. \(99\) A.4](#), paras. 23-33) qui présentait la proposition du Secrétariat d’une portée plus précise et plus restreinte de ce projet. Le Conseil de Direction a convenu d’approuver la portée du projet et d’élever son niveau de priorité, ainsi que de suivre la proposition d’action amendée du Secrétariat ([C.D. \(99\) A.8](#), paras. 57-58).

- *Groupe de travail exploratoire*

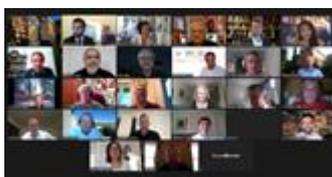


Conformément au mandat reçu du Conseil de Direction, le Secrétariat a créé un Groupe de travail exploratoire, présidé par le Professeur Hideki Kanda, membre du Conseil de Direction d’UNIDROIT, qui s’est réuni à cinq reprises entre juillet et septembre 2020 et qui a préparé un avant-projet de document de réflexion. En outre, le Groupe de travail exploratoire a contribué à l’organisation d’un Atelier exploratoire sur les actifs numériques et le droit privé qui s’est tenu

les 17 et 18 septembre 2020 en format hybride.

Le Secrétariat a présenté les résultats des délibérations du Groupe de travail exploratoire et de l’Atelier exploratoire lors de la deuxième réunion du 99^{ème} Conseil de Direction d’UNIDROIT ([C.D. \(99\) B.4 rév.](#)). Le Conseil de Direction a confirmé l’approbation du projet “Actifs numériques et droit privé” avec un statut de priorité élevé, permettant ainsi au Secrétariat de mettre en place un Groupe de travail ([C.D. \(99\) B Misc. 2](#), paras. 7 et 8).

- *Groupe de travail*



Sous la direction de son Président, le Professeur Hideki Kanda, le Groupe de travail a tenu sa première session du 17 au 19 novembre 2020. Trois autres sessions du Groupe de travail sont prévues en 2021. Dans le cadre des travaux intersessions, quatre Sous-groupes ont également été mis en place: le Sous-groupe 1, qui traite du contrôle et de la garde; le Sous-groupe 2 du contrôle et du transfert;

le Sous-groupe 3 des opérations garanties, et le Sous-groupe 4, composé de deux groupes de travail distincts traitant respectivement de la taxonomie et des questions de droit international privé.

Le Conseil de Direction s’est également prononcé en faveur d’une structure “renforcée” qui impliquerait la création d’un Comité pilote sur les actifs numériques et le droit privé, outre à la création d’un Groupe de travail ([C.D. \(99\) B Misc. 2](#), paras. 7 et 8). Le Comité pilote devrait être composé d’experts de différents domaines (à la fois techniques et juridiques) et devrait agir à titre consultatif, afin de permettre une participation plus large, en veillant à ce que toutes les sensibilités et réalités nationales soient prises en compte, afin d’accroître la transparence et de fournir au Groupe de travail de précieuses informations spécifiques aux contextes. Le Comité pilote sera présidé par la Professeure Monika Pauknerová, membre du Conseil de Direction d’UNIDROIT.

- *Présentations, séminaires et conférences*

Le 10 septembre 2020, Carlo Di Nicola, Fonctionnaire principal, a présenté le projet d’UNIDROIT sur les Actifs numériques et le droit privé lors de la conférence “Society, Law, Artificial Intelligence and Robotics” (SOLAIR). SOLAIR 2020 qui s’inscrit dans la continuité des deux conférences organisées avec succès en septembre 2018 et en septembre 2019 a porté sur les “Fundamental Rights and Values in the Digital Age” (Droits et valeurs fondamentales à l’ère numérique). La conférence a été organisée par l’Institut d’État et de droit de l’Académie des sciences tchèque en coopération avec le Bureau du Gouvernement de la République tchèque, le Ministère de l’industrie et du commerce de la République tchèque et Microsoft.

La Professeure Carmen Tamara Ungureanu, membre du Conseil de Direction d’UNIDROIT a présenté le projet d’UNIDROIT sur l’Intelligence artificielle, les contrats intelligents et la technologie des

registres distribués (DLT) dans l'introduction à la [Quatrième conférence internationale](#) "Legal perspectives on the Internet", organisée à la Faculté de droit Alexandru Ioan Cuza, Université de Iasi, Roumanie, le 31 octobre 2020. Un [article](#) a été publié qui est disponible en ligne.

8. Loi type sur l'affacturage

- *Développement du projet*

Suite à l'approbation par le Conseil de Direction d'UNIDROIT, lors de sa 98^{ème} session, d'inclure un projet d'élaboration de Loi type sur l'affacturage dans le Programme de travail 2020-2022, les travaux ont démarré en 2020.

Conformément à la méthodologie de travail établie par l'Institut, la Loi type sur l'affacturage est préparée par un Groupe de travail composé d'experts juridiques internationaux représentant différents systèmes juridiques. Le Groupe de travail est présidé par le Professeur Henry Gabriel, membre du Conseil de Direction.

- *Groupe de travail*

La première session du Groupe de travail s'est tenue par vidéoconférence du 1^{er} au 3 juillet 2020. Le Groupe de travail a réuni 32 participants, dont i) neuf membres du Groupe de travail, ii) 18 observateurs de six organisations internationales, régionales et intergouvernementales, quatre associations sectorielles et universitaires et iii) cinq membres du Secrétariat d'UNIDROIT. Le rapport de cette session peut être consulté [ici](#) (en anglais).

La deuxième session du Groupe de travail s'est tenue par vidéoconférence du 14 au 16 décembre 2020. Le Groupe de travail a réuni 30 participants, dont i) huit membres du Groupe de travail, ii) 18 observateurs de six organisations internationales, régionales et intergouvernementales, quatre associations industrielles et universitaires et iii) quatre membres du Secrétariat d'UNIDROIT. Le rapport de la session peut être consulté [ici](#) (en anglais).

- *Présentations, séminaires et conférences*

Le projet de Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage a été présenté lors d'un atelier sur la "Mise en œuvre des réformes des opérations garanties en Amérique latine" qui s'est tenu le 14 février 2020 à Carthagène, organisé par l'Universidad de los Andes, avec la Confedemarcas de Colombie. Comme mentionné ci-dessus (page [11](#)), UNIDROIT et la CNUDCI ont parrainé l'atelier, auquel ont participé plusieurs experts du monde universitaire, de la pratique privée, du Gouvernement et des organisations internationales.



La Loi type a également fait l'objet d'une attention particulière lors du Forum virtuel international organisé par le Groupe de la Banque mondiale et NatLaw intitulé "Toward a Coordinated Implementation of International Standards on Receivables Finance". Le Forum, ouvert par le Secrétaire Général d'UNIDROIT, le Professeur Ignacio Tirado, a rassemblé des organismes de normalisation internationaux, dont la CNUDCI, des représentants de gouvernements, des universitaires, des organisations internationales de développement et les plus grandes associations mondiales d'acteurs présents dans le domaine de l'affacturage et de prêteurs sur actifs. On a souligné l'importance de réunir les parties prenantes pour assurer la coordination du développement, de la promotion et de la mise en œuvre de normes internationales, en particulier le projet d'UNIDROIT visant à élaborer une Loi type sur l'affacturage.

B. PROMOTION DES INSTRUMENTS ADOPTÉS PAR UNIDROIT

Dans les limites imposées par la pandémie, le Secrétariat a continué durant l'année 2020 à s'efforcer de promouvoir les Conventions et autres instrument d'UNIDROIT lors de conférences ou par la parution d'articles.

Pour l'ensemble des instruments élaborés et l'état de mise en œuvre des Conventions préparées par UNIDROIT et approuvées à des Conférences diplomatiques convoquées par des États membres

d'UNIDROIT, voir l'Annexe II ci-après. Pour la mise en œuvre des instruments basés sur des travaux menés dans le cadre d'UNIDROIT, voir l'Annexe III ci-après.

1. **Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA**

Rédigé conjointement par UNIDROIT, la FAO et le FIDA, le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA est paru en 2015 en [anglais](#) et en [français](#), puis traduit en [espagnol](#) (2017), en [portugais](#) (2017) et en [chinois](#) (2018).

- *Présentations, séminaires et conférences*

Le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA a été présenté et discuté lors de plusieurs événements, notamment lors d'une des sessions spéciales de l'atelier qui s'est tenu le 14 février 2020 à Carthagène (Colombie), accueilli par l'Universidad de los Andes et parrainé par UNIDROIT, la CNUDCI et la Confcámaras de Colombie. La session intitulée "L'impact du Guide juridique de l'agriculture contractuelle sur le financement de la production agricole" a été consacrée à l'agriculture contractuelle et au financement des récépissés d'entrepôt. Y ont participé la Secrétaire Générale adjointe Anna Veneziano, Marek Dubovec (NatLaw) et Paula Zuleta (Ministère de l'agriculture de Colombie).



Le 13 juillet 2020, lors d'un webinaire organisé par l'Organisation des États américains (OEA) sur les mécanismes d'amélioration de l'accès au crédit dans le cadre d'une économie post-Covid-19, la Secrétaire Générale adjointe a abordé, entre autres, la question de l'impact du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA sur l'accès au crédit. Pour plus d'informations sur cet événement, voir ci-dessus pages [13](#) et [21](#).

- *Autres activités de mise en œuvre*

UNIDROIT et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ainsi que la Chambre de commerce internationale d'Italie (CCI Italie), avec le Professeur Fabrizio Cafaggi (Université de Trente, Italie), et en coopération avec le Fonds international de développement agricole (FIDA), collaborent à la préparation d'un document conjoint fournissant des orientations sur les incidences de la pandémie de COVID-19 et d'événements catastrophiques similaires sur l'exécution des contrats de la chaîne d'approvisionnement alimentaire - en particulier les accords d'agriculture contractuelle.

En 2020, UNIDROIT et ses partenaires ont entrepris des recherches et, pour ce faire, ils se sont adressés aux parties prenantes et aux organisations actives sur le terrain (producteurs et organisations de producteurs, prestataires de services de vulgarisation et entités similaires traitant principalement avec les producteurs agricoles, cabinets d'avocats et sociétés multinationales) pour recueillir des informations sur les implications juridiques de la pandémie de COVID-19. Les résultats ont montré que la pandémie et les mesures gouvernementales visant à limiter sa propagation pouvaient entraver l'exécution contractuelle par les parties; que les contrats au niveau des producteurs et des organisations de producteurs ne contenaient généralement pas de clauses de force majeure ou de changement de circonstances/hardship permettant d'équilibrer ces risques; et que les parties cherchaient généralement à renégocier leurs relations contractuelles de manière informelle.

Le document d'orientation en cours de préparation vise à identifier les meilleures pratiques et les enseignements tirés des cadres juridiques nationaux et de la pratique afin de renforcer le cadre juridique qui sous-tend l'agriculture contractuelle. Il comprendra une analyse, basée sur le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA, sur la manière dont les clauses contractuelles relatives à la force majeure, aux *hardship*/changements de circonstances et aux recours s'appliqueraient dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Il fournira des orientations pour la conception ou l'adaptation de dispositions contractuelles en vue de faire face à de futures pandémies similaires, et fournira des orientations pour la préparation de contrats flexibles tenant

compte de la nécessité d'ajustements et de coopération pour surmonter les difficultés d'exécution contractuelle, en vue de promouvoir un juste équilibre des risques entre les parties contractantes.

2. La Convention du Cap et ses Protocoles

- *Présentations, séminaires et conférences*

En 2020, la Convention du Cap et ses Protocoles ont fait l'objet d'un certain nombre de conférences, de séminaires et de présentations dans le monde entier. En ce qui concerne plus particulièrement les activités auxquelles UNIDROIT a participé directement, on peut citer, à titre d'exemple :

Du 15 au 17 février 2020, UNIDROIT a participé à plusieurs réunions dans le cadre de l'APEC à Putrajaya, Malaisie. Le 15 février, William Brydie-Watson, Fonctionnaire principal, a fait une présentation sur "les instruments d'UNIDROIT qui soutiennent l'accès au crédit" lors d'un Atelier pour les économies membres de l'APEC sur l'Index *Ease of doing Business* de la Banque mondiale. La présentation a porté sur la manière dont la Convention du Cap et ses Protocoles pourraient faciliter l'accès au crédit dans la région Asie-Pacifique.

Le 12 novembre 2020, la Convention du Cap et ses Protocoles ont été présentés lors d'une conférence à Séoul (Corée) intitulée "International Commercial Litigation: Recent Developments and Future Challenges", parrainée par UNIDROIT, la HCCH et la CNUDCI et organisée par le *Judicial Policy Research Institute* (JPRI).

- *Projet académique relatif à la Convention du Cap – Nouveau site Internet*

Le Projet académique de la Convention du Cap (CTCAP), une initiative conjointe d'UNIDROIT et de l'Université de Cambridge, avec le Groupe de travail aéronautique comme commanditaire fondateur, a lancé un nouveau site Internet en avril 2020: <http://ctcap.org/> ⁵.



Le **sixième Atelier sur le Projet d'évaluation économique de la réforme du droit commercial international** s'est tenu le 8 septembre au siège d'UNIDROIT à Rome ⁶. En raison de la pandémie COVID-19, la réunion s'est tenue sous un format hybride, avec dix participants présents à l'Institut, 25 participants et plus de 30 observateurs à distance.

Le Projet est placé sous les auspices du Projet académique relatif à la Convention du Cap, en partenariat avec la Fondation d'UNIDROIT et le Groupe de travail aéronautique. Son objectif principal est de développer un cadre pour la réalisation d'analyses économiques de la réforme du droit commercial international. Il regroupe des acteurs de tous les domaines du processus de réforme du droit, notamment des décideurs politiques et des responsables de l'élaboration de normes aux niveaux international et national, des experts universitaires, des économistes internationaux et des fonctionnaires d'organisations intergouvernementales.



⁵ Voir également <https://www.unidroit.org/fr/89-news-and-events/2848-nouveau-site-internet-portant-sur-le-projet-academique-relatif-a-la-convention-du-cap>

⁶ Voir également <https://www.unidroit.org/fr/89-news-and-events/2929-sixieme-atelier-sur-le-projet-d-evaluation-economique-de-la-reforme-du-droit-commercial-international-rome-et-via-zoom>

Le quatrième Atelier pour un projet sur les Meilleures pratiques dans le domaine de la conception et du fonctionnement des registres électroniques a eu lieu au siège d'UNIDROIT à Rome le 9 septembre 2020.⁷ En raison de la pandémie COVID-19, la réunion s'est tenue sous un format hybride, avec neuf participants présents à l'Institut et 42 participants et plus de 20 observateurs à distance.



Placé sous les auspices du Projet académique relatif à la Convention du Cap, en partenariat avec la Fondation d'UNIDROIT, Aviareto, et le Groupe de travail aéronautique, il avait pour but de fournir des conseils sur la conception et le fonctionnement des registres électroniques. Afin d'évaluer les meilleures pratiques, ce projet a identifié des facteurs clés de performance (FCP) par rapport auxquels les registres électroniques peuvent être mesurés.



La **neuvième Conférence annuelle du Projet académique relatif à la Convention du Cap** a eu lieu au siège d'UNIDROIT à Rome les 10 et 11 septembre 2020⁸. En raison de la pandémie de COVID-19, la réunion s'est tenue sous un format hybride, avec seize participants présents à l'Institut et plus de 400 participants enregistrés à distance. La Conférence était organisée par le Projet académique relatif à la convention du Cap, qui est un partenariat entre UNIDROIT et l'Université de Cambridge. La conférence a été financée par [RNC Legal](#), [Sierra, Blakes](#), [Holland & Knight](#), and [Clifford Chance](#).

C'est la Présidente d'UNIDROIT nouvellement élue, la Professeure Maria Chiara Malaguti, qui a ouvert la Conférence suivie des Directeurs du Projet académique relatif à la Convention du Cap, les Professeur Ignacio Tirado, Louise Gullifer et Jeffrey Wool. La

Conférence a examiné, entre autres, comment le système de la Convention du Cap réagissait à la crise actuelle du COVID-19.

Le premier jour, le Professeur Ignacio Tirado (UNIDROIT) a exposé le système d'insolvabilité de l'Union européenne et la Convention du Cap, suivi des commentaires de Felix Steffek (Université de Cambridge). Kenneth Gray et Mark Craggs (Norton Rose Fulbright) ont parlé de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique, *Corporate Insolvency and Governance Act* du Royaume-Uni, et d'autres lois sur la restructuration, suivi de commentaires de la Professeure Louise Gullifer (Université de Cambridge) et du Professeur Edward Janger (Brooklyn Law School). Le Professeur Jeffrey Wool (Harris Manchester College) et Miguel Ruelas (Abogados Sierra) ont fait une présentation sur l'inexécution judiciaire de la Convention du Cap, suivie des commentaires de Rumiana Yotova (Université de Cambridge). Baris Mesci (Université Kültür d'Istanbul) a fait une présentation sur la loi applicable dans la Convention du Cap et son Protocole aéronautique.

La deuxième journée a été consacrée à un exposé sur le respect de la Convention du Cap dans le contexte du COVID-19 et à une mise à jour de l'Indice de conformité de la Convention du Cap avec le Professeur Jeffrey Wool et Jasmine Jin (Blake, Cassels, & Graydon, Toronto), suivis des commentaires du Professeur Ignacio Tirado; puis à une présentation de Peter Watson (Allen & Overy) sur un Guide judiciaire à la Convention du Cap ; et enfin à une session sur le Registre international MAC avec Rob Cowan (Aviareto), Ole Böger (Ministère de la Justice, Allemagne), Marek Dubovec (NatLaw), Gavin McCosker (Australian Financial Security Authority).

⁷ Voir également <https://www.unidroit.org/fr/89-news-and-events/2930-quatrieme-atelier-pour-un-projet-sur-les-meilleures-pratiques-dans-le-domaine-de-la-conception-des-registres-electroniques-rome-et-via-zoom>

⁸ Voir également <https://www.unidroit.org/fr/89-news-and-events/2934-neuvieme-conference-academique-annuelle-sur-la-convention-du-cap-rome-via-zoom>

3. Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international

a. Promotion des Principes d'UNIDROIT 2016

- *Reconnaissance des Principes d'UNIDROIT par l'Union Internationale des Avocats*

Le 15 juillet 2020, l'Association internationale des avocats (UIA), qui réunit par l'intermédiaire de ses membres collectifs et individuels plus de deux millions d'avocats issus de plus de 110 pays, a reconnu les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international 2016 comme étant une excellente option à offrir aux avocats pour leurs clients internationaux. Le Président de l'UIA, Jérôme Roth, a signé une Résolution lors d'une cérémonie de signature virtuelle à laquelle ont participé des avocats et des juristes d'entreprise de nombreux pays. La [Résolution](#) a été contresignée par le Secrétaire Général, le Professeur Ignacio.



- *Présentations, séminaires et conférences*

Au cours de l'année 2020, les Principes d'UNIDROIT 2016 ont été présentés lors de plusieurs séminaires, conférences et exposés aux milieux universitaires et commerciaux intéressés, les exemples suivants étant représentatifs de la participation du Secrétariat d'UNIDROIT:



Les 11 et 12 mars 2020, Mme Philine Wehling, Fonctionnaire, a fait une vidéoconférence intitulée "International Sources of Contract Law: The UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts" (Sources internationales du droit des contrats: Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international) devant un groupe de 23 étudiants de troisième cycle du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (CIF-OIT) à Turin. La conférence s'inscrivait dans le cadre de la 10^{ème} édition du programme du Master of Laws in International Trade Law.

Le 27 mai 2020, la Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT, Anna Veneziano, a fait une présentation intitulée "The UNIDROIT Principles as a tool for contractual drafting and adjudication" dans le cadre du Master LUISS en droit des affaires et des sociétés sur la réglementation du commerce international.



Le 25 juin 2020, le Secrétaire Général, Ignacio Tirado, a participé à un webinaire international intitulé "The UNIDROIT Principles in the case law of the Supreme Court and Court of Appeals", organisé par le CEDEP (*Centro de Estudios de Derecho, Economía y Política*) à Asunción, Paraguay. Le webinaire présenté par Francisco Segura (Professeur de droit civil) et Carolina Silvero (Directrice exécutive, CEDEP), comptait parmi ses participants Alberto Martínez Simón, Président de la Cour suprême de justice du Paraguay, et José Antonio Moreno Rodríguez, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT. Selon les informations communiquées par les organisateurs, le webinaire a été suivi par environ 1.800 participants inscrits et en direct sur Facebook par 650 personnes.

Le 3 septembre 2020, le Professeur Ignacio Tirado, Secrétaire Général d'UNIDROIT, est intervenu lors d'un [webinaire](#) organisé par le Comité d'arbitrage de l'IBA, le Forum régional européen de l'IBA, le Comité du commerce international et de la distribution de l'IBA, le Comité du contentieux de l'IBA, avec le soutien du Comité du droit des sociétés et des fusions et acquisitions de l'IBA, sur le thème suivant: "COVID-19 and UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts Solutions".

Le 19 octobre 2020, la Secrétaire Générale adjointe, Anna Veneziano, a participé à une conférence organisée par l'Université de Vienne et la CNUDCI dans le cadre des Conférences Virtuelles pour célébrer le 40^{ème} anniversaire de la CVIM, où elle a exposé la contribution de la CVIM au développement du droit international des contrats. L'événement, inauguré par José Angelo Estrella

Faria (Fonctionnaire juridique principal et Chef du Service législatif, Division du droit commercial international, CNUDCI), a donné lieu à une présentation par Ingeborg Schwenzer (avocate et arbitre, Doyenne de la Faculté suisse de droit international), suivie de contributions des membres du Conseil de Direction Alexander Komarov et Jingxia Shi, ainsi que de Pilar Perales Viscasillas (Chaire de droit commercial, Université Carlos III de Madrid).

En particulier, la Secrétaire Générale adjointe, Anna Veneziano, a participé à un débat modéré par le juge Tae-ak Rho, sur le thème suivant "Modernisation et harmonisation des contrats commerciaux internationaux", avec Hiroo Sono (Professeur, Université d'Hokkaido, Japon) et João Ribeiro-Bidaoui (Premier juriste, HCCH). Le débat a été suivi d'une discussion avec, également, la participation du Professeur Hong-Sik Chung (Université Chung-Ang) et des Juges Injun Hwang et Haemin Lee.

Le 12 novembre 2020, les Principes d'UNIDROIT ont fait l'objet d'une présentation dans le cadre de la conférence parrainée par UNIDROIT, la HCCH et la CNUDCI sur le thème suivant: "International Commercial Litigation : Recent Developments and Future Challenges", organisée par le Judicial Policy Research Institute (JPRI) et tenue à Séoul, en Corée (voir ci-dessus page 12). En particulier, la Secrétaire Générale adjointe, Anna Veneziano, a participé à un débat modéré par le juge Tae-ak Rho, sur le thème "Modernisation et harmonisation des contrats commerciaux internationaux", avec Hiroo Sono (Professeur à l'Université d'Hokkaido, Japon) et João Ribeiro-Bidaoui (Premier juriste, HCCH). Le débat a été suivi d'une discussion avec la participation du Professeur Hong-Sik Chung (Université Chung-Ang) et des Juges Injun Hwang et Haemin Lee.

Le 9 décembre 2020, UNIDROIT a organisé conjointement avec l'Université de Roma Tre un [webinaire](#) intitulé "Efficienza e solidarietà nei Principi UNIDROIT: un dialogo fra teoria e prassi", dont l'objectif était de favoriser un dialogue entre théorie et pratique dans l'application des Principes, en particulier en temps de crise. Le webinaire a été ouvert par la Présidente, Maria Chiara Malaguti, et a bénéficié, entre autres, de la contribution du Secrétaire Général, Ignacio Tirado, en tant que modérateur et de la Secrétaire Générale adjointe, Anna Veneziano, en tant qu'intervenante.

- *Autres initiatives*

Le 10 janvier 2020, la Secrétaire Générale adjointe, Anna Veneziano, a participé à une réunion organisée par la Commission Droit et Pratique du Droit Commercial International - ICC Italia, où elle a présenté les Clauses Modèles ICC sur la Force Majeure et le Hardship 2020, avec la participation, entre autres, de la Secrétaire Générale de l'ICC Italia, Maria Beatrice Deli, et du membre de la Commission et Rapporteur Fabio Bortolotti.

- *Publications*

Anna Veneziano, Eleonora Finazzi Agrò (2020), The Use of the UNIDROIT Principles to Interpret and Supplement National Law: an Italian Perspective. In: (eds): Pietro Galizzi; Giacomo Rojas Elgueta; Anna Veneziano, The Multiple Uses of the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts: Theory and Practice. Contratti e commercio internazionale, 5-16, Milan: Giuffrè Francis Lefebvre;

Carmen Tamara Ungureanu a discuté des Principes d'UNIDROIT dans *un article sur la force majeure*, paru en roumain, disponible sur: <http://pub.law.uaic.ro/ro/volume-publicate/2020/anale-uaic-tomul-lxvi-stiine-juridice-2020-nr.-i/drept-privat/carmen-tamara-ungureanu-fora-major-si-executarea-contractelor-de-comer-internaional>.

b. Publication de la Note du Secrétariat d'UNIDROIT sur les Principes d'UNIDROIT et la crise sanitaire du COVID-19

Le 30 juillet 2020, le Secrétariat d'UNIDROIT a publié une [Note sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et la crise sanitaire du COVID-19](#). La Note, qui a bénéficié de l'aide du Professeur Michael Joachim Bonell et des commentaires détaillés du Professeur Marcel Fontaine, ainsi que d'autres commentaires de la Professeure Bénédicte Fauvarque-Cosson, de Christopher Seppala, de Federico Parise Kuhnle et du Professeur Don Wallace, avait pour but de donner des indications, dans le contexte de la pandémie du COVID-19, sur la manière dont les Principes pourraient aider à faire face aux importantes ruptures contractuelles causées par la pandémie directement ainsi que par les mesures adoptées en conséquence. La Note analyse, en

particulier, si les parties peuvent invoquer le COVID-19 comme cause d'exonération de responsabilité en cas d'inexécution et, le cas échéant, sur la base de quels concepts et dans quelles conditions (force majeure, *hardship*). En outre, l'analyse couvre également la situation, probablement courante dans la pratique, où l'exécution des prestations est encore possible, mais où, dans les circonstances, elle est devenue sensiblement plus difficile et/ou onéreuse. Les Principes offrent aux parties et aux interprètes une souplesse bien nécessaire dans un contexte aussi extrême et représentent un outil efficace pour offrir une solution nuancée qui peut aider à préserver des contrats précieux pour les parties. En particulier pour les contrats à moyen et long terme, et compte tenu de la nature, apparemment, temporaire de l'empêchement, des mécanismes permettant une renégociation adéquate et une répartition proportionnelle des pertes pourraient en fin de compte contribuer à préserver le contrat et à maximiser la valeur pour la ou les juridictions concernées. La Note n'a pas pour objectif d'exprimer une position officielle d'UNIDROIT sur l'utilisation ou l'interprétation des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international. Elle constitue un document à des fins de discussion publique et qui a suscité beaucoup d'intérêt.

4. Protection internationale des biens culturels

a. Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et Dispositions modèles UNESCO-UNIDROIT établissant la propriété de l'État sur les biens culturels non découverts

- *État*

Au 31 décembre 2020, la *Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés* comptait 49 États contractants (voir l'Annexe II). La Côte d'Ivoire a ratifié la Convention le 23 décembre 2020. D'autres instruments de ratification/d'adhésion doivent être déposés auprès du Dépositaire et les procédures sont en cours dans d'autres pays.

- *Le 25^{ème} anniversaire de la Convention de 1995*

UNIDROIT a célébré le 25^{ème} anniversaire de sa Convention de 1995 lors d'une Conférence internationale qui s'est tenue à Rome et en ligne les 8 et 9 mai 2020. La Conférence a suscité un grand intérêt et, malgré la pandémie, le format hybride de la Conférence a permis la participation d'environ 300 participants du monde entier, ainsi qu'une série d'orateurs éminents et de déclarations faites par de nombreux États parties et non parties à la Convention. UNIDROIT prépare la publication des contributions. La [vidéo](#) de la conférence est disponible sur la chaîne [YouTube](#) d'UNIDROIT.



La Conférence a été l'occasion d'établir un bilan des réalisations de la Convention de 1995, de sensibiliser à l'importance des lois uniformes pour la restitution et le retour des biens culturels, de renforcer les synergies entre la Convention et les autres instruments internationaux et enfin explorer les étapes futures et les projets visant à promouvoir un cadre juridique favorable à la mise en œuvre réussie de la vocation de la Convention comme, notamment, le Projet académique de la Convention d'UNIDROIT de 1995 (UCAP).

Après les mots de bienvenue de la Présidente Maria Chiara Malaguti et du Général Riccardi du Commandement de l'unité des Carabinieri pour la protection du patrimoine culturel représentant le Ministre Dario Franceschini (Ministère italien pour les biens et les activités culturels et le tourisme), la séance d'ouverture a été marquée par les discours des nombreux partenaires d'UNIDROIT dans la lutte contre le trafic illicite de biens culturels tels que Webber Ngoro (Directeur général, ICCROM), S. E. M. Salim AlMalik (Directeur général, ICESCO), Ernesto Ottone Ramirez (Sous-Directeur général pour la culture, UNESCO), Corrado Catesi (Coordinateur de l'Unité des œuvres d'art, INTERPOL), Alberto Garlandini (Président, ICOM).

Le riche [programme](#) de la conférence comprenait une présentation sur l'impact du droit uniforme sur la protection des biens culturels par le Professeur Toshiyuki Kono (Vice-Président exécutif et Professeur distingué, Université de Kyushu - Président de l'ICOMOS), et trois sessions. La session I s'est concentrée sur les biens culturels - protection et circulation et a été coordonnée par Manlio Frigo (Professeur titulaire de droit international, Milan Università degli Studi - Of Counsel BonelliErede), la session II sur l'interaction et l'interdépendance des règles et des instruments culturels et a été modérée par Marina Schneider (Fonctionnaire principale et Dépositaire des traités, UNIDROIT), et la session III s'est concentrée sur les défis et les étapes futures et a été modérée par Ignacio Tirado (Secrétaire Général, UNIDROIT). Cette session a permis de discuter du rôle proactif que la société civile peut et doit jouer ainsi que des avantages pour tous d'une collaboration renforcée et constructive avec le marché de l'art. Joanna van der Lande (Antiquities Dealer's Association) et Martin Wilson (Chief General Counsel, Phillips London) ont expliqué comment le marché a évolué au cours des 25



dernières années et l'importance des moyens pour faire respecter la loi. M. Bennahi Lemrabott (Ministre de la culture, de l'artisanat et des relations avec le Parlement de Mauritanie) a participé à la Conférence ainsi que Nami Salihy (Directeur du patrimoine de Mauritanie) pour annoncer la décision de son pays d'adhérer à la Convention de 1995.

D'autres institutions et universités avaient choisi de célébrer le 25^{ème} anniversaire de la Convention d'UNIDROIT dans le cadre de conférences (souvent en même temps que le 50^{ème} anniversaire de la Convention de 1970). Les 24 et 25 novembre 2020, le **National Heritage Board de Lettonie** a invité UNIDROIT à une conférence internationale en ligne intitulée "Opportunités et défis de la gestion du marché de l'art et des antiquités". L'objectif de la conférence était de promouvoir la compréhension des représentants privés du commerce de l'art et des antiquités quant à leur rôle dans la protection des biens culturels, ainsi que de promouvoir la coopération entre l'administration publique et les acteurs dans le domaine des biens culturels en renforçant et en développant la gestion du marché de l'art et des antiquités. Marina Schneider, Fonctionnaire principale et Dépositaire des traités, UNIDROIT, a pris part à la session d'ouverture.



Certains autres événements ont dû être annulés ou reportés à une date ultérieure en raison de la pandémie de COVID-19 et de la fermeture des frontières. Parmi ces événements, on peut citer, par exemple, la Conférence annuelle du *Maastricht Centre for Arts and Culture, Conservation and Heritage* (MACCH), qui était initialement prévue en mars 2020 en même temps que la *European Fine Arts Fair* (TEFAF), sur le thème "Confiance et transparence dans le monde de l'art et du patrimoine et ses pratiques"; la deuxième Conférence brésilienne sur le droit et l'art, qui devait se tenir à João Pessoa du 20 au 22 mai 2020 (mais une [édition thématique du Brazilian Journal of International Law](#), consacrée au droit de l'art et au droit du patrimoine culturel et célébrant les 25 ans de la Convention d'UNIDROIT de 1995 et les 50 ans de la Convention de l'UNESCO de 1970 a été publiée en 2020); ainsi que le "Symposium on New Directions in the Fight against Cultural Property Crime", organisé conjointement par le Criminal Justice Center de l'Université Queen Mary de Londres, le Département de sociologie de l'Université de Virginie, la Division des sciences sociales du Mount Saint Mary College et le Centre for Heritage de l'Université du Kent, qui devait se tenir les 13 et 14 juillet 2020 et a été reporté à 2021.

- *UNIDROIT a célébré la première Journée internationale contre le trafic illicite de biens culturels*

Le 14 novembre - date d'adoption de la Convention de l'UNESCO de 1970 - a été choisi comme Journée internationale contre le trafic illicite de biens culturels qui sera célébrée chaque année. UNIDROIT s'est joint à l'UNESCO et à d'autres organisations pour promouvoir des cadres internationaux pour la prévention du vol et du pillage, et le retour des biens culturels commercialisés illégalement, parallèlement à d'autres avancées dans la lutte contre le trafic illicite. Une [vidéo](#) a été préparée et partagée sur la chaîne YouTube d'UNIDROIT.

b. Le projet académique de la Convention d'UNIDROIT de 1995 (UCAP)

UNIDROIT a été invité à donner des conférences sur ses instruments portant sur les biens culturels dans de nombreuses universités, ces activités étant réalisées dans le cadre du Projet académique de la Convention d'UNIDROIT (UCAP).

En 2020, la [Law Schools Global League](#) (LSGL), une association regroupant 31 des meilleures écoles de droit au niveau mondial, a rejoint l'UCAP en tant que partenaire institutionnel. Des discussions sur des projets communs sont en cours.

c. UNIDROIT et ses partenaires dans le domaine des biens culturels

UNIDROIT a poursuivi son étroite collaboration avec l'UNESCO et d'autres organisations, comme l'ICCROM, l'ICOM, INTERPOL, l'OMD et l'ONUDC, et a développé de nouvelles collaborations.

UNIDROIT a renforcé ses liens avec le monde judiciaire, en particulier en Amérique latine, et a été invité le 16 juin 2020 à un webinaire organisé par le Programme [EL PAaCTO \(Programme Amérique latine Europe d'assistance contre la criminalité transnationale organisée\)](#) sur le thème "Trafic illicite des biens culturels en Amérique latine", avec la participation de représentants des ministères publics de onze pays partenaires du Programme (Argentine, Bolivie, Chili, Costa Rica, Équateur, El Salvador, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou et Uruguay), ainsi que du ministère public d'Espagne. Le Secrétaire Général d'UNIDROIT et Jorge Sánchez Cordero, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, ont participé à la réunion en ligne. UNIDROIT a contribué à un document de recherche et d'analyse intitulé "[Diagnostic de la situation et des outils dans la lutte contre les crimes relatifs au trafic illicite des biens culturels](#)", y compris la Convention d'UNIDROIT de 1995.



Le mardi 28 juillet 2020, UNIDROIT a participé à une conférence internationale virtuelle intitulée "Lutte contre le trafic illicite des biens culturels et leur restitution" organisée par l'**Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO)**, en coopération avec le Ministère du tourisme et des antiquités de la République arabe d'Égypte, pour discuter des mécanismes de lutte contre le trafic de biens culturels.

UNIDROIT a été invité à participer à la Huitième session du Comité subsidiaire à la Réunion des États parties à la Convention de 1970 de (en ligne, 27-28 octobre 2020). UNIDROIT a également participé à [la Conférence internationale en ligne "Patrimoine culturel et multilatéralisme: stratégies régionales et internationales pour la protection du patrimoine culturel"](#) (du 16 au 18 novembre 2020) organisée par Ministère fédéral des Affaires étrangères



d'Allemagne en partenariat avec l'UNESCO et le Conseil de l'Europe. La Professeure Maria Chiara Malaguti, Présidente d'UNIDROIT, a participé, le 17 novembre, à la Table ronde de haut niveau célébrant le 50^{ème} anniversaire de la Convention de l'UNESCO de 1970 aux côtés de Mme Ghada Fathi Waly, Directrice exécutive de l'ONUDC, de M. Kunio Mikuriya, Secrétaire général de l'OMD et de M. Alberto Garlandini, Président de l'ICOM. La Professeure Malaguti a présenté le rôle d'UNIDROIT

dans la lutte contre le trafic illicite et a mis en évidence quelques réalisations majeures récentes. Elle a également présenté la vision d'UNIDROIT concernant les principaux défis à relever dans la lutte contre le trafic illicite de biens culturels. Le 18 novembre, Marina Schneider, Fonctionnaire principale et Dépositaire des traités à UNIDROIT, a participé à la session intitulée "Mécanismes de lutte contre le trafic de biens culturels".

d. Ateliers de formation et de renforcement des capacités

UNIDROIT a été invité à participer à divers ateliers de renforcement des capacités ou à d'autres réunions d'experts organisés en 2020, dont:

- un atelier organisé à Kingston, en Jamaïque, du 2 au 5 mars 2020 par la Commission nationale jamaïcaine pour l'UNESCO, le Ministère jamaïcain de la culture, du genre, du divertissement et du sport et le Bureau régional de l'UNESCO pour les Caraïbes afin de discuter de la Convention d'UNIDROIT de 1995 et de la Convention de l'UNESCO de 1970 en vue de l'adhésion. Les autorités gouvernementales ainsi que des experts du secteur culturel, des fonctionnaires de police et des douanes, des avocats et des directeurs de musées des petits États insulaires en développement des Caraïbes se sont réunis pour ouvrir un dialogue avec les représentants de l'UNESCO et d'UNIDROIT et échanger les meilleures pratiques sur les moyens de prévenir le trafic illicite de biens culturels et de présenter ou recevoir des demandes de restitution internationale;
- une réunion sous-régionale d'experts organisée par le Bureau régional de l'UNESCO pour la science et la culture en Europe, intitulée "Lutte contre le trafic illicite de biens culturels: réunion d'évaluation de l'impact de sept années de coopération en Europe du Sud-Est" qui s'est tenue à Venise les 20 et 21 octobre 2020;
- le 20^{ème} cours de spécialisation pour les officiers du "Comando Carabinieri Tutela Patrimonio Culturale" organisé le 23 novembre 2020;
- réunion en ligne intitulée "Renforcement des capacités sur les activités et coopération pour lutter contre le trafic illicite des biens culturels" organisée le 14 décembre 2020 par le Ministère de la culture et du tourisme de la Turquie dans le cadre de la Présidence à terme 2020-2021 du Processus de coopération en Europe du Sud-Est (SEEC).



III. PROGRAMME DE COOPÉRATION JURIDIQUE ET ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

A. PROGRAMME DE COOPÉRATION JURIDIQUE

Le Programme de coopération juridique concerne au sens large la promotion des relations entre UNIDROIT et les pays membres ou non membres visant à la réalisation des objectifs statutaires de l'Organisation. Ce Programme concerne au premier chef les pays qui disposent de moyens plus limités pour participer au processus d'harmonisation juridique, en particulier les pays en développement et en reconversion économique, et consiste essentiellement dans des efforts portés à la mise en œuvre et à la divulgation des travaux de l'Institut, et dans des opportunités de formation et de recherches pour des juristes de haut niveau, notamment grâce à un Programme de bourses. Pour les relations à caractère institutionnel avec les Gouvernements (visites et séminaires dans les pays membres et non membres) on renvoie aux développements (voir p. 9).

1. *Coopération avec des organisations partenaires*

Le Secrétariat d'UNIDROIT entretient des liens suivis de coopération institutionnelle avec un grand nombre d'organisations de portée universelle ou régionale, avec des échanges d'informations et des concertations pour toute question d'intérêt commun, notamment dans le cadre des activités législatives de l'Institut (voir p. 18).

2. *Programme de stages et de bourses de recherche*

Depuis son lancement en 1993, le Programme de bourses de recherche a permis à plus de 400 chercheurs provenant de 66 pays différents d'effectuer à la Bibliothèque de l'Institut des recherches approfondies durant des périodes moyennes de deux mois sur le sujet de leur choix, en rapport avec les activités d'UNIDROIT se rapportant au droit uniforme.

En 2020, des donations ont été reçues de la Fondation d'UNIDROIT, du Ministère du commerce de la République Populaire de Chine (MOFCOM), de l'Association des Anciens étudiants d'UNIDROIT, du Cabinet FeldensMadrugá (Brésil) ainsi que de certains membres du Conseil de Direction d'UNIDROIT.

La mise en œuvre du Programme de stages et de bourses de recherche en 2020 a été fortement impactée par la pandémie de COVID-19. En raison des limitations de voyage pour les étudiants et fonctionnaires internationaux, plusieurs stagiaires et boursiers qui devaient effectuer des recherches à la Bibliothèque de l'Institut en 2020 ont reporté leurs visites à 2021. Dans le même temps, la Bibliothèque a accueilli un nombre plus élevé de chercheurs indépendants installés en Italie.

Chercheurs visiteurs

Dans le cadre du Programme de coopération juridique, le Secrétariat a accueilli trois chercheurs de trois pays différents en 2020:

Mme JAVADI FARAHZADI Sanaz (Iran), PhD, Université de Fribourg - Recherche sur: "*Contract Farming Geographical Indications and Upgrading of Small-Scale Producers in Global Agriculture Value Chains*" - Fonds général de bourses UNIDROIT - (6 juillet - 4 septembre 2020);

Mme KROLIKOWSKA Katarzyna (Pologne), PhD, Université de Varsovie, Chargée de cours, Université Kozminski et Université de Varsovie - Recherche sur: "*Elaborating a legal regime for the digital assets as collaterals*" - (28 septembre - 23 octobre 2020);

Mme KOSTOULA Theodora (Grèce), Candidate au Doctorat, European University Institute, Florence - Recherche sur: "*Information technology, digital assets and insolvency and current UNIDROIT legislative projects*" - Bourse Sir Roy Goode UNIDROIT - (5 octobre 2020 - 2 juillet 2021).

3. Stagiaires et chercheurs

Les étudiants suivants ont été accueillis en qualité de *stagiaires* collaborant sur les projets actuels au sein du Secrétariat d'UNIDROIT:

M. Lucas Adomeit (Allemagne), Mme Gabriella Boger Prado (Brésil, Bourse Feldens Madruga), Mme Michelle H. Lee - à *distance* (États-Unis d'Amérique), M. Valentin Penne, M. Vincenzo Scuderoni, Mme Jeanne Crampette (France), Mme Meliti Manouka (Grèce), Mme Flaminia d'Orso, Mme Giulia Poli, M. Giovanni Fazioli - à *distance*, M. Carlo Venturi (Italie), M. Javier Saldana Palacios - à *distance* (Mexique), Mme Guo Shuang - à *distance*, Mme TianShu Liu, Mr Yuan Duo (RPC), M. Jack Brett (Royaume-Uni), M. Bryan Jing Rong Lim (Singapour), Mme Laura Hottelier (Suisse), Mme Nihad Agadazi (Togo), M. Muhammed Altuntas, Mme Cemre Cise Kadioglu - *remotely* (Turquie).

Les personnes suivantes ont été accueillies en qualité de *chercheurs* à la Bibliothèque d'UNIDROIT:

Mme Analia Soledad Gomez Bohle (Argentine), Mme Angelika Layr (Autriche), Mme Diane Clark-Lamey, M. Franck Gloglo (Canada), M. Camilo Isai Saldias Robles (Chili), M. Antonio J. Quesada Sanchez (Espagne), M. Faidon Varesis (Grèce), Mme Mahsa Farshbaf Khoshnazar, M. Younes Aghapour Sabbagh (Iran), M. Emanuele Stabile, M. Philipp Fabbio, M. Vincenzo Fucci, Mme Roberta Peleggi, M. Marco Bottin, M. Andrea Colli, M. Marcello Iovane, M. Fausto Caggia, Mme Ludovica Di Lullo, Mme Vincenza Clelia Castaldo, Mme Marilena Montanari, M. Valerio Brizzolari, Mme Giuliana Scognamiglio, M. David Fabio Esborraz, Mme Arianna Camillacci, M. Andrea Cenciarelli, M. Marco Arzu, Mme Claudia Candello, Mme Anna Masutti, M. Giuseppe Mazziotti, M. Massimiliano Vinci, M. Francesco Amatucci, Mme Clizia Franceschini, M. Federico Zanzi (Italie), Mme Mahnoor Malik (Pakistan), Mme Nadia Khan (Royaume-Uni), Mme Nina Mirkovic (Serbie).

B. LE SITE D'UNIDROIT SUR INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX EN 2020

Le site d'UNIDROIT sur Internet - <http://www.unidroit.org>

Le site Internet d'UNIDROIT a été créé dans les années 1990. En 2012, le Secrétariat a commencé à travailler à la création d'un nouveau site plus convivial. Ce site est devenu opérationnel le 10 janvier 2014. Désormais, le moment est venu de procéder à une nouvelle révision complète du site, car l'évolution rapide de la technologie et la nécessité de rendre le site encore plus attrayant rendent nécessaire la réalisation d'un site actualisé, en gardant à l'esprit que l'architecture du site et son aspect esthétique doivent toujours être au service de son contenu.

Le Secrétariat est en train de numériser et de télécharger les documents historiques d'UNIDROIT. Alors que les nouveaux projets sont entièrement accessibles sur le site Internet, de nombreuses études plus anciennes, ainsi que des documents administratifs (Conseil de Direction ou Assemblée Générale), ne sont encore accessibles que sur papier.

En ce qui concerne les pays d'origine des utilisateurs du site Internet d'UNIDROIT, la plupart d'entre eux, au cours de la période examinée, se trouvaient aux États-Unis (10,36%), en France (8,87%), au Royaume-Uni (5,65%) et en Italie (5,44%). Le premier pays d'Amérique latine à figurer sur la liste est le Mexique, en 9^{ème} position (2,63 % des utilisateurs), le premier pays asiatique est l'Inde, en 5^{ème} position (3,82 % des utilisateurs), et le premier pays africain est le Maroc, en 28^{ème} position (0,77 %). Continent par continent, sur les 100 premiers pays d'origine des utilisateurs, 34 étaient européens (Russie et Ukraine comprises), 7 euroasiatiques, 19 asiatiques, 16 américains (du Nord et du Sud), 15 africains, 6 du Moyen-Orient et 2 d'Océanie. L'un d'entre eux n'a pas été comptabilisé.

La page la plus consultée est la page en anglais sur les *Principes d'UNIDROIT 2016* (7,41% des pages consultées, mais il faut noter que certains chapitres sont régulièrement consultés séparément), suivie de la page intitulée *Présentation d'UNIDROIT* (3,49%), de la page sur les contrats (2,96%), sur la Convention du Cap (2,46%), de la page sur la recherche et les stages (1,84%), la page sur l'état de la Convention du Cap (1,83%), le Protocole MAC (1,53%), les *Principes d'UNIDROIT 2010* (1,43%), le Protocole aéronautique (1,31%), la *Convention de 1995 sur les biens culturels* (1,12%), la page sur les États membres de l'Organisation (1,10%) et la page sur les *Clauses types sur l'utilisation des Principes* (1,07%). Les *Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale* arrivent en 16^{ème} position (0,93%) et les travaux en cours sur la procédure civile transnationale

(Règles régionales ELI-UNIDROIT) n'arrivent qu'en 52^{ème} position (0,26%). La consultation en ligne sur les contrats d'investissement en terres agricoles arrive en 41^{ème} position (0,32 %). La plupart des pages consultées étaient en anglais. Les pages en français partent de la douzième place avec la page d'accueil (1,30 %). Au total, comme les années précédentes, les pages consultées sont variées et concernent des documents plus anciens, comme la *Convention sur les testaments* de 1973 (20^{ème} position, 0,78 % des utilisateurs), et la *Convention de 1964 portant loi uniforme sur la vente internationale des objets mobiliers corporels (LUVI)* (28^{ème} position, 0,52 %). La *Convention de 1988 sur l'affacturage international* se situe en 22^{ème} position (0,64 %) et la *Convention de 1988 sur le crédit-bail international* en 60^{ème} position (0,23 %). La *Loi type sur la divulgation des informations en matière de franchise* en anglais est en 47^{ème} position (0,30 %). La *Convention de Genève sur les titres intermédiés* de 2009 est en 44^{ème} position avec 0,31 % des utilisateurs. Les publications occupent la 25^{ème} position, avec 0,58 % des utilisateurs, et la *Revue de droit uniforme* la 53^{ème} position (0,26 %).

UNIDROIT sur les réseaux sociaux

UNIDROIT a lancé son programme de réseaux sociaux lors des célébrations du 90^{ème} anniversaire de l'Institut en avril 2016. L'objectif du programme sur les réseaux sociaux est de promouvoir les travaux de l'Institut auprès d'un public plus vaste de manière innovante, efficace et rentable. UNIDROIT dispose actuellement de comptes sur LinkedIn (2016), Facebook (2016), Twitter (2018) et YouTube. Au début de 2019, UNIDROIT a relancé sa présence sur YouTube afin de promouvoir des vidéos de présentations d'experts faites à l'Institut par des experts juridiques internationaux et des universitaires invités, ainsi que de partager des vidéos promotionnelles sur les instruments et les événements d'UNIDROIT.

Les trois principaux indicateurs de performance pour le programme de médias sociaux de l'Institut sont: i) le nombre de *followers*, ii) la "portée" du programme de médias sociaux (le nombre total de personnes qui voient le contenu des médias sociaux d'UNIDROIT) et iii) le nombre de références au site web d'UNIDROIT. Depuis son lancement, le programme de médias sociaux d'UNIDROIT a dépassé les attentes pour les trois indicateurs clés de performance. En 2020, l'Institut comptait plus de 12.500 *followers* sur LinkedIn, 3.900 *followers* sur Facebook, et 1.000 *followers* sur Twitter. En ce qui concerne la "portée" de l'Institut sur les médias sociaux, le contenu d'UNIDROIT a été diffusé à 133.166 personnes sur Facebook, tandis qu'il a été affiché sur les flux d'informations 412.512 fois sur LinkedIn, et environ 211.800 fois sur Twitter au cours des douze derniers mois.

UNIDROIT participe à une table ronde sur les médias sociaux organisée par la Mission américaine auprès des agences des Nations Unies à Rome, qui réunit les responsables des médias sociaux des plus grandes agences internationales basées à Rome pour partager les connaissances et coordonner les campagnes de promotion. Cela a permis à UNIDROIT de bénéficier de l'expertise et de l'expérience de grandes organisations qui ont des équipes entières dédiées à la communication numérique.

C. BIBLIOTHÈQUES DÉPOSITAIRES DE LA DOCUMENTATION D'UNIDROIT

Avant l'ère des sites Internet, UNIDROIT avait demandé aux États membres de désigner des bibliothèques spécifiques ou d'autres institutions officielles pour servir de Bibliothèques dépositaires pour la documentation d'UNIDROIT et d'indiquer quels matériels ils seraient intéressés à conserver (uniquement les documents, ou aussi les publications, la Revue de droit uniforme, etc.). Avec l'adoption de la politique d'affichage de toute la documentation sur le site Internet, l'intérêt pour les Bibliothèques dépositaires s'est dissipé, mais certains États sont toujours désireux de les maintenir. La liste des États membres figurant sur le site Internet indique également si des Bibliothèques dépositaires ont été désignées.

Fin décembre 2020, 54 bibliothèques dans 48 États membres ont été désignées comme dépositaires pour la documentation d'UNIDROIT. Pour une liste des Bibliothèques dépositaires, voir l'Annexe IV.

D. BIBLIOTHÈQUE D'UNIDROIT

La perte de Walter Rodinò

C'est avec une profonde tristesse qu'UNIDROIT annonce le décès de M. Walter Rodinò, le 26 mars 2020 au matin, entouré de l'affection de ses proches.

Ancien Secrétaire Général adjoint, Secrétaire Général *ad interim* et Directeur de la Bibliothèque - dont la salle de lecture principale porte son nom depuis 2016 - Walter Rodinò a accueilli à l'Institut pendant plus de 40 ans les visiteurs et les invités. Sa disparition laisse un vide immense dans le cœur de tous ses collègues, passés et présents. Nos pensées vont à son épouse Teresa, à sa fille Paola, à ses fils Luca et David et à toute sa famille.



Coopération et réseautage de la Bibliothèque

La Bibliothèque d'UNIDROIT a poursuivi en 2020 sa stratégie de coopération avec des bibliothèques romaines et autres; en particulier, les premiers pas ont été faits pour créer une collaboration future entre la Bibliothèque d'UNIDROIT et la Bibliothèque de l'IILA (*Organizzazione Internazionale Italo-Latinoamericana*).

Mise à niveau du logiciel de gestion de la Bibliothèque

Le logiciel de gestion Aleph500 de la Bibliothèque a été mis à niveau grâce à la dernière version Aleph 23.4.3 sans interruption des services pour le personnel scientifique de l'Institut ou les chercheurs en Bibliothèque.

Numérisation

Lors de la 97^{ème} session du Conseil de Direction (Rome, 2 – 4 mai 2018), il a été convenu de procéder avec le projet de numérisation interne proposé, comme représentant une opportunité intéressante de mettre à disposition les collections d'une grande bibliothèque, comme celle d'UNIDROIT, sous forme numérisée. En 2020, les travaux ont donc progressé sur le projet de numérisation de la Bibliothèque. En 2020, 281 monographies (115 titres de la collection Gorla, titres concernant, en particulier, la "Collection Chiomenti" et divers autres titres concernant le droit comparé et l'unification du droit), ont été préparées numériquement et ajoutées à la collection électronique de la Bibliothèque. 136 articles numérisés ont été ajoutés à la collection en ligne de la Bibliothèque. Une attention particulière a été portée à la numérisation de la "Collection Gorla", pour préserver une des collections historiques les plus rares et les plus importantes de la Bibliothèque, allant du XVII^{ème} siècle au début du XIX^{ème} siècle.

Mise à jour de la liste des Revues juridiques

En 2020, les travaux sur la mise à jour de la liste des revues juridiques de la Bibliothèque. Les liens de ces publications qui sont également disponibles en ligne ont été inclus dans la fiche bibliographique correspondante du catalogue en ligne. En particulier, de nombreux articles disponibles dans les bases de données auxquelles la Bibliothèque est abonnée ont été ajoutés aux informations bibliographiques du catalogue en ligne de la Bibliothèque, et peuvent désormais être facilement consultés par les lecteurs.

Acquisitions, donations, échanges

En 2020, la Bibliothèque a vu augmenter son patrimoine de 901 titres, dont 489 ont été achetés, 118 échangés et 294 autres ont été reçus à titre de don pour une valeur totale de 11.251,00 euros. La politique d'acquisition de la Bibliothèque a été très difficile en raison des augmentations importantes du prix des publications et du manque chronique des ressources. En 2020, comme les années précédentes, la Bibliothèque a reçu des donations d'ouvrages de la part de l'Institut Max-Planck de droit privé étranger et de droit international privé (Hambourg).

Visiteurs

Dans le respect des importantes mesures sanitaires relatives à la pandémie, la Bibliothèque continue d'attirer des lecteurs du monde entier. Parmi les 683 visiteurs de la Bibliothèque en 2020, 32 visiteurs étrangers provenaient de 25 pays différents.

E. PUBLICATIONS

La Revue de droit uniforme

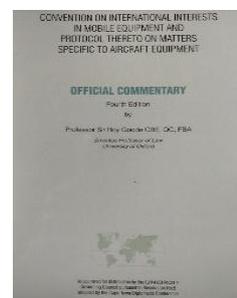
La *Revue de droit uniforme* est disponible à la fois sur papier et en ligne. Les abonnements peuvent être à l'un ou l'autre ou aux deux. Les données relatives aux abonnements indiquent que les abonnements aux exemplaires papier ont diminué, alors que dans le même temps, les abonnements aux exemplaires en ligne ont augmenté. La plus forte augmentation a été enregistrée pour les abonnements aux collections, c'est-à-dire les abonnements à la collection de revues d'OUP disponibles en ligne. En 2020, il y avait 1.863 abonnés ayant accès à la Revue par la collection d'OUP, et 76 abonnés hors collection. En outre, OUP a un accord spécial pour les pays en développement, qui offre des abonnements à des revues en ligne à bas prix, parfois sans frais.

Les visites des pages de la *Revue de droit uniforme* sur le site d'OUP - qui comprennent au moins un article téléchargé - ont augmenté régulièrement. En 2020, il y a eu une moyenne de 3.241 visites par mois. La répartition géographique de l'accès à la *Revue de droit uniforme* par région en 2020 a été la suivante: Europe (37%), Amérique du Nord (15%), Asie de l'Est et du Sud-Est (11%), Afrique (9%), Asie centrale et du Sud (8%), Océanie (5%), Amérique centrale et du Sud (2%) et Asie de l'Ouest (2%). 11 % des accès n'ont pas pu être retracés.

Monographies

- *Commentaires officiels sur la Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et ses Protocoles*

Les Commentaires officiels sur la Convention du Cap et ses Protocoles sont rédigés par Sir Roy Goode, l'Institut agissant en tant que mandataire de l'auteur. Jusqu'en 2019, Sir Roy Goode a fait don de ses royalties à la Fondation d'UNIDROIT. En 2019, il a été décidé qu'elles seraient plutôt utilisées pour financer la *Bourse Sir Roy Goode* récemment créée. Elle offre à un étudiant en droit de troisième cycle (doctorat), un juriste, un universitaire ou un fonctionnaire gouvernemental qui soit brillant la possibilité de faire des recherches à la Bibliothèque d'UNIDROIT et de travailler avec le Secrétariat d'UNIDROIT pendant une période de 6 à 9 mois sur un sujet lié à l'un des projets législatifs hautement prioritaires de l'Institut ou à des instruments existants. La *Bourse Sir Roy Goode* offre une occasion unique d'acquérir des connaissances précieuses sur les méthodes d'élaboration du droit uniforme privé.



La quatrième édition de l'Official Commentary on the Convention on Interests in Mobile Equipment and the Protocol thereto on Matters Specific to Aircraft Equipment a été imprimée en avril 2019. Le projet de l'Official Commentary on the Convention on International Interests in Mobile Equipment and Protocol thereto on Matters specific to Mining, Agricultural and Construction Equipment a été transmis pour commentaires et devrait être publié début 2021. La quatrième édition du Commentaire officiel aéronautique existe également en version électronique, en format pdf, avec des liens internes et externes. Elle a été préparée en 2020 suite à un accord entre l'Institut et Aviareto, le Conservateur de la Convention du Cap et de ses Protocoles, car ce dernier souhaitait une version électronique pour les utilisateurs du Registre. L'accès à cette version électronique est limité uniquement, pour le moment, aux utilisateurs du Registre.

- *Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international 2016*

Pour faciliter la diffusion des Principes en Amérique latine, la version espagnole de la quatrième édition 2016 des *Principes relatifs aux contrats du commerce international* a été publiée également au Chili, en Colombie, au Mexique et au Paraguay, par *Ediciones Universitarias de Valparaíso* (Chili);

Editorial Ibañez et Centro de Estudios de Derecho Comparado (Bogotá, Colombie); Centro Mexicano de Derecho Uniforme A.C. et Instituto de investigaciones jurídicas UNAM (Mexico, Mexique); et Centro de estudios de derecho, economía y política (Cedep) et Intercontinental Editora (Asunción, Paraguay).

En 2020, les Principes d'UNIDROIT ont été publiés dans des langues autres que les langues officielles de l'Institut:

- la traduction en japonais, par M. Takashi Uchida, Professeur à l'Université Waseda et Professeur émérite à l'Université de Tokyo, a été publiée début 2020;
- la traduction en russe, par M. Alexander Komarov, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, a été publiée fin 2020; et
- la traduction en turc, préparée par une équipe dirigée par M. Ergun Özsunay, Professeur émérite de droit civil, de droit comparé et de droit privé de l'Union européenne, à la Faculté de droit de l'Université d'Istanbul, a été publiée fin décembre 2020.

- *Le futur: publications électroniques*

Au vu de la réaction positive des utilisateurs du Registre électronique Aviareto à la version électronique du Commentaire officiel sur la Convention du Cap et le Protocole aéronautique, la préparation éventuelle des versions électroniques pour la vente des autres publications d'UNIDROIT a été examinée. Compte tenu de la nature de ces publications, leur utilisation par les praticiens et les autres utilisateurs serait grandement améliorée par un lien à une version électronique. Cela concernerait non seulement les utilisateurs des quatre Commentaires officiels, mais aussi des publications telles que les Principes d'UNIDROIT, qui comportent un nombre considérable de références croisées internes, et les Guides préparés spécifiquement pour les praticiens.

F. FONDATION D'UNIDROIT

Tout au long de l'année 2020, la Fondation d'UNIDROIT (<http://www.unidroitfoundation.org>) a continué à soutenir les travaux législatifs et les activités non législatives d'UNIDROIT.

Association des Alumni d'UNIDROIT



En janvier 2020, avec le soutien de la Fondation d'UNIDROIT, UNIDROIT a inauguré l'Association des *Alumni* d'UNIDROIT, une plateforme réservée aux invités de marque accueillis à la Bibliothèque d'UNIDROIT dans le cadre des Programmes de bourses de recherche, de stages et de recherche indépendante d'UNIDROIT. Pour en savoir plus sur l'Association des anciens étudiants, consulter le site: <https://unidroitfoundation.org/education-and-research/unidroit-alumni-association/>

La cotisation annuelle est de 50 euros pour les avocats, les juristes, les universitaires et autres, et de 25 euros pour les jeunes professionnels et les étudiants (âgés de moins de 35 ans au 1^{er} janvier 2020).

Les recettes de l'Association des *Alumni* d'UNIDROIT continueront à soutenir le Programme de bourses de stage et de recherche d'UNIDROIT afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes professionnels et d'étudiants de pays en développement de venir et d'entreprendre des recherches juridiques à Rome.

Concours sur le thème: UNIDROIT et le COVID-19

En juillet 2020, avec le soutien du cabinet Stibbe et de la Fondation d'UNIDROIT, UNIDROIT a lancé un concours sur le thème: UNIDROIT et le COVID-19 invitant à des contributions sur l'impact et l'utilité des instruments d'UNIDROIT soit durant la pandémie soit dans l'économie post COVID-19.

Un webinaire a ensuite été organisé pour féliciter les lauréats du concours le 11 mars 2021. Il est disponible sur le lien suivant: <https://www.youtube.com/watch?v=n64vLPwxc98&t>



Le sixième Atelier sur le Projet d'évaluation économique de la réforme du droit commercial international s'est tenu le 8 septembre au siège d'UNIDROIT à Rome. En raison de la pandémie de COVID-19, la réunion s'est tenue sous un format hybride, avec dix participants présents à l'Institut, 25 participants et plus de 30 observateurs à distance. Le Projet est placé sous les auspices du [Projet académique relatif à la Convention du Cap](#), en partenariat avec la [Fondation d'UNIDROIT](#) et le [Groupe de travail aéronautique](#). Son objectif principal est de développer un cadre pour la réalisation d'analyses économiques de la réforme du droit commercial international. Il regroupe des acteurs de tous les domaines du processus de réforme du droit, notamment des décideurs politiques et des responsables de l'élaboration de normes aux niveaux international et national, des experts universitaires, des économistes internationaux et des fonctionnaires d'organisations intergouvernementales. S'appuyant sur les résultats du cinquième Atelier en avril 2019, le sixième Atelier a approfondi la relation entre les variables du cadre et la manière dont celui-ci est applicable au cours des différentes phases d'un projet de réforme du droit commercial. Les experts réunis ont également discuté du contenu du guide pratique en cours d'élaboration parallèlement au cadre. Un rapport sur les travaux de l'Atelier sera publié dans les prochains mois.



Le quatrième Atelier pour un projet sur les Meilleures pratiques dans le domaine de la conception et du fonctionnement des registres électroniques a eu lieu au siège d'UNIDROIT à Rome le 9 septembre. En raison de la pandémie de COVID-19, la réunion s'est tenue sous un format hybride, avec neuf participants présents à l'Institut et 42 participants et plus de 20 observateurs à distance. Placé sous les auspices du [Projet académique relatif à la Convention du Cap](#), en partenariat avec la [Fondation d'UNIDROIT](#), [Aviareto](#), et le [Groupe de travail aéronautique](#), il avait pour but de fournir des conseils sur la conception et le fonctionnement des registres électroniques. Afin d'évaluer les meilleures pratiques, ce projet a identifié des facteurs clés de performance (FCP) par rapport auxquels les registres électroniques peuvent être mesurés. Le projet regroupe, au niveau international, des experts dans la conception, l'exploitation et l'évaluation de différents types de registres électroniques, notamment des fonctionnaires gouvernementaux ainsi que d'organisations régionales et intergouvernementales, des décideurs politiques, des experts du secteur privé et des universitaires. Le quatrième Atelier s'est appuyé sur les ateliers précédents de 2018 et 2019, et a permis d'évaluer les progrès du projet, de partager les expériences internationales et d'identifier les problèmes communs associés à la conception et à l'exploitation des registres électroniques. Un rapport sur les travaux de l'Atelier sera publié dans les prochains mois.



ANNEXE I

LISTE DES DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LE SECRÉTARIAT D'UNIDROIT EN 2020 SUR LA MISE EN ŒUVRE DE SON PROGRAMME DE TRAVAIL

Les documents suivants sur la mise en œuvre du Programme de travail de l'Institut ont paru en 2020. Sauf mention contraire, ils ont été publiés en anglais et en français:

ÉTUDE LVIIIA – LOI TYPE SUR L'AFFACTURAGE

Factoring Model Law Working Group - First session (remote, Rome, 1-3 July 2020) ([anglais seulement](#))

- W.G.1 – Doc. 1 Annotated draft Agenda
- W.G.1 – Doc. 2 Issues paper
- W.G.1 – Doc. 3 rev. 1 Background research Report
- W.G.1 – Doc. 4 rev. 1 Report

Factoring Model Law Working Group – Second session (remote, Rome, 14 – 16 December 2020) ([anglais seulement](#))

- W.G.2 – Doc. 1 Annotated draft Agenda
- W.G.2 – Doc. 2 Issues paper
- W.G.2 – Doc. 3 Preliminary drafting suggestion for the Model Law on Factoring

ÉTUDE LXV – PROGRAMME DE COOPÉRATION JURIDIQUE

Bourses Exéc. 31 – Programme de bourses de recherche: compte rendu d'exécution pour l'exercice 2020

ÉTUDE LXXVIB – MEILLEURES PRATIQUES POUR DES PROCÉDURES D'EXÉCUTION EFFICACES

Working Group - First session (hybrid) (Rome, 30 November–2 December 2020) ([anglais seulement](#))

- W.G.1 – Doc. 1 rev. Draft Agenda
- W.G.1 – Doc. 2 Issues Paper
- W.G.1 – Doc. 3 Draft Paper: Impact of Technology on Enforcement (prepared by Prof. Teresa Rodríguez de las Heras Ballell)

ÉTUDE LXXXB – GUIDE INTERNATIONAL SUR LES CONTRATS D'INVESTISSEMENT EN TERRES AGRICOLES

First Regional Consultation (Beijing, 9 July 2019) ([anglais seulement](#))

- Doc. 7 Report – Raising awareness and seeking feedback from China and Asia

Second Regional Consultation (São Paulo, 9 August 2019) ([anglais seulement](#))

- Doc. 8 Report – Raising awareness and seeking feedback from Brazil and Latin America

Third Regional Consultation (Nairobi, 23 October 2019) ([anglais seulement](#))

- Doc. 9 Report – Raising awareness and seeking feedback from Kenya and Africa

Online Consultations ([anglais seulement](#))

Doc. 10	Report of the Online Consultations – Raising awareness and seeking feedback
Doc. 11	Consolidated Report - Raising awareness and seeking feedback

Drafting Committee Meeting (Rome, 2-3 March 2020) ([anglais seulement](#))

Inf. 1	Annotated draft Agenda
Inf. 2	List of participants

Projet de Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles UNIDROIT/FAO/FIDA (CITA)

ÉTUDE LXXXII – PROJET SUR LES ACTIFS NUMÉRIQUES ET LE DROIT PRIVÉ

Digital Assets and Private Law Working Group – First session (remote) (Rome, 17–19 November 2020) ([anglais seulement](#))

W.G.1 – Doc. 1	Annotated draft Agenda
W.G.1 – Doc. 2	Issues paper
W.G.1 – Doc. 3	Summary Report of the Exploratory Workshop
W.G.1 – Doc. 4	Summary Report of the First session of the Working Group

Exploratory Working Group on Digital Assets and Private Law ([anglais seulement](#))

First session (9 July 2020) – Report (Not available)
Second session (22 July 2020) – Report (Not available)
Third session (10 August 2020) – Report (Not available)
Fourth session (24 August 2020) – Report (Not available)
Fifth session (2 September 2020) – Report (Not available)

ÉTUDE LXXXIII – LOI TYPE SUR LES RÉCÉPISSÉS D'ENTREPÔTS

UNIDROIT-UNCITRAL Webinar on Warehouse Receipts (26 March 2020) ([anglais seulement](#))

Agenda
Summary Report
List of participants

First Session of the Working Group (hybrid) (Rome, 2 – 4 December 2020) ([anglais seulement](#))

W.G.1 – Doc. 1	Work Plan
W.G.1 – Doc. 2	Annotated Draft Agenda
W.G.1 – Doc. 3	Issues Paper
W.G.1 – Doc. 4	Background Paper

FONCTIONS DE DÉPOSITAIRE D'UNIDROIT – TRAVAUX EN COURS

ÉTUDE LXXIIK – PROTOCOLE À LA CONVENTION DU CAP PORTANT SUR LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MINIERS, AGRICOLES ET DE CONSTRUCTION (PROTOCOLE MAC)

DC13/IR – ÉTABLISSEMENT DU REGISTRE INTERNATIONAL POUR LES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MINIERS, AGRICOLES ET DE CONSTRUCTION

Commission préparatoire pour l'établissement du Registre international pour les matériels d'équipement MAC conformément au Protocole MAC – Première session (en distanciel) (Rome, 21-22 mai 2020) (en anglais seulement excepté le Rapport final)

MACPC1 - Doc. 1	Annotated draft Order of Business
MACPC1 - Doc. 2	Provisional Rules of Procedure
MACPC1 - Doc. 3	Preliminary draft baseline Regulations for the International Registry for the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Mining, Agricultural and Construction Equipment
MACPC1 - Doc. 4	Regulations and procedures for the Aircraft International Registry
MACPC1 - Doc. 5	Draft Rail Regulations for the International Registry
MACPC1 - Doc. 6	Draft Space Regulations for the International Registry
MACPC1 - Doc. 7	MAC Protocol
MACPC1 - Doc. 8	MAC Diplomatic Conference Final Resolutions
MACPC1 - Doc. 9	Rapport final

Groupe de travail sur le Règlement – Première session (en distanciel) (14-15 septembre 2020) (en anglais seulement excepté le Rapport final)

W.G.1 - Doc. 1	Annotated draft Order of Business
W.G.1 - Doc. 2	Issues paper
W.G.1 - Doc. 3	Rapport sommaire

Groupe de travail sur le Registre – Première session (en distanciel) (4 novembre 2020) (en anglais seulement)

W.G.1 - Doc. 1	Annotated draft Order of Business
W.G.1 - Doc. 2	Issues paper
W.G.1 - Doc. 3	Draft request for proposals (RFPs) for the International Registry for MAC Equipment (private and confidential)
W.G.1 - Doc. 4	Summary Report

Groupe de travail sur le Règlement – Deuxième session (en distanciel) (24 novembre 2020) (en anglais seulement)

W.G.2 - Doc. 1	Annotated draft Order of Business
W.G.2 - Doc. 2	Issues paper
W.G.2 - Doc. 3	Preliminary draft baseline Regulations for the International Registry for the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Mining, Agricultural and Construction Equipment
W.G.2 - Doc. 4	Summary Report

Commission préparatoire pour l'établissement du Registre international pour les matériels d'équipement MAC conformément au Protocole MAC – Deuxième session (en distanciel) (Rome, 10-11 décembre 2020)

MACPC2 - Doc. 1	Projet d'ordre du jour annoté
MACPC2 - Doc. 2	Règles de procédure de la Commission préparatoire
MACPC2 - Doc. 3	Recherche de candidats potentiels pour l'Autorité de surveillance
MACPC2 - Doc. 4	Preliminary draft baseline Regulations for the International Registry for the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Mining, Agricultural and Construction Equipment (English only)
MACPC2 - Doc. 5	Note on registration criteria (<u>en anglais seulement</u>)
MACPC2 - Doc. 6	Rapport sommaire
MACPC2 - Doc. 7	Travaux de recherche de base et évaluation préliminaire concernant l'aptitude de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) pour le rôle d'Autorité de surveillance du Registre international qui sera établi en vertu du Protocole MAC portant sur les matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention du Cap

ANNEXE II

INSTRUMENTS DRAWN UP BY UNIDROIT / INSTRUMENTS ÉLABORÉS PAR UNIDROIT

- 1964 Convention relating to a Uniform Law on the International Sale of Goods (ULIS) / Convention portant loi uniforme sur la vente internationale des objets mobiliers corporels (LUVI) ^{9*}
- 1964 Convention relating to a Uniform Law on the Formation of Contracts for the International Sale of Goods (ULFIS) / Convention portant loi uniforme sur la formation des contrats de vente internationale des objets mobiliers corporels (LUFIC) *
- 1970 International Convention on the Travel Contracts (CCV) / *Convention internationale relative au contrat de voyage (CCV)*
- 1973 Convention providing a Uniform Law on the Form of an International Will / *Convention portant loi uniforme sur la forme d'un testament international*
- 1983 Convention on Agency in the International Sale of Goods / Convention sur la représentation en matière de vente internationale de marchandises
- 1988 UNIDROIT Convention on International Financial Leasing / *Convention d'UNIDROIT sur le crédit-bail international*
- 1988 UNIDROIT Convention on International Factoring / *Convention d'UNIDROIT sur l'affacturage international*
- 1994 Principles of International Commercial Contracts / *Principes relatifs aux contrats du commerce international*
- 1995 UNIDROIT Convention on Stolen or Illegally Exported Cultural Objects / *Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés*
- 1998 Guide to International Master Franchise Arrangements / *Guide sur les accords internationaux de franchise principale*
- 2001 Convention on International Interests in Mobile Equipment / Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles
- 2001 Protocol to the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Aircraft Equipment / Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles
- 2002 Master Franchise Disclosure Law / Loi type sur la divulgation des informations en matière de franchise
- 2004 Principles of International Commercial Contracts / Principes relatifs aux contrats du commerce international
- 2004 ALI/UNIDROIT Principles of Transnational Civil Procedure / *Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale*
- 2007 Luxembourg Protocol to the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Railway Rolling Stock / *Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*
- 2007 Guide to International Master Franchise Arrangements, 2nd edition / Guide sur les accords internationaux de franchise principale, 2ème édition
- 2008 UNIDROIT Model law on Leasing / Loi type d'UNIDROIT sur la location et la location-financement
- 2009 UNIDROIT Convention on Substantive Rules for Intermediated Securities / Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés

^{9*} The ULIS and ULFIS Conventions have been denounced by Belgium, Germany, Italy, Luxembourg, the Netherlands and San Marino. Under the 1969 Vienna Convention on the Law of Treaties they have not ceased to exist and they are still in force between Gambia, Israel and the United Kingdom / *Les Conventions LUVI et LUFIC ont été dénoncées par l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et Saint-Marin. En vertu de la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969, elles n'ont pas cessé d'exister et restent en vigueur entre la Gambie, Israël et le Royaume-Uni.*

- 2010 Principles of International Commercial Contracts / Principes relatifs aux contrats du commerce international
- 2011 UNESCO-UNIDROIT Model Provisions on State Ownership of Undiscovered Cultural Objects / Dispositions modèles UNESCO-UNIDROIT définissant la propriété de l'État sur les biens culturels non découverts
- 2012 Protocol to the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Space Assets / Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles
- 2013 Principles on the Operation of Close-out Netting Provisions / Principes concernant l'applicabilité des clauses de résiliation-compensation
- 2013 Model Clauses for Use by Parties of the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts / Clauses types sur l'utilisation des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international par les parties
- 2016 Principles of International Commercial Contracts / Principes relatifs aux contrats du commerce international
- 2016 UNIDROIT/FAO/IFAD Legal Guide on Contract Farming / Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA
- 2017 UNIDROIT Legislative Guide on Intermediated Securities / *Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés*
- 2019 Protocol to the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Mining, Agriculture and Construction Equipment / *Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*
- 2020 UNCITRAL-HCCH-UNIDROIT Legal Guide to uniform instruments in the area of international commercial contracts (with a focus on sales) / *Guide juridique CNUDCI-HCCH-UNIDROIT sur les instruments uniformes dans le domaine des contrats du commerce international (notamment de vente)*

STATUS OF IMPLEMENTATION ^{10(*)} OF CONVENTIONS DRAWN UP BY UNIDROIT AND APPROVED AT DIPLOMATIC CONFERENCES CONVENED BY MEMBER STATES OF UNIDROIT /

ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE ^(*) DES CONVENTIONS PRÉPARÉES PAR UNIDROIT ET APPROUVÉES À DES CONFÉRENCES DIPLOMATIQUES CONVOQUÉES PAR DES ÉTATS MEMBRES D'UNIDROIT

**INTERNATIONAL CONVENTION ON THE TRAVEL CONTRACT (CCV)
CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE AU CONTRAT DE VOYAGE (CCV)**

Adoption:	Place: Brussels / <i>Lieu: Bruxelles</i> Date: 23-04-1970
Entry into force: Entrée en vigueur:	Yes / <i>Oui</i> ≈ Date: 24-02-1976 Conditions: 5 ratifications (art. 36)
Contracting States / États contractants	6
Statut / État	https://www.unidroit.org/status-ccv-1970 https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/iii12.pdf
Depositary / Dépositaire:	Government of Belgium / <i>Gouvernement belge</i> (art. 34)

^{10(*)} Based on information available to the Secretariat as of 31 December 2020 / Ce document est basé sur les informations dont dispose le Secrétariat au 31 décembre 2020.

The UNIDROIT Secretariat may assist States with technical consultations for the ratification of, or the accession to its instruments, as well as for the preparation of legislation based on those instruments / Le Secrétariat d'UNIDROIT peut apporter son assistance technique aux États en vue de la ratification de ses instruments, ou de l'adhésion à ceux-ci, ainsi que pour l'élaboration de législations basées sur ces instruments.

UNIDROIT website page /
Page internet d'UNIDROIT

<https://www.unidroit.org/instruments/transport/ccv>
<https://www.unidroit.org/fr/instruments/instruments-transport/instruments-voyage-ccv>

STATE / ÉTAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / ADHÉSION	ENTRY INTO FORCE / ENTRÉE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DÉCL. ou RÉSERVES	EFFECT OF / EFFET DE DÉNU(O)NCIATION
Argentina / Argentine	-	25-11-76	25-02-77	-	14-01-10
Belgium / Belgique	23-04-70	11-04-73	24-02-76	-	04-10-94
Cameroon / Cameroun	-	16-04-75	24-02-76	D: Art. 13(1)	-
Côte d'Ivoire	23-04-70	-	-	-	-
Dahomey	-	28-03-75	24-02-76	-	-
Haute-Volta	27-04-70	-	-	-	-
Italy / Italie	23-04-70	04-07-79	04-10-79	R: Art. 40(1)(a)	-
Lebanon / Liban	23-04-70	-	-	-	-
Morocco / Maroc	23-04-70	-	-	R: Art. 40(1)(a)-(b)	-
Niger	23-04-70	-	-	-	-
Philippines	23-04-70	-	-	-	-
Portugal	23-04-70	-	-	-	-
Rep. of China / Rép. de Chine	30-12-71	16-08-72	24-02-76	-	-
San Marino / Saint-Marin	23-04-70	16-04-09	16-07-09	R: Art. 40(1)(a)	-
Togo	25-03-71	24-11-75	24-02-76	-	-
Vatican City / Cité du Vatican	23-04-70	-	-	-	-

**CONVENTION PROVIDING A UNIFORM LAW ON THE FORM OF AN INTERNATIONAL WILL
CONVENTION PORTANT LOI UNIFORME SUR LA FORME D'UN TESTAMENT INTERNATIONAL**

Adoption:	Place / Lieu: Washington Date: 26-10-1973
Entry into force: Entrée en vigueur:	Yes/Oui ≈ Date: 09-02-1978 Conditions: 5 ratifications (Art. XI)
Contracting States / États contractants	13
Statut / État	https://www.unidroit.org/status-successions https://www.state.gov/wp-content/uploads/2019/05/226-Wills-status-table-5.3.2019.pdf
Depositary / Dépositaire:	Government of the United States of America / Gouvernement des États-Unis d'Amérique
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/international-will https://www.unidroit.org/fr/instruments/testaments-instruments

STATE / ÉTAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESS. / ADHÉS.	ENTRY INTO FORCE / ENTRÉE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. DÉCL. ou RÉSERVES
Australia / Australie	-	10-09-14	10-03-15	-
Belgium / Belgique	17-05-74	21-04-83	21-10-83	-
Bosnia-Herzegovina / Bosnie-Herzégovine *	-	15-08-94	15-08-94	-
Canada for / pour	-	24-01-77	-	D: Art. XIV
Manitoba	-	-	09-02-78	-
Newfoundland / Terre Neuve	-	-	09-02-78	-
Ontario	-	-	15-09-78	-
Alberta	-	-	01-12-78	-
Saskatchewan	-	-	08-10-82	-
Prince Edward Island / Ile du Prince Edouard	-	-	22-03-95	-
New Brunswick / Nouveau Brunswick	-	-	05-12-97	-
Nova Scotia / Nouvelle Ecosse	-	-	27-05-01	-
British Columbia / Colombie britannique	-	-	31-03-14	-
Croatia / Croatie *	-	18-05-94	18-05-94	-
Cyprus / Chypre	-	19-10-82	19-04-83	-
Ecuador / Équateur	26-07-74	03-04-79	03-10-79	D
France	29-11-74	01-06-94	01-12-94	-
Holy See / Saint-Siège	02-11-73	-	-	-
Iran	27-10-73	-	-	-
Italy / Italie	-	16-05-91	16-11-91	D: Arts. I, II, III
Laos	30-10-73	-	-	-
Libya / Libye	-	04-08-77	09-02-78	-
Niger	-	19-05-75	09-02-78	-
Portugal	-	19-11-75	09-02-78	-

Russian Fed. / <i>Féd. de Russie</i>	17-12-74	-	-	D: Art. XIII
Sierra Leone	27-10-73	-	-	-
Slovenia / <i>Slovénie</i> *	-	20-08-92	20-08-92	-
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	10-10-74	-	-	-
United States of America / <i>États-Unis d'Amérique</i>	27-10-73	-	-	-

Republic of Yugoslavia deposited an instrument of accession to the Convention on 9 August 1977. / *Dates de notification de succession à la Convention par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Slovénie. L'ancienne République fédérale socialiste de Yougoslavie avait déposé un instrument d'adhésion le 9 août 1977.*

CONVENTION ON AGENCY IN THE INTERNATIONAL SALE OF GOODS
CONVENTION SUR LA REPRÉSENTATION EN MATIÈRE DE VENTE
INTERNATIONALE DE MARCHANDISES

Adoption:	Place: Geneva / <i>Lieu: Genève</i> Date: 17-02-83
Entry into force: Entrée en vigueur:	No / <i>Non</i> Conditions: 10 ratifications (art. 33)
Contracting States / États contractants	/
Statut / État	https://www.unidroit.org/status-agency https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/aussenpolitik/voelkerrecht/autres-conventions/divers/Cvim-parties_fr.pdf
Depositary: Dépositaire:	Government of Switzerland <i>Gouvernement suisse</i> (art. 21)
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/agency https://www.unidroit.org/fr/instruments/representation

STATE / ÉTAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / ADHÉSION	ENTRY INTO FORCE / ENTRÉE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. DÉCL. ou RÉSERVES	observations
Chile / <i>Chili</i>	17-02-83	-	-	-	-
France	25-10-84	07-08-87	-	-	-
Holy See / <i>Saint-Siège</i>	17-02-83	-	-	-	-
Italy / <i>Italie</i>	09-04-84	16-06-86	-	-	-
Mexico / <i>Mexique</i>	-	22-12-87	-	Art. 27, 29	-
Morocco / <i>Maroc</i>	17-02-83	-	-	-	-
Netherlands / <i>Pays-Bas</i>	-	02-02-94	-	-	02-02-95 (*)
South Africa / <i>Afrique du sud</i>	-	27-01-86	-	-	-
Switzerland / <i>Suisse</i>	17-02-83	-	-	-	-

(*) Application extended to Aruba / *Application étendue à Aruba.*

UNIDROIT CONVENTION ON INTERNATIONAL FINANCIAL LEASING
CONVENTION D'UNIDROIT SUR LE CRÉDIT-BAIL INTERNATIONAL

Adoption:	Place / <i>Lieu:</i> Ottawa Date: 28-05-88
Entry into force: Entrée en vigueur:	Yes / <i>Oui</i> Date: 01-05-95 Conditions: 3 ratifications (art. 16.1)
Contracting States / États contractants	10
Statut / État	https://www.unidroit.org/status-leasing-conv-1988 https://treaty-accord.gc.ca/details.aspx?id=104674
Depositary / Dépositaire:	Government of Canada / <i>Gouvernement du Canada</i> (art. 25.1)

UNIDROIT website page /
Page internet d'UNIDROIT

<https://www.unidroit.org/instruments/leasing/convention-leasing>
<https://www.unidroit.org/fr/instruments/credit-bail/credit-bail-convention-fr>

STATE / ÉTAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / ADHÉSION	ENTRY INTO FORCE / ENTRÉE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. DÉCL. OU RÉSERVES
Belarus / Bélarus	-	18-08-98	01-03-99	-
Belgium / Belgique	21-12-90	-	-	-
Czech Rep. / Rép. tchèque	16-05-90	-	-	-
Finland / Finlande	30-09-90	-	-	-
France	07-11-89	23-09-91	01-05-95	Art. 20
Ghana	28-05-88	-	-	-
Guinea / Guinée	28-05-88	-	-	-
Hungary / Hongrie	-	07-05-96	01-12-96	-
Italy / Italie	13-12-90	29-11-93	01-05-95	-
Latvia / Lettonie	-	06-08-97	01-03-98	-
Marschall Islands / Iles Marshall	19-10-11	19-10-11	01-05-12	-
Morocco / Maroc	04-07-88	-	-	-
Nigeria / Nigéria	28-05-88	25-10-94	01-05-95	-
Panama	31-12-90	26-03-97	01-10-97	-
Philippines	28-05-88	-	-	-
Russian Federation / Féd. de Russie	-	03-06-98	01-01-99	Art. 20
Slovak Rep. / Rép. slovaque	16-05-90	-	-	-
Tanzania / Tanzanie	28-05-88	-	-	-
Ukraine	-	05-12-06	01-07-07	-
United States of America / États-Unis d'Amérique	28-12-90	-	-	-
Uzbekistan / Ouzbékistan	-	06-07-00	01-02-01	-

**UNIDROIT CONVENTION ON INTERNATIONAL FACTORING
CONVENTION D'UNIDROIT SUR L'AFFACTURAGE INTERNATIONAL**

Adoption:

Place / Lieu: Ottawa
Date: 28-05-88

Entry into force:

Yes / Oui Date: 01-05-95

Entrée en vigueur:

Conditions: 3 ratifications (art. 14.1)

**Contracting States /
États contractants**

9

Statut / État

<https://www.unidroit.org/status-1988-factoring>
<https://www.treaty-accord.gc.ca/details.aspx?lang=eng&id=104673&t=637574452955155017>

Depositary / Dépositaire:

Government of Canada / Gouvernement du Canada (art. 23.1)

**UNIDROIT website page /
Page internet d'UNIDROIT**

<https://www.unidroit.org/instruments/factoring>
<https://www.unidroit.org/fr/instruments/affacturage>

STATE / ÉTAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / ADHÉSION	ENTRY INTO FORCE ENTRÉE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. DÉCL. OU RÉSERVES
Belgium / Belgique	21-12-90	18-03-10	01-10-10	Art. 18
Czech Rep. / Rép. tchèque	16-05-90	-	-	-
Finland / Finlande	30-11-90	-	-	-
France	07-11-89	23-09-91	01-05-95	Art. 18
Germany / Allemagne	21-12-90	20-05-98	01-12-98	-
Ghana	28-05-88	-	-	-
Guinea / Guinée	28-05-88	-	-	-
Hungary / Hongrie	-	07-05-96	01-12-96	-
Italy / Italie	13-12-90	29-11-93	01-05-95	-
Latvia / Lettonie	-	06-08-97	01-03-98	Art. 18
Morocco / Maroc	04-07-88	-	-	-
Nigeria / Nigéria	28-05-88	25-10-94	01-05-95	-
Philippines	28-05-88	-	-	-
Russian Fed. / Féd. de Russie	22-08-14	22-08-14	01-03-15	-
Slovak Rep. / Rép. slovaque	16-05-90	-	-	-
Tanzania / Tanzanie	28-05-88	-	-	-
Ukraine	-	05-12-06	01-07-07	-
United Kingdom / Royaume-Uni	31-12-90	-	-	-
United States of America / États-Unis d'Amérique	28-12-90	-	-	-

UNIDROIT CONVENTION ON STOLEN OR ILLEGALLY EXPORTED CULTURAL OBJECTS
CONVENTION D'UNIDROIT SUR LES BIENS CULTURELS VOLÉS OU ILLICITEMENT EXPORTÉS

Adoption: Place / *Lieu*: Rome
 Date: 24-06-1995

Entry into force: Yes / *Oui* ≈ Date: 01-07-1998
Entrée en vigueur: Conditions: 5 ratifications (Art. 12)

Contracting States / États contractants 49

Statut / État <https://www.unidroit.org/status-cp>

Depositary / Dépositaire: Italian Government / *Gouvernement italien*

UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT <https://www.unidroit.org/instruments/cultural-property/1995-convention>
<https://www.unidroit.org/fr/instruments/biens-culturels/convention-de-1995>

STATE / ÉTAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHÉS.	ENTRY INTO FORCE / ENTRÉE EN VIGUEUR	DECLARATIONS / DÉCLARATIONS
Afghanistan	-	23-09-05	01-03-06	Art. 16
Algeria / Algérie	-	09-04-15	01-10-15	Art. 16
Angola	-	19-06-14	01-12-14	Arts. 16, 17
Argentina / Argentine	-	03-08-01	01-02-02	Art. 16
Azerbaijan / Azerbaïdjan	-	06-06-03	01-12-03	Art. 16
Bolivia / Bolivie	29-06-96	13-04-99	01-10-99	Art. 16
Bosnia and Herzegovina / Bosnie Herzégovine	-	08-05-17	01-11-17	Art. 16
Botswana	-	28-08-17	01-02-18	Art. 16
Brazil / Brésil	-	23-03-99	01-09-99	Art. 16
Burkina Faso	24-06-95	02-10-18	01-04-19	Arts. 16, 17
Cambodia / Cambodge	24-06-95	11-07-02	01-01-03	Arts. 3(5), 16
China / Chine	-	07-05-97	01-07-98	Arts. 3(5), 16
Colombia / Colombie	-	14-06-12	01-12-12	-
Côte d'Ivoire	24-06-95	23-12-20	02-06-21	Arts. 16, 17
Croatia / Croatie	24-06-95	20-09-00	01-03-01	Arts. 16, 17
Cyprus / Chypre	-	02-03-04	01-09-04	-
Denmark / Danemark	-	01-01-11	01-07-11	Arts. 14(1), 16, 17
Ecuador / Équateur	-	26-11-97	01-07-98	Arts. 3(5), 16
El Salvador	-	16-07-99	01-01-00	Art. 16
Finland / Finlande	01-12-95	14-06-99	01-12-99	Arts. 13(3), 16
France	24-06-95	-	-	-
Gabon	-	12-05-04	01-11-04	-
Georgia / Géorgie	27-06-95	-	-	-
Ghana	-	20-09-19	01-03-20	Arts. 16, 17
Greece / Grèce	-	19-07-07	01-01-08	Arts. 3(5), 13(3), 16
Guinea / Guinée	24-06-95	-	-	-
Guatemala	-	03-09-03	01-03-04	Arts. 3(5), 16
Honduras	-	27-08-13	01-02-14	-
Hungary / Hongrie	24-06-95	08-05-98	01-11-98	Arts. 3(5), 16
Iran (Islamic Rep. of / Rép. islamique d')	-	22-06-05	01-12-05	Art. 16
Italy / Italie	24-06-95	11-10-99	01-04-00	Arts. 13(3), 16
Lao People's Democratic Republic / Rép. dém. Populaire lao	-	18-05-17	01-11-17	Art. 16
Latvia / Lettonie	-	08-02-19	01-08-19	Art. 16
Lithuania / Lituanie	24-06-95	04-04-97	01-07-98	Art. 16
Montenegro / Monténégro	-	08-07-19	01-01-20	Art. 16
Myanmar	-	20-06-18	01-12-18	Arts. 3(5), 16, 17
Netherlands / Pays-Bas	28-06-96	-	-	Arts. 3(5), 13(3)
New Zealand / Nouvelle-Zélande	-	16-11-06	01-05-07	Art. 16
Nigeria / Nigéria	-	10-12-05	01-06-06	-
North Macedonia / Macédoine du nord	-	22-08-13	01-02-14	Art. 16
Norway / Norvège	-	28-08-01	01-03-02	Arts. 13(3), 14, 16
Pakistan	27-06-96	-	-	-
Panama	-	26-06-09	01-12-09	Arts. 3(5), 16
Paraguay	13-06-96	27-05-97	01-07-98	Arts. 16, 17
Peru / Pérou	28-06-96	05-03-98	01-09-98	Art. 16
Portugal	23-04-96	19-07-02	01-01-03	Arts. 16, 17
Romania / Roumanie	27-06-96	21-01-98	01-07-98	Arts. 16, 17
Russian Fed. / Féd. de Russie	29-06-96	-	-	-
Senegal / Sénégal	29-06-96	-	-	-
Slovakia / Slovaquie	-	16-06-03	01-12-03	Art. 16
Slovenia / Slovénie	-	08-04-04	01-10-04	Art. 16
South Africa / Afrique du sud	-	09-01-18	01-07-17	Arts. 16, 17

Spain / Espagne	-	21-05-02	01-11-02	Arts. 3 (5),13(3), 16
Sweden / Suède	-	28-06-11	01-12-11	Arts. 13(3), 16, 17
Switzerland / Suisse	26-06-96	-	-	-
Syrian Arab Rep. / Rép. arabe syrienne	-	27-04-18	01-10-18	Arts. 16, 17, D
Tunisia / Tunisie	-	02-03-17	01-09-17	Art. 16
Zambia / Zambie	24-06-95	-	-	-

**CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT
CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES
PORTANT SUR DES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES**

Adoption:	Place: Cape Town / <i>Lieu</i> : Le Cap Date: 16-11-2001
Entry into force: Entrée en vigueur:	Yes / <i>Oui</i> ≈ Date: 01-03-2006 Conditions: 3 ratifications (Art. 49(1))
Contracting States / États contractants	82 https://www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/181219-ctc-print-ef.pdf
Statut / État	
Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique	1
Depositary / Dépositaire:	UNIDROIT
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/cape-town-convention https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/convention-du-cap

STATE / ÉTAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESS. / ADHÉSION	ENTRY INTO FORCE ENTRÉE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DÉCL. ou RÉSERVES
Afghanistan	-	25-07-06	01-11-06	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Albania / Albanie	-	30-10-07	01-02-08	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 54(2)
Angola	-	30-04-06	01-08-06	D: Arts. 39(1)(a), 40, 54(2)
Argentina / Argentine	-	10-04-18	01-08-18	D: Art. 39(1)(a)-(b), 39(4), 53, 54(2)
Australia / Australie	-	26-05-15	01-09-15	D: Art. 39(1)(a), 53, 54(2), 55
Bahrain / Bahreïn	-	27-11-12	01-03-13	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 54(2)
Bangladesh	-	15-12-08	01-04-09	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Belarus / Bélarus	-	28-06-11	01-01-12	D: Art. 54(2)
Bhutan	-	04-07-14	01-11-14	D: Arts. 39(1)(a), 54(2)
Brazil / Brésil	-	30-11-11	01-03-12	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 53, 54(2)
Burkina Faso	-	12-12-14	01-01-18	D: Art. 54(2)
Burundi	16-11-01	-	-	-
Cameroon / Cameroun	-	19-04-11	01-08-11	D: Arts. 39(1)(a), 40, 52, 53, 54(2)
Canada	31-03-04	21-12-12	01-04-13	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 52*, 53*, 54(2), 60
Cape Verde / Cap Vert	-	29-09-07	01-01-08	D: Arts. 39(1)(a), 40, 53, 54(2)
Chile / Chili	16-11-01	-	-	-
China / Chine	16-11-01	03-02-09	01-06-09	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 50, 53, 54(1)-(2), 55
Colombia / Colombie	-	19-02-07	01-06-07	D: Arts. 39(1)(a), 54(2)
Congo	16-11-01	25-01-13	01-05-13	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Costa Rica	-	26-08-11	01-12-18	D: Arts. 53, 54(2)
Côte d'Ivoire	-	09-02-15	01-07-16	D: Arts. 39(1)(a)*, 40*, 52*, 53*, 54(2)*
Cuba	16-11-01	28-01-09	01-05-09	D: Art. 54(2)
Democratic Republic of the Congo / Rép. démocratique du Congo	-	06-05-16	01-09-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Denmark / Danemark	-	26-10-15	01-02-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 54(2), 55
Egypt / Égypte	-	10-12-14	01-04-15	D: Arts. 39(1)(a)*, 53, 54(2)*
Eswatini	-	17-11-16	01-09-17	D: Art. 54(2)
Ethiopia / Éthiopie	16-11-01	21-11-03	01-04-04	D: Arts. 39(1)(a), 40, 54(2)
Fiji / Fidji	-	05-09-11	01-01-12	D: Art. 54(2) *
France	16-11-01	-	-	-
Gabon	-	16-04-10	01-08-17	D: Art. 54(2)
Germany / Allemagne	16-11-01	-	-	D
Ghana	16-11-01	20-12-18	01-04-19	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 53, 54(2), 60(1)
Iceland / Islande	-	23-06-20	01-10-20	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2), 55
India / Inde	-	31-03-08	01-07-08	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Indonesia / Indonésie	-	16-03-07	01-07-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)

Annexe II

Ireland / <i>Irlande</i>	-	29-07-05	01-11-05	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 54(2)
Italy / <i>Italie</i>	06-12-01	-	-	-
Jamaica / <i>Jamaïque</i>	16-11-01	-	-	-
Jordan / <i>Jordanie</i>	16-11-01	31-08-10	01-12-10	D: Arts. 39(1)(a), 54(2)
Kazakhstan	-	21-01-09	01-10-11 ³	D: Arts. 39(1)(a)*-(b)*, 39(4)*, 40*, 53*, 54(2)*
Kenya	16-11-01	13-10-06	01-02-07	D: Arts. 39(1)(a)*-(b), 40, 53, 54(2)
Kuwait / <i>Koweït</i>	-	31-10-13	01-02-14	D: Art. 54(2)
Latvia / <i>Lettonie</i>	-	08-02-11	01-06-11	D: Art. 39(1)(a)*, 40*, 54(2)
Lesotho	16-11-01	-	-	-
Luxembourg	-	27-06-08	01-10-08	D: Arts. 53, 54(2)
Madagascar	-	10-04-13	01-08-13	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Malawi	-	16-01-14	01-05-14	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Malaysia / <i>Malaisie</i>	-	02-11-05	01-03-06	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Malta / <i>Malte</i> **	-	01-10-10	01-02-11	D: Arts. 39(1)(a), 39(4), 40, 53, 54(2)
Mexico / <i>Mexique</i>	-	31-07-07	01-11-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 50, 53, 54(2), 60
Moldova	-	26-06-15	01-06-19	D: Art. 54(2)
Mongolia / <i>Mongolie</i>	-	19-10-06	01-02-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 53, 54(2)
Mozambique	-	30-01-12	01-11-13	D: Arts. 39(1)(a), 40, 54(2)
Myanmar	-	03-12-12	01-04-13	D: Arts. 39(1)(a), 40, 52, 53, 54(2)
Namibia / <i>Namibie</i>	-	23-07-18	01-11-18	D: Arts. 39(1)(a), 39(4), 54(2), 55
Netherlands / <i>Pays-Bas</i> ⁴	-	17-05-10	-	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 52, 53, 54(2)
Caribbean part/ <i>Partie caraïbe</i>			01-10-10	
Aruba			01-09-10	
Curaçao			01-10-10	
Sint Maarten			01-10-10	
New Zealand / <i>Nouvelle-Zélande</i>	-	20-07-10	01-11-10	D: Arts. 39(1)(a), 52, 53, 54(2), 55
Nigeria / <i>Nigéria</i>	16-11-01	16-12-03	01-04-04	D: Arts. 39(1)(a)*, 40*, 53*, 54(2)*
Norway / <i>Norvège</i>	-	20-12-10	01-04-11	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 54(2), 55
Oman	-	21-03-05	01-07-05	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Pakistan	-	22-01-04	01-05-04	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 40, 52, 53, 54(2)
Panama	11-09-02	28-07-03	01-04-04	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 50, 53, 54(2)
Paraguay	-	19-12-18	01-04-19	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 53, 54(2)
Qatar	-	08-01-20	01-05-20	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Romania / <i>Roumanie</i>	-	30-03-18	01-07-18	D: Arts. 39(1)(b), 54(2)
Russian Federation / <i>Fédération de Russie</i>	-	25-05-11	01-09-11	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 53, 54(2)
Rwanda	-	28-01-10	01-05-10	D: Arts. 39(1)(a), 40, 52, 53, 54(2)
San Marino / <i>Saint-Marin</i>	-	09-09-14	01-01-15	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 40, 53, 54(2)
Saudi Arabia / <i>Arabie saoudite</i>	12-03-03	27-06-08	01-10-08	D: Art. 54(2)
Senegal / <i>Sénégal</i>	02-04-02	09-01-06	01-05-06	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Seychelles	-	13-09-10	¹	-
Sierra Leone	-	26-07-16	01-11-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Singapore / <i>Singapour</i>	-	28-01-09	01-05-09	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 53, 54(2)
South Africa / <i>Afrique du sud</i>	16-11-01	18-01-07	01-05-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 54(2)
Spain / <i>Espagne</i>	-	28-06-13	01-03-16 ¹	D: Arts. 39(1)(a)-(b)*, 40*, 52, 53*, 54(2)
Sudan / <i>Soudan</i>	16-11-01	-	-	-
Sweden / <i>Suède</i>	-	30-12-15	01-04-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 40, 54(2)
Switzerland / <i>Suisse</i>	16-11-01 (ad ref.)	-	-	-
Syrian Arab Republic / <i>République arabe syrienne</i>	-	07-08-07	¹	-
Tajikistan / <i>Tadjikistan</i>	-	31-05-11	01-09-11	D: Art. 54(2)
Togo	-	25-01-10	01-04-12 ³	D: Arts. 39(1)(a)*-(b)*, 40*, 53*, 54(2)*
Tonga	16-11-01	-	-	-
Turkey / <i>Turquie</i>	16-11-01	-	-	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 50, 54(2)
Ukraine	09-03-04	31-07-12	01-11-12	D: Arts. 50, 53, 54(2)
United Arab Emirates / <i>Emirats arabes unis</i>	-	29-04-08	01-08-08	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	16-11-01	27-07-15-	01-11-15	D: Arts. 39(1)(a)*-(b)*, 39(4)*, 52*, 53*, 54(2)*
United Rep. of Tanzania / <i>Rép.-Unie de Tanzanie</i>	16-11-01	30-01-09	01-05-09	D: Art. 54(2)
United States of America / <i>États-Unis d'Amérique</i>	09-05-03	28-10-04	01-02-05	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 54(2)
Uzbekistan / <i>Ouzbékistan</i>	-	31-01-18	01-05-18	D: Arts. 53, 54(2)
Viet Nam	-	17-09-14	01-01-15	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Zambia / <i>Zambie</i>	-	07-09-20	01-01-21	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 54(2)
Zimbabwe	-	13-05-08	¹	-
Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique				
European Union / <i>Union européenne</i> ²	-	28-04-09	01-08-09	D: Arts. 48(2), 55

- ¹ Subject to Article 49(1) / *Sous réserve de l'article 49(1)*.
- ² Regional Economic Integration Organisation / *Organisation régionale d'intégration économique* (Art. 48).
- ³ This State has provided UNIDROIT with information about its laws and policies in relation to the Convention: see www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/informationcontractingstates.htm // *Cet État a fourni à UNIDROIT des informations concernant la situation au regard de sa législation et des politiques applicables aux matières couvertes par la Convention: voir www.unidroit.org/french/conventions/mobile-equipment/informationcontractingstates.htm*
- ⁴ The Kingdom of the Netherlands deposited its instrument of accession to the Convention on 20 July 2010 for the Netherlands Antilles (Curaçao, Sint Maarten, Bonaire, Sint Eustatius and Saba) and Aruba. As from 10 October 2010, following a modification of the internal constitutional relations within the Kingdom of the Netherlands, the reference to the "Netherlands Antilles" is to be replaced by "Curaçao, Sint Maarten and the Caribbean part of the Netherlands (the islands of Bonaire, Saba and Sint Eustatius)" / *Le Royaume des Pays-Bas a déposé son instrument d'adhésion à la Convention le 20 juillet 2010 pour les Antilles néerlandaises et Aruba. A compter du 10 octobre 2010, suite à une réforme des relations constitutionnelles au sein du Royaume des Pays-Bas, la référence aux "Antilles néerlandaises" doit être remplacée par "Curaçao, Sint Maarten et la partie caraïbe des Pays-Bas (les îles de Bonaire, Saba et Sint Eustatius)."*
- * Affected by withdrawal and/or subsequent declaration / *Fait l'objet d'un retrait ou d'une déclaration subséquente.*

**PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT
ON MATTERS SPECIFIC TO AIRCRAFT EQUIPMENT**

**PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT
AÉRONAUTIQUES À LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES
PORTANT SUR DES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES**

Adoption:	Place: Cape Town / <i>Lieu: Le Cap</i> – Date: 16-11-2001
Entry into force:	Yes / <i>Oui</i> ≈ Date: 01-03-2006
Entrée en vigueur:	Conditions: 8 ratifications (Art. XXVIII(1))
Contracting States / États contractants	79
Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique	1
Statut / État	https://www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/181219-ctc-ac-print-ef.pdf
Depositary / Dépositaire:	UNIDROIT
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/aircraft-protocol https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-aeronautique

STATE / ÉTAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESS. / ADHÉS.	ENTRY INTO FORCE ENTRÉE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DÉCL. ou RÉSERVES
Afghanistan	-	25-07-06	01-11-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Albania/ <i>Albanie</i>	-	30-10-07	01-02-08	D: Arts. XIX, XXX(1)
Angola	-	30-04-06	01-08-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Argentina / <i>Argentine</i>	-	10-01-18	01-08-18	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)
Australia / <i>Australie</i>	-	26-05-15	01-09-15	D: Art. XXX(1), (3)
Bahrain / <i>Bahreïn</i>	-	27-11-12	01-03-13	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Bangladesh	-	15-12-08	01-04-09	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Belarus / <i>Bélarus</i>	-	27-09-11	01-01-12	-
Bhutan	-	04-07-14	01-11-14	-
Brazil / <i>Brésil</i>	-	30-11-11	01-03-12	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)
Burkina Faso	-	08-09-17	01-01-18	-
Burundi	16-11-01	-	-	-
Cameroon / <i>Cameroun</i>	-	19-04-11	01-08-11	-
Canada	31-03-04	21-12-12	01-04-13	D: Arts. XXIX*, XXX(1), (2), (3)
Cape Verde / <i>Cap-Vert</i>	-	26-09-07	01-01-08	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Chile / <i>Chili</i>	16-11-01	-	-	-
China / <i>Chine</i>	16-11-01	03-02-09	01-06-09	D: Arts. XIX, XXIX, XXX(1), (2), (3)
Colombia / <i>Colombie</i>	-	19-02-07	01-06-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Congo	16-11-01	-	-	-
Costa Rica	-	08-08-18	01-12-18	-
Côte d'Ivoire	-	01-03-16	01-07-16	D: Arts. XIX(1)*, XXIX*, XXX(1)*, (2)*, (3)*
Cuba	16-11-01	28-01-09	01-05-09	-

Democratic Republic of the Congo / <i>Rép. démocratique du Congo</i>	-	06-05-16	01-09-16	-
Denmark / <i>Danemark</i>	-	26-10-15	01-02-16	D: Art. XXIX, XXX(1), (3), (5)
Egypt / <i>Égypte</i>	-	10-12-14	01-04-15	D: Arts. XIX(1)*, XXX(1)*,(2)*,(3)*
Eswatini	-	26-05-17	01-09-17	-
Ethiopia / <i>Éthiopie</i>	16-11-01	21-11-03	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Fiji / <i>Fidji</i>	-	30-05-12	01-09-12	D: Art. XXX(1), (2), (3)
France	16-11-01	-	-	-
Gabon	-	04-04-17	01-08-17	-
Germany / <i>Allemagne</i>	16-11-01	-	-	D
Ghana	16-11-01	20-12-18	01-04-19	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Iceland / <i>Islande</i>	-	23-06-20	01-10-20	D: Art. XXX(1), (2), (3)
India / <i>Inde</i>	-	31-03-08	01-07-08	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Indonesia / <i>Indonésie</i>	-	16-03-07	01-07-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Ireland / <i>Irlande</i>	-	23-08-05	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2)
Italy / <i>Italie</i>	06-12-01	-	-	-
Jamaica / <i>Jamaïque</i>	16-11-01	-	-	-
Jordan / <i>Jordanie</i>	16-11-01	31-08-10	01-12-10	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Kazakhstan	-	01-06-11	01-10-11	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Kenya	16-11-01	13-10-06	01-02-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Kuwait / <i>Koweït</i>	-	31-10-13	01-02-14	-
Latvia / <i>Lettonie</i>	-	08-02-11	01-06-11	D: Art. XXX(1)
Lesotho	16-11-01	-	-	-
Luxembourg	-	27-06-08	01-10-08	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Madagascar	-	10-04-13	01-08-13	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Malawi	-	16-01-14	01-05-14	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Malaysia / <i>Malaisie</i>	-	02-11-05	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)*
Malta / <i>Malte</i> ²	-	01-10-10	01-02-11	D: Art. XXX(1)
Mexico / <i>Mexique</i>	-	31-07-07	01-11-07	D: Arts. XIX, XXX(1), (3)
Moldova	-	19-02-19	01-06-19	D: Art. XXX(1)
Mongolia / <i>Mongolie</i>	-	19-10-06	01-02-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Mozambique	-	18-07-13	01-11-13	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Myanmar	-	03-12-12	01-04-13	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2),(3)
Namibia / <i>Namibie</i>	-	23-07-18	01-11-18	D: Art. XXX(1)
Netherlands / <i>Pays-Bas</i> ³	-	17-05-10	-	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2)
New Zealand / <i>Nouvelle-Zélande</i>	-	20-07-10	01-11-10	D: Arts. XXIX, XXX(1), (3), (5)
Nigeria	16-11-01	16-12-03	01-03-06	D: Art. XXX(1)*, (2)*, (3)*
Norway / <i>Norvège</i>	-	20-12-10	01-04-11	D: Art. XXX(1), (3), (5)
Oman	-	21-03-05	01-03-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Pakistan	-	22-01-04	01-03-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Panama	11-09-02	28-07-03	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Paraguay	-	19-12-18	01-04-19	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)
Qatar	-	08-01-20	01-05-20	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Romania / <i>Roumanie</i>	-	30-03-18	01-07-18	D: Art. XXX(1)
Russian Federation / <i>Fédération de Russie</i>	-	25-05-11	01-09-11	D: Arts. XXX(1)*, (3)
Rwanda	-	28-01-10	01-05-10	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
San Marino / <i>Saint-Marin</i>	-	09-09-14	01-01-15	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Saudi Arabia / <i>Arabie saoudite</i>	12-03-03	27-06-08	01-10-08	-
Senegal / <i>Sénégal</i>	02-04-02	09-01-06	01-05-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Sierra Leone	-	26-07-16	01-11-16	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Singapore / <i>Singapour</i>	-	28-01-09	01-05-09	D: Art. XXX(1)*, (3)
South Africa / <i>Afrique du sud</i>	16-11-01	18-01-07	01-05-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Spain / <i>Espagne</i>	-	27-11-15	01-03-16	D: Arts. XIX, XXIX, XXX(1)
Sudan / <i>Soudan</i>	16-11-01	-	-	-
Sweden / <i>Suède</i>	-	30-12-15	01-04-16	D: Art. XXX(1)
Switzerland / <i>Suisse</i>	16-11-01 (<i>ad ref.</i>)	-	-	-
Tajikistan / <i>Tadjikistan</i>	-	31-05-11	01-09-11	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Togo	-	01-12-11	01-04-12	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Tonga	16-11-01	-	-	-
Turkey / <i>Turquie</i>	16-11-01	-	-	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Ukraine	03-03-04	31-07-12	01-11-12	D: Arts. XIX, XXX(1), (3)
United Arab Emirates / <i>Émirats arabes unis</i>	-	29-04-08	01-08-08	D: Arts. XIX, XXIX, XXX(1),(2),(3)
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	16-11-01	27-07-15	01-11-15	D: Arts. XXIX*, XXX(1)*, (2)*, (3)*
United Rep. of Tanzania / <i>Rép.-Unie de Tanzanie</i>	16-11-01	30-01-09	01-05-09	D: Art. XXX(1)*,(2)*,(3)*
United States of America / <i>États-Unis d'Amérique</i>	09-05-03	28-10-04	01-03-06	D: Arts. XIX(1), XXX(1)
Uzbekistan / <i>Ouzbékistan</i>	-	31-01-18	01-05-18	D: Art. XXX(1), (2), (3)

Viet Nam	-	17-09-14	01-01-15	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)
Zambia / <i>Zambie</i>	-	07-09-20	01-01-21	-

Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique

European Union / ¹ <i>Union européenne</i>	-	28-04-09	01-08-09	D: Arts. XXVII(2), XXX(5)
--	---	----------	----------	---------------------------

¹ Regional Economic Integration Organisation / *Organisation régionale d'intégration économique* (Art. XXVII).

² This State has provided UNIDROIT with information about its laws and policies in relation to the Aircraft Protocol: see www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/information-contractingstates.htm // *Cet État a fourni à UNIDROIT des informations concernant la situation au regard de sa législation et des politiques applicables aux matières couvertes par le Protocole aéronautique: voir www.unidroit.org/french/conventions/mobileequipment/information-contractingstates.htm*

³ The Kingdom of the Netherlands deposited its instrument of accession to the Aircraft Protocol on 20 July 2010 for the Netherlands Antilles (Curaçao, Sint Maarten, Bonaire, Sint Eustatius and Saba) and Aruba. As from 10 October 2010, following a modification of the internal constitutional relations within the Kingdom of the Netherlands, the reference to the "Netherlands Antilles" is to be replaced by "Curaçao, Sint Maarten and the Caribbean part of the Netherlands (the islands of Bonaire, Saba and Sint Eustatius)" / *Le Royaume des Pays-Bas a déposé son instrument d'adhésion au Protocole aéronautique le 20 juillet 2010 pour les Antilles néerlandaises et Aruba. A compter du 10 octobre 2010, suite à une réforme des relations constitutionnelles au sein du Royaume des Pays-Bas, la référence aux "Antilles néerlandaises" doit être remplacée par "Curaçao, Sint Maarten et la partie caraïbe des Pays-Bas (les îles de Bonaire, Saba et Sint Eustatius)"*

* Affected by withdrawal and/or subsequent declaration / *Fait l'objet d'un retrait ou d'une déclaration subséquente.*

LUXEMBOURG PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT ON MATTERS SPECIFIC TO RAILWAY ROLLING STOCK

PROTOCOLE DE LUXEMBOURG PORTANT SUR LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES AU MATÉRIEL ROULANT FERROVIAIRE À LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES

Adoption:	Place / <i>Lieu</i> : Luxembourg Date: 23-02-2007
Entry into force: <i>Entrée en vigueur:</i>	No / <i>Non</i> Conditions: 4 ratifications (Art. XXIII(1))
Contracting States / États contractants	3
Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique	1
Statut / État	https://www.unidroit.org/status-2007luxembourg-rail
Depositary / Dépositaire:	UNIDROIT
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/rail-protocol https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-ferroviaire

STATE / ÉTAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESS. / ADHÉS.	ENTRY INTO FORCE ENTRÉE EN VIGUEUR	DECL. OR RESERV. / DÉCL. OU RÉSERVES
France	03-03-17	-	-	-
Gabon	23-02-07	04-04-17	-	-
Germany / <i>Allemagne</i>	21-11-12	-	-	D
Italy / <i>Italie</i>	23-02-07	-	-	D
Luxembourg	23-02-07	31-01-12	-	-
Mozambique	15-11-16	-	-	-
Sweden / <i>Suède</i>	27-06-17	02-07-18	-	D
Switzerland / <i>Suisse</i>	23-02-07	-	-	-
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	26-02-16	-	-	-

**Regional economic integration
organisations / Organisations
régionale d'intégration
économique**

European Union /
Union européenne 10-12-09 18-12-14 - D

**UNIDROIT CONVENTION ON SUBSTANTIVE RULES FOR INTERMEDIATED SECURITIES
CONVENTION D'UNIDROIT SUR LES RÈGLES MATÉRIELLES RELATIVES AUX TITRES INTERMÉDIÉS**

Adoption: Place: Geneva / *Lieu: Genève*
Date: 09-10-09

Entry into force: No / *Non*
Entrée en vigueur: Conditions: 3 ratifications (art. 42.1)

**Contracting States /
États contractants** /

Statut / État <https://www.unidroit.org/status>

Depositary / Dépositaire: UNIDROIT

**UNIDROIT website page /
Page internet d'UNIDROIT** <https://www.unidroit.org/instruments/capital-markets/geneva-convention>
<https://www.unidroit.org/fr/instruments/marches-financiers/geneva-convention>

STATE / ÉTAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / ADHÉSION	ENTRY INTO FORCE ENTRÉE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DÉCL. ou RÉSERVES
Bangladesh	09-10-09	—	—	—

**PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT ON
MATTERS SPECIFIC TO SPACE ASSETS
PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX BIENS SPATIAUX À LA CONVENTION
RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR
DES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES**

Adoption: Place / *Lieu:* Berlin
Date: 09-03-2012

Entry into force: No / *Non*
Entrée en vigueur: Conditions: Art. XXXVIII

**Contracting States /
États contractants** /

Statut / État <https://www.unidroit.org/status-2012-space>

Depositary / Dépositaire: UNIDROIT

**UNIDROIT website page /
Page internet d'UNIDROIT** <https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/space-protocol>
<https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-spatial>

STATE / ÉTAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / ADHÉSION	ENTRY INTO FORCE ENTRÉE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DÉCL. ou RÉSERVES
Burkina Faso	09-03-12	—	—	—
Germany / <i>Allemagne</i>	21-11-12	—	—	—
Saudi Arabia / <i>Arabie saoudite</i>	09-03-12	—	—	—
Zimbabwe	09-03-12	—	—	—

PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT ON MATTERS SPECIFIC TO MINING, AGRICULTURE AND CONSTRUCTION EQUIPMENT

**PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES
AUX MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MINIERS, AGRICOLES ET DE CONSTRUCTION
À LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT
SUR DES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES**

Adoption:	Place / <i>Lieu</i> : Pretoria Date: 22-11-2019
Entry into force: <i>Entrée en vigueur:</i>	No / <i>Non</i> Conditions: Art. XXV
Contracting States / États contractants	/
Statut / État	https://www.unidroit.org/mac-protocol-status
Depositary / Dépositaire:	UNIDROIT
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/mac-protocol-2019 https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-mac

STATE / ÉTAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESS. / ADHÉS.	ENTRY INTO FORCE ENTRÉE EN VIGUEUR	DECL. OF RESERV. / DÉCL. OU RÉSERVES
Congo	22-11-19	-	-	-
Gambia / <i>Gambie</i>	22-11-19	-	-	-
Nigeria / <i>Nigéria</i>	22-11-19	-	-	-
Paraguay	22-11-19	-	-	-
United States of America / <i>États- Unis d'Amérique</i>	01-10-20	-	-	-

ANNEXE III

**MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS BASÉS SUR DES TRAVAUX MENÉS
DANS LE CADRE D'UNIDROIT (*)**

A. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX EN VIGUEUR, ADOPTÉS SOUS LES AUSPICES D'AUTRES ORGANISATIONS, QUI ONT EU POUR BASE DES PROJETS OU DES CONVENTIONS D'UNIDROIT

1. **Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) de 1956**, adoptée à Genève sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention, entrée en vigueur en 1961, a eu pour base le projet de Convention relatif au contrat de transport international de marchandises par route (CM.), transmis en 1952 à la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.

État: https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-B-11&chapter=11&clang=en

2. **Convention de l'UNESCO de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé**, entrée en vigueur en 1956. La Convention a eu pour base le projet de Convention internationale pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, dont l'élaboration a été achevée en 1951.

État: <http://www.unesco.org/eri/la/convention.asp?order=alpha&language=F&KO=13637>

3. **Convention internationale de 1961 sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion**, adoptée sous les auspices de l'OIT, de l'OMPI et de l'UNESCO, et entrée en vigueur en 1964. La Convention a eu très largement pour base l'avant-projet de Convention sur la protection des artistes interprètes et exécutants, ainsi que des producteurs de disques phonographiques et d'autres phonogrammes, et l'avant-projet de Convention sur la protection des radio-émissions.

État: https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XIV-3&chapter=14&clang=en

4. **Convention de La Haye de 1958 concernant la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière d'obligations alimentaires envers les enfants**, entrée en vigueur en 1962. La Convention a été élaborée sur la base du projet de Convention pour la reconnaissance et l'exécution à l'étranger des décisions en matière d'obligations alimentaires, dont un premier projet avait été élaboré par UNIDROIT en 1938 et dont les travaux se sont achevés en 1949 avec la transmission du projet au Département des Affaires Sociales des Nations Unies. Après avoir été révisé par un comité d'experts des Nations Unies, le projet a été recommandé aux États sous la forme d'une Résolution du Conseil Économique et Social à sa XVII^{ème} session comme modèle pour l'élaboration de conventions bilatérales ou de lois uniformes pour adoption séparée par chaque État.

État: <https://www.hcch.net/fr/instruments/conventions/status-table/?cid=38>

5. **Convention européenne de 1962 sur la responsabilité des hôteliers quant aux objets apportés par les voyageurs**, adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe et entrée en vigueur en 1967. La Convention a eu pour base le projet de loi uniforme sur la responsabilité des hôteliers à raison des dommages aux ou de la destruction des objets apportés dans l'hôtel par les voyageurs, dont le texte a été achevé par UNIDROIT en 1934.

État: <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/041/signatures>

6. **Traité Bénélux de 1955 relatif à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs** et **Convention européenne de 1959 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs** adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe et entrée en vigueur en 1969. Ces deux instruments ont eu pour base le projet de règles uniformes sur l'assurance obligatoire des automobilistes, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1937.

État de la Convention de 1959: https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/029/signatures?p_auth=S5RsyC98

(*) Basée sur les informations dont dispose le Secrétariat au 31 décembre 2020.

7. **Convention européenne d'établissement de 1955**, adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe et entrée en vigueur en 1965. La Convention a eu pour base le projet de Convention sur le traitement réciproque des nationaux des États membres du Conseil de l'Europe, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1951.

État: <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/019/signatures>

8. **Protocole N° 1 relatif aux droits réels sur les bateaux de navigation intérieure** annexé à la Convention de 1965 relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure qui a été adoptée sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies et à laquelle l'Autriche, la Croatie, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suisse et la Yougoslavie sont Parties Contractantes. Le Protocole a eu pour base le projet de Convention relative aux droits réels sur les bateaux de navigation intérieure, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1960. Le Protocole N° 1 est entré en vigueur en 1982.

État du Protocole N° 1: https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XII-4&chapter=12&clang=en

9. **Protocole N° 2 relatif à la saisie conservatoire et à l'exécution forcée concernant les bateaux de navigation intérieure** annexé à la Convention de 1965 relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure, adoptée sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. Le Protocole a eu pour base le projet de Protocole relatif à la saisie conservatoire et à l'exécution forcée concernant les bateaux de navigation intérieure, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1962. Le Protocole N° 2 est entré en vigueur en 1982.

État du Protocole N° 2: https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XII-4&chapter=12&clang=en

10. **Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises**, adoptée à Vienne en 1980 et entrée en vigueur en 1988. La Convention a eu pour base la Convention portant loi uniforme sur la formation des contrats de vente internationale des objets mobiliers corporels (LUFC) ainsi que la Convention portant loi uniforme sur la vente internationale des objets mobiliers corporels (LUVI), adoptées à La Haye lors d'une Conférence diplomatique en 1964 (Sections A 1 et 2 ci-dessus).

État: https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=X-10&chapter=10&lang=fr

11. **Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route (CVR)**, adoptée à Genève en 1973 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet de Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route (CVR), dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1969. La Convention est entrée en vigueur en 1994.

État: https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-B-26&chapter=11&clang=en

12. **Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) concernant la lettre de voiture électronique (e-CMR)**, adoptée à Genève en 2008 et est entré en vigueur le 5 juin 2011. Le Protocole additionnel a eu pour base une proposition conjointe soumise par UNIDROIT et la CNUDCI.

État: https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-B-11-b&chapter=11&clang=fr

B. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX NON ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR, ADOPTÉS SOUS LES AUSPICES D'AUTRES ORGANISATIONS, QUI ONT EU POUR BASE DES PROJETS D'UNIDROIT

1. **Convention relative à la limitation de la responsabilité des propriétaires de bateaux en navigation intérieure (CLN)**, adoptée à Genève en 1973 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet de Convention relative à la limitation de la responsabilité des propriétaires de bateaux en navigation intérieure (CLN), dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1970.

État: https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-D-1&chapter=11&clang=fr

2. **Convention relative au contrat de transport international de passagers et de bagages en navigation intérieure (CVN)**, adoptée à Genève en 1976 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet de Convention

relative au contrat de transport international de passagers et de bagages en navigation intérieure (CVN), dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1972.

État: https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-D-2&chapter=11&clang=fr

3. **Règles européennes pour les fonds de placement** qui ont été recommandées en 1972 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe comme loi-modèle aux États membres du Conseil de l'Europe. Ces Règles ont eu pour base l'avant-projet de loi-modèle sur les fonds de placement, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1969.

4. **Convention européenne portant loi uniforme en matière d'arbitrage**, adoptée en 1966 sous les auspices du Conseil de l'Europe. La Convention a eu pour base l'avant-projet de loi uniforme sur l'arbitrage dans les rapports internationaux de droit privé, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1954.

État: https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/056/signatures?p_auth=92tvxnfu

5. **Convention européenne de 1973 sur la responsabilité civile en cas de dommages causés par des véhicules automoteurs**, adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe. La Convention a eu pour base le projet de loi uniforme sur la responsabilité civile des automobilistes, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1938.

État: https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/079/signatures?p_auth=92tvxnfu

6. **Convention des Nations Unies sur le transport multimodal international de marchandises**, adoptée à Genève en 1980. L'origine de cette Convention se trouve dans le projet de Convention relative aux contrats de transport international combiné de marchandises, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1965. Le projet d'UNIDROIT a également été l'une des bases du projet de Convention relative au transport international combiné de marchandises (TCM), élaboré à une table ronde convoquée par UNIDROIT à la demande de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies en 1969 et 1970, qui a été lui-même révisé lors de réunions convoquées conjointement par l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI) et la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.

État: https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-E-1&chapter=11&clang=fr

7. **Convention sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport de marchandises dangereuses par route, rail et bateaux de navigation intérieure (CRTD)**, adoptée à Genève en 1989 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet d'articles d'une Convention sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport de marchandises dangereuses par route, rail et bateaux de navigation intérieure, dont UNIDROIT a achevé l'élaboration en 1986.

État: https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-B-30&chapter=11&clang=fr

8. **Convention des Nations Unies sur la responsabilité des exploitants de terminaux de transport dans le commerce international**, adoptée à Vienne en avril 1991. La Convention a eu pour base l'avant-projet de Convention sur les opérateurs de terminaux de transport, dont UNIDROIT a achevé l'élaboration en 1983.

État: https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=X-13&chapter=10&clang=fr

C. DIRECTIVE EUROPÉENNE QUI A EU POUR BASE UN AVANT-PROJET DE CONVENTION D'UNIDROIT

Directive 93/7/CEE du Conseil du 15 mars 1993 relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre

D. DIRECTIVE EUROPÉENNE QUI A EU POUR BASE UNE CONVENTION D'UNIDROIT

Directive 2014/60/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre et modifiant le règlement (UE) n. 1024/2012 (refonte)

E. RÈGLES UNIFORMES PUBLIÉES PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET QUI ONT EU POUR BASE UN PROJET DE CONVENTION D'UNIDROIT

Règles uniformes sur un document de transport multimodal d'abord publiées par la Chambre de commerce internationale en 1973 et révisées par la suite. L'origine de ces Règles est la même que celle de la Convention des Nations Unies sur le transport international multimodal de marchandises (voir ci-dessus Section B. 6.).

F. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX BASES SUR DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES PRÉPARÉES PAR UNIDROIT

1. **Convention européenne sur la responsabilité du fait des produits en cas de lésions corporelles ou de décès du 27 janvier 1977**

Aucun État contractant.

2. **Résolution (78)3 relative aux clauses pénales en droit civil** adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 20 janvier 1978.

ANNEXE IV

BIBLIOTHÈQUES DÉPOSITAIRES DE LA DOCUMENTATION D'UNIDROIT

- Afrique du Sud:** *Library of the Department of Justice, Directorate: Internal Affairs, Pretoria University of Johannesburg*
<https://www.uj.ac.za/library>
- Allemagne:** *Staatsbibliothek zu Berlin, Abteilung Amtsdrukschriften und Internationaler Amtlicher Schriftentausch*
<https://staatsbibliothek-berlin.de/en/>
- Argentine:** *Corte Suprema de Justicia de la Nación, Secretaría de Investigación de Derecho comparado*
<http://www.csjn.gov.ar>
- Australie:** *National Library of Australia*
<http://www.nla.gov.au/>
- Autriche:** *Universität Wien, Universitäts Bibliothek, Fachbereichsbibliothek Rechtswissenschaften*
<http://bibliothek.univie.ac.at/fb-rewi/>
- Belgique:** *Federale Overheidsdienst Justitie*
<http://just.fgov.be/>
- Bolivie:** *Biblioteca Central de la Cancillería de la República*
<http://www.cancelleria.gob.bo>
- Bésil:** *Serviço de Biblioteca e documentação - SBD, Universidad de São Paulo, Faculdade de Direito*
<http://www.usp.br/bibliotecadireito/biblioteca.htm>
- Bulgarie:** *Bulgarian National Library "St. Cyril and St. Methodius"*
http://nationallibrary.bg/wp/?page_id=1417&lang=en
- Canada:** *Nahum Gelber Law Library, McGill University*
<http://www.mcgill.ca/library>
University of British Columbia Law Library
<http://www.library.ubc.ca/law/>
- Chili:** *Academia Diplomática*
<https://minrel.gob.cl/>
- Colombie:** *Biblioteca Luis Angel Arango*
<http://www.banrepcultural.org/bogota/biblioteca-luis-angel-arango>
- Égypte:** *Documentation Center, General Directorate of International and Cultural Co-operation, Ministry of Justice, Cairo*
www.jp.gov.eg
- Espagne:** *Universidad San Pablo CEU*
<http://www.ceu.es>
- Estonie:** *Eesti Rahvusraamatukogu*
<https://www.nlib.ee/>
- États-Unis d'Amérique:** *Arthur W. Diamond Law Library Columbia University in the City of New York*
<http://www.law.columbia.edu/library>
Underwood Law Library, Dedman School of Law, Southern Methodist University
<https://www.smu.edu/Law/Library>
- Fédération de Russie:** *Library of the Russian Academy of Foreign Trade*
<http://eng.vavt.ru/>
- Finlande:** *Eduskunnan Kirjasto*
<https://www.eduskunta.fi/EN/naineduskuntatoimii/kirjasto/Pages/default.aspx>
- France:** *Bibliothèque Inter-universitaire Cujas*

<http://biu-cujas.univ-paris1.fr/>

Grèce: *Library of the Hellenic Institute of International and Foreign Law*

<http://www.hiifl.gr/>

Hongrie: *Országgyűlési Könyvtár*

<http://www.ogyk.hu>

Inde: *Library of the Indian Society of International Law*

<http://www.isil-aca.org/library.htm>

Indonésie: *Departemen Luar Negeri (Directorate for Economic, Social and Cultural Treaties Affairs, Directorate General of Legal and Treaties Affairs, Ministry of Foreign Affairs)*

<https://kemlu.go.id/portal/en>

Iran: *Institute of Comparative Law, Faculty of Law and Political Science, University of Tehran*

<https://ut.ac.ir/en/page/619/institute-of-comparative-law> (<https://ut.ac.ir/en>)

Irlande: *National Library of Ireland*

<http://www.nli.ie/>

Japon: *Ministry of Justice Library (Branch of National Diet Library)*

<http://www.moj.go.jp/EN/index.html>

Lettonie: *Department of European and International Law, Ministry of Justice of the Republic of Latvia*

<https://www.tm.gov.lv/en>

Luxembourg: *Bibliothèque Nationale*

<http://www.bnl.public.lu/fr/index.html>

University of Luxembourg

https://www.uni.lu/luxembourg_learning_centre

Malte: *Library Services, University of Malta*

<http://www.um.edu.mt/library/>

Mexique: *Instituto de Investigaciones Jurídicas, Universidad Nacional Autónoma de México*

<http://www.unam.mx>

Academia Mexicana de Derecho Internacional Privado y Comparado, México City;

Biblioteca Loyola, Universidad Iberoamericana Tijuana

<http://www.loyola.tij.uia.mx>

Norvège: *Det juridiske fakultetsbibliotek, Universitetsbiblioteket i Oslo*

<http://www.ub.uio.no>

Paraguay: *Facultad de Derecho y Ciencias Sociales de la Universidad Nacional de Asunción*

<http://www.der.una.py/>

Pays-Bas: *Library of the Ministry of Justice*

<https://www.rijksoverheid.nl/ministeries/ministerie-van-justitie-en-veiligheid>

Pologne: *Biblioteka Sejmowa*

<http://biblioteka.sejm.gov.pl/?lang=en>

Portugal: *Serviço de Biblioteca e Documentação Diplomática do Ministério dos Negócios Estrangeiros - Instituto Diplomático*

<https://idi.mne.pt/pt/arquivo-e-biblioteca/biblioteca>

Gabinete de Documentação e Direito Comparado, Procuradoria Geral da República

<http://gddc.ministeriopublico.pt/>

République de Corée: *Library of the Korea National Diplomatic Academy*

<http://www.ifans.go.kr/knda/hmpg/eng/main/HmpgEngMain.do>

République populaire de Chine: *Trade and Policy Library, Department of Treaty and Law, Ministry of Commerce (MOFCOM)*

<http://english.mofcom.gov.cn/>

République slovaque: *Právnická fakulta Trnavskej Univerzity*

<https://www.truni.sk/en>

République tchèque: *Library of the International Law Department, Ministry of Industry and Trade*
<https://www.mpo.cz/>

Charles University in Prague
<https://www.cuni.cz/UKENG-1.html>

Roumanie: *Biblioteca Nationala*
<http://www.bibnat.ro/>

Royaume-Uni: *Library of the Institute of Advanced Legal Studies*
<http://ials.sas.ac.uk/>

Saint-Siège: *Biblioteca della Facoltà di Giurisprudenza, Libera Università Maria Ss. Assunta, Rome*
<https://www.lumsa.it/>

Serbie: *Library of the Institute of Comparative Law*
<http://iup.rs/en/about/>

Slovénie: *Univerza v Mariboru Pravna fakulteta*
<https://www.pf.um.si/en/>

Suède: *Riksdagsbiblioteket*
<http://www.riksdagen.se/>

Suisse: *Library of the Swiss Institute of Comparative Law*
<https://www.isdc.ch/en/>

Turquie: *Banca ve Ticaret Hukuku Arastirma Enstitüsü, Hukuk Fakültesi, Ankara Üniversitesi*
<http://bthae.ankara.edu.tr/>

Uruguay: *Facultad de Derecho de la Universidad de la República*
<https://www.fder.edu.uy/biblioteca>